

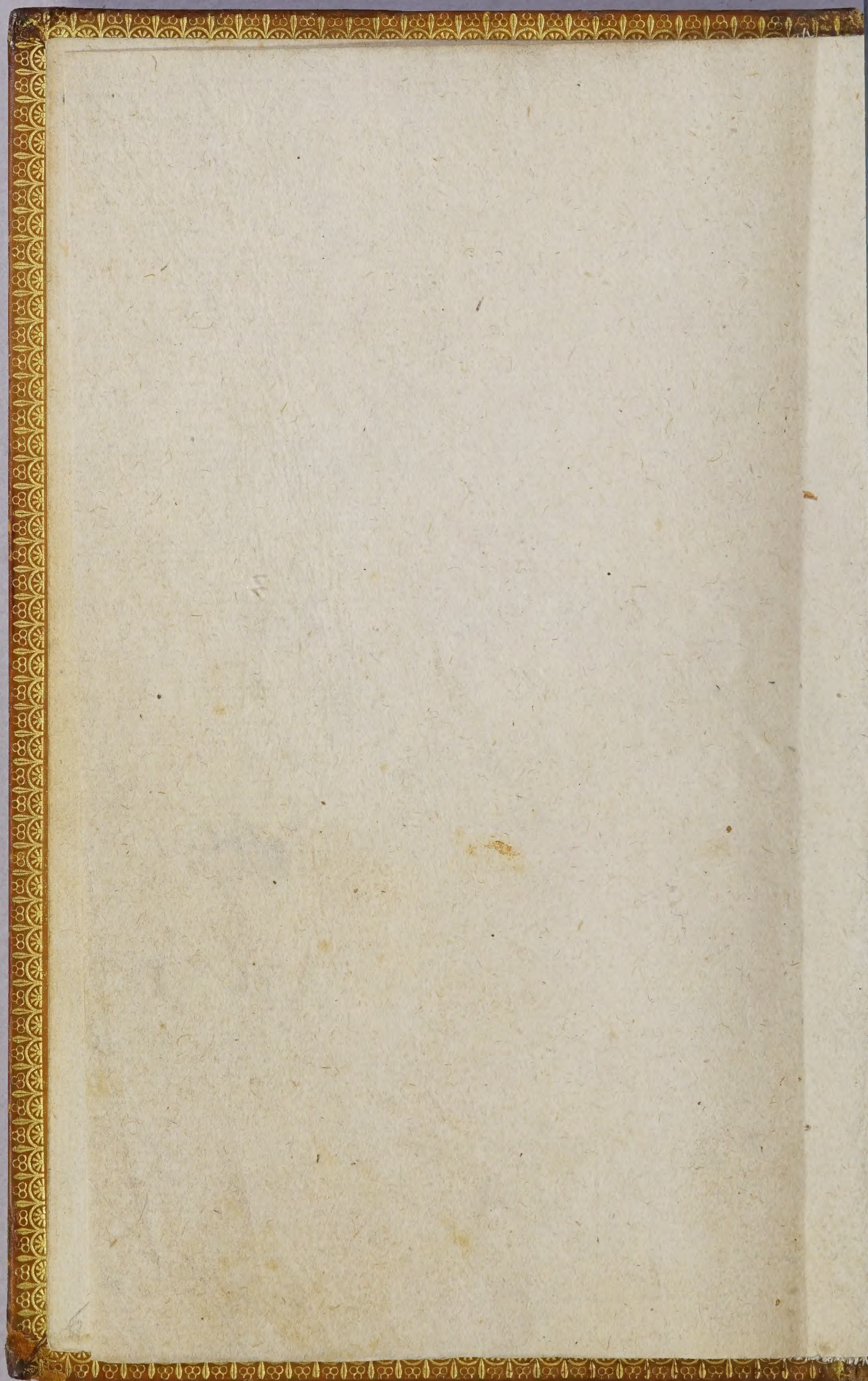

GAUDEO

21° Volume de la plus grande BN

Borba

Nebengabe 65 = $650





HISTOIRE MEMORABLE DE LA ville de Sancerre.

Contenant les Entreprises, Siege, Approches, Bateries, Assaux & autres efforts des assiegeans : les resistances, faits magnanimes, la famine extreme & deliurance notable des assiegez.

Le nombre des coups de Canons par iournées distinguées. Le catalogue des morts & blessez à la guerre, sont à la fin du Liure.

Le tout fidelement recueilly sur le lieu, par IEAN DE LERY.

Ieremie 15. 15.

O Seigneur, tu le cognois, aye memoire de m[illegible] site, & me venge de ceux qui me persecuten[illegible] point en la longue attente de ton ire : cognoy que i'ay souffert opprobre pour toy.

M. D. LXXIIII.

SONET.

Qui voudra voir vne hiſtoire tragique,
Ne liſe point tant de liures diuers
Grecs & Latins, ſemez par l'vniuers,
Monſtrans l'horreur d'Amerique & d'Afrique.
Qu'il iette l'œil ſur Sancerre l'antique,
Il y verra des ennemis peruers,
Canons, aſſaux, coups à tors, à trauers.
Et tous efforts de la guerriere pique.
Combat terrible, & plus cruelle faim,
Où de l'enfant la chair ſeruit de pain:
O ciel! ô terre! ô grand Dieu! quel ouurage!
Qu'en moins d'vn an vn ſeul lieu face voir
Plus de pitiez, que ce que peut auoir
Tout l'vniuers de hideux en partage.

Au Lecteur.

POVRCE que ie ſuis, & ſeray iuſques à la fin de ma vie, moyennant la grace de Dieu, du nombre de ceux qui font profeſſion de la Religion, pour laquelle la ville de Sancerre a eſté ainſi rudement & eſtrangement traictée, que la preſente Hiſtoire le contient, ſi quelqu'vn eſtime que pour cela ie me ſois tant ſoit peu detourné de la verité, comme ayant porté faueur à ceux, le party deſquels i'ay ſuyuy, ou pour haine que ie porte à ceux qui nous ont tant faict & pourchaſſé de mal : ie le ſupplie, quel qu'il ſoit, eſtre perſuadé du contraire, & croire, comme ie le teſmoigne deuant Dieu, qu'en ceſte preſente narration, que i'ay ſoigneuſement recueillie iour par iour, ie n'ay eu deuant les yeux que la ſimple & pure verité. Auſſi ay-ie eſperance que cela ſera ayſé à recognoiſtre à tous ceux qui ont eſté ſur les lieux, & qui ont veu pour le moins vne partie de ces choſes, ſans s'arreſter à ce que quelqu'vn de dehors en peut auoir eſcrit, n'ayant eu ny le moyen d'en ſçauoir, ny le ſoin d'en

remarquer autant que moy : ioint que le ſimple ſtyle dont i'ay vſé declarant ſeulement les choſes aduenuës, ſans me taire ny de ce qui eſt digne de loüange, ny de ce qui m'a ſemblé digne de reprehenſion d'vne part & de l'autre, ſuffira, comme i'eſpere, à m'exempter de tout ſoupçon d'auoir plus ou moins dict que la verité ne porte. Mais il y a vne autre ſorte de gens, auſquels ie deſire auſſi de ſatisfaire, afin que de ceſte Hiſtoire ils puiſſent recueillir le fruict, la ſeule eſperance duquel m'a induict des le commencement à prendre garde de ſi pres à ce qui ſe faiſoit, & depuis à le rediger par eſcrit. Ie preſuppoſe dōc qu'entre ceux qui deſia nous ſont mal affectionnez, ſoit pour n'eſtre bien informez du droict de noſtre cauſe, ſoit pour autres occaſions, il y en aura qui ne faudront de ſe confermer en ceſte mauuaiſe opinion, comme ſi les miſeres tant extremes de ceſte poure ville eſtoyent certain teſmoignage de ſa mauuaiſe cauſe. Il y en aura d'autres peut eſtre de ceux là meſmes, qui iuſques icy ont tout autrement eſtimé de nous, & qui plus eſt, auront participé aux meſmes afflictions, qui commenceront à craindre qu'ils n'ayent eſté trompez par cy deuant, n'eſtimant point que

Dieu

Dieu euſt voulu expoſer les ſiens à telles & ſi extremes calamitez. Ie reſpondray à tous deux par meſme moyen, priant les vns & les autres de prendre raiſon en payement. Ie dy donc en premier lieu, qu'encores que rien n'aduienne à l'auanture, & que Dieu ne face rien que iuſtement, ſi ne faut-il iuger d'vne entrepriſe qu'elle ſoit iuſte ou iniuſte, bien ou mal dreſſée, par l'euenement qui s'en enſuit. Les raiſons en ſont toutes euidentes, aſſauoir d'autant qu'il n'eſt ny agreable à Dieu, ny expedient ou de continuer la proſperité des iuſtes qui ont ſouuẽt beſoin de chaſtimẽs, & ſont ſubiects à meſvſer de la faueur de Dieu, ou d'enuoyer touſiours aduerſité aux meſchans, auſquels il veut rendre le bien pour le mal, pour les rendre inexcuſables, & deſquels ſouuent il luy plaiſt ſe ſeruir maintenant pour chaſtier, maintenant pour en eſprouuant les ſiens, paracheuer ſa vertu en eux par leur infirmité. Ie dy dauantage, que pour droictement iuger entre ce qui nous eſt bon, & ce qui nous eſt mauuais, il faut auoir de meilleurs iuges que nos ſens exterieurs: ſinon qu'on vueille dire que la fiebure ſoit mauuaiſe à vn paralytique, qu'endurer la ſoif ſoit pernicieux à vn hydropicque, la

douleur du cautere dommageable à celuy qui periroit sãs iceluy. Ce qui doit estre aussi entendu des autres accidens suruenans à l'esprit, voire de la mort mesme trouuée souuent meilleure & plus souhaitable que la vie. De là s'ensuit ce paradoxe Chrestien tant de fois verifié, qu'il n'aduient iamais mal aux bons, ny iamais bien aux meschans: par ce que les maux mesmes tournent en bien, aux bõs, & ce qui de soy mesme est benediction, change de nature aduenant aux meschans, ainsi que les Medecins du corps disent, qu'vn corps mal disposé plus il est nourry, plus est offẽsé. Cecy se veoit en tout le Gouuernement de ce monde conduict par la sagesse plus qu'admirable de l'ouurier, attrempant tellement la repugnance des causes, & les contraires effects d'icelles, qu'il n'y a aucun ordre comparable à ce que les temeraires & irreligieux contrerolleurs des œuures de Dieu iugent estre confusion. Et de faict quelle impieté est ceste-là, de ne recognoistre en Dieu ce qui est bien & iustement attribué aux Musiciens en leur art, lesquels encores que l'vn monte, l'autre descende, l'vn chante gresle, & l'autre gros, ce neantmoins ne trouuent leur harmonie qu'en ceste repugnance attrempée par certains tons & mesures? C'est peut estre ce

qu'ont voulu dire les Platoniques par allegorie à leur maniere accoustumée parlans de la musique, des cercles & mouuemens celestes, qu'ils disent ne pouuoir estre comprinse par les aureilles des hommes non capables, ou plustost assourdis par la grandeur d'vn tel & si harmonieux son. Ceste sentẽce encores que s'arrestant aux cercles celestes, elle ne nous conduise pas iusques à la prouidence de Dieu, cause vrayemẽt souueraine, & combien que souuent occulte, toutesfois tousiours tres-iuste de toutes choses, merite bien d'estre cõsiderée par ceux qui ne pouuans iuger des faicts de Dieu, sinon suyuant leurs presuppositions, ne se monstrẽt iamais plus fols que quand ils cuident estre plus sages. Pour acheuer dõc mon propos, ces deux poincts estãs presupposez, assauoir qu'il n'est pas expediẽt que tousiours ny les bons soiẽt en prosperité, ny les meschans en aduersité: & que souuent nous sommes trompez au iugement de nostre profit & de nostre dõmage, il s'ensuit que ny l'heureux succés ne suffit à iustifier ceux qui viennent à bout de leurs desseings, ny les calamitez à condãner ceux qui en sont pressez, & quelquesfois cõme accablez iusques à l'extremité. Si ces raisons ne semblent assez fortes, adioustõs-y

l'experience tirée des exẽples tous clairs & notoires. Certainement qui considerera les guerres suruenuës entre les nations, les accroissemens des plus puissantes monarchies, les occurrences suruenuës & suruenantes encores entre les peuples, villes, & familles, trouuera que la vertu & prudhõmie pour la pluspart, ont esté tellement oppressez, que l'iniquité & l'iniustice ont emporté le dessus, si on en veut iuger humainemẽt. La seule republicque Romaine nous peut fournir vn milier de tels exẽples, en laquelle se peuuent quasi autant remarquer d'exemples d'ambition & d'iniustice, qu'il se trouuera de victoires sur les nations estrangeres, encores que leurs Historiens ayent coulouré leur faict tant qu'ils ont peu. Voyla pourquoy vn de leurs Poëtes a biẽ osé dire qu'en la guerre iuste de Pompée contre Cesar, le premier Tyran de sa patrie, les Dieux auoiẽt auctorisé le tort. Et pour nous arrester aux histoires sacrées cõme les plus certaines, qui osera dire que la querelle de Cain fust iuste, sous ombre qu'Abel a perdu la vie? que la religiõ d'Egypte fust meilleure que celle d'Abraham, Isaac, & Iacob, sous ombre que la famine les a cõtraincts l'vn apres l'autre d'auoir refuge à l'Egypte? que la benedictiõ de

Dieu

Dieu residast sur Edom & sa posterité, d'autant qu'il estoit paisible & à son aise, tandis que Iacob & les siens estoyent vagabonds & si rudement traittez? que Dieu & le droict soit du costé de Pharaon, d'autant que le pauure Israël est affligé à toute extremité, iusques à estre contraincts les peres d'exposer à la mort leurs propres enfans? que tant de nations estrangeres qui ont asseruy les Israëlites du temps des Iuges, les ayẽt combatus & vaincus à iuste tiltre? que les Chaldeens ayans exercé toute cruauté contre la famille Royale de Dauid, contre les personnes sans aucun respect de sexe ny d'aage, contre les pierres & murailles, voire mesmes contre la sacrée & vnique maison du vray Dieu, ayent soustenu le droict, & qu'au contraire les habitans de Iuda, les vns contraincts par la faim, comme tesmoigne
Ieremie, iusques à manger leurs propres en- *Lam.4*
fans, les autres massacrez par toutes especes 10.
de mort, autres entrainez en miserable seruitude, ayent eu le tort? Zacharie tué entre *2.Chro-*
le peuple & l'autel par Ioas Roy ingrat, se- *niq.24*
ra-il iustement condamné pour iustifier vne 21.22.
telle ingratitude? Bref qui a de tout temps *Matt.*
enrichy l'Eglise de tant de Martyrs que la 23.25.
cruauté des coulpables, & la patience des

Innocens? Souffrir donc calamité, quelle qu'elle ſoit, ou en paix, ou en guerre, ne iuſtifie ny abſoult celuy qui ſouffre, mais cōme celuy qui ſouffre pour ſes demerites, porte les marques de ſa faulte: auſſi celuy qui ſouffre pour iuſtice, & ſur tout pour l'honneur de Dieu, approuue ſon innocence & loyauté. Car comme la peine ne faict pas le Martyr, mais la cauſe du martyre, auſſi ne le deffaict-elle pas. Tant y a que le Seigneur cōioinct la croix & l'Euangile, comme choſes inſeparables: & quelqu'vn des anciens a tres-bien dict, que faire iniure eſt le propre du monde, & ſouffrir iniure le propre du Chreſtien. Sur cela ie ſçay bien qu'il y a deux repliques: l'vne, que le tort & par conſequent l'iniure procede de ceux du party deſquels i'ay deſia dict tout ouuertement que ie ſuis: l'autre, que ſi nous ſommes vrays Chreſtiens, il ne faudroit pas donc auoir prins les armes, qu'aucuns appellent meſmes, non ſeulement defenſiues, mais auſſi offenſiues. Ie ne ſerois, Dieu mercy, deſgarny de bonnes defenſes, & deſquelles i'oſerois bien faire iuges ceux qui ſont de contraire opinion, pourueu qu'ils ne ſoyent du tout preuenus par leurs preiudices. Mais mon intention n'eſt autre pour le preſent,

que

que de monſtrer ce que i'eſtime auoir bien prouué, & par raiſon, & par experience continuelle du gouuernement que Dieu exerce en ce monde, & ſur tout entre ſes vrays domeſtiques, qu'il honore du nom de ſa maiſon; aſſauoir, qu'il n'y a iuſte occaſion de donner le tort à ceux de Sancerre, par ce qui leur eſt aduenu, ny le droict auſſi: mais qu'il faudroit prendre la cauſe de plus hault, ne leur eſtant aduenu choſe par laquelle n'ayẽt paſſé ceux contre leſquels ne prononceront iamais ſentence de condamnation ceux qui nous fauoriſent le moins. Ie remets donc ceſte deciſion, encores que de ma part ie ne la reuoque en doubte, iuſques au temps auquel Dieu luy-meſme monſtrera tout clairement ce qui en eſt. Et paſſeray cependant encores plus outre. Car combien que Dieu toutes & quantes fois qu'il luy plaiſt, exerçant les ſiens n'ait pas eſgard, quelques pecheurs qu'ils ſoyent, à leurs iniquitez, ains les mette aux plus dures eſpreuues, pour eſtre glorifié en la conſtance qu'il leur donne (teſmoin l'hiſtoire de Iob, des Prophetes, Apoſtres, & autres Martyrs, non point chaſtiez à parler proprement, mais honnorez de Dieu en leurs ſouffrances) ſi eſt-ce que ie confeſſeray librement, que ces calamitez

ſont aduenuës iuſtement du coſté du Seigneur, tant ſur la ville de Sancerre, que ſur les autres Egliſes du Royaume de France, pour le grand meſpris de ſa Parole, & autres fautes qui pourront eſtre remarquées nomméement en ceſte preſente Hiſtoire. Mais que le Seigneur ait pluſtoſt voulu chaſtier que perdre, voire menacer que fraper ſon Egliſe, en quelque extremité quaſi incroyable qu'il l'ait reduicte, il appert par l'iſſuë, vrayement notable, & plus qu'eſmerueillable, ſur tout à l'endroit de mes freres, & cõpagnons, Miniſtres de la parole de Dieu, & de moy qui y auons eſté conſeruez, comme les enfans en la fournaiſe, ſi on conſidere de pres ce qui eſt finalement enſuiuy de la volonté des aſſiegeans contre les aſſiegez, choſe de laquelle il ne faut point douter, que ceux-là meſmes ne s'eſmerueillent, deſquels Dieu s'eſt ſeruy, tant pour affliger, que pour ſoulager ſes ſeruiteurs. Voyla pourquoy encores que ie ne recognoiſſe en moy les parties neceſſaires à la deduction d'vne telle Hiſtoire, i'ay toutesfois mieux aymé mettre en lumiere ce que i'en ay ſoigneuſement & veritablement marqué, comme ie l'ay peu faire en ma façon ſimple d'eſcrire, que d'enſepuelir ſous ſilence choſes tant dignes de per-

perpetuelle memoire. Vray eſt que ie n'ay ſçeu eſtre ſi curieux obſeruateur que ie n'aye encore laiſſé eſchapper & obmis quelques poincts notables en ceſte premiere edition: meſmes i'euſſe bien deſiré d'y inſerer & cõmencer par les autres precedentes deliurances & ſieges que ceſte ville de Sancerre a obtenuës, & ſouſtenus depuis les premiers troubles aduenus en Frãce pour la religion, ſuyuant les memoires que i'en auois, qui ſe pourront recouurer: mais à la ſeconde impreſſion (moyennant la grace de Dieu) i'adiouſteray tãt ce qui reſte des dernieres guerres que des premieres. Or ie ſupplie le Lecteur de prendre mon petit labeur en gré, & ſupplie ſur tout le Seigneur, qu'en ayant pitié de ſon pauure peuple de France, il luy plaiſe bien vnir en ſoy-meſme toutes les deux parties, & nous donner plus ioyeux argumens pour recognoiſtre & magnifier ſa puiſſance & bonté.

COMPLAINTE A DIEV tout bon, tout puissant.

O tout bon, tout puissant, tu vois l'affliction.
N'auras-tu point pitié de ta pauure Syon?
Nos pechez voirement, ont tiré sur nos testes,
(Et comme maugré toy) ces esclairs & tempestes
Es coups que nous sentons, il faut bien s'abaisser,
Et nos faits vicieux humblement confesser.
Mais si pour nous punir, tu lasches cest orage,
Qui est celuy de nous, qui aura le courage
De subsister vn iour, puis que tant de forfaits
Sont plus grands que les maux que Satan nous a faits?
Quoy que pauures soyons, & sales comme boüe:
Ta bonté nous reçoit, & pour siens nous auoüe:
Si le monde se fasche, & ne veut nous loger,
Tu nous tires au ciel pour iamais n'en bouger.
Si le viure defaut & la chair se desole
Tu nourris nos esprits du pain de ta parole.
Si le glaiue cruel, si le feu deuorant
Nous consume çà bas, nous viuons en mourant,
Et maugré tout effort, en ta gloire receus,
Laissons Satan, le monde & les meschans confus.
Serons-nous donc saisis de peur continuelle?
Iugerons-nous tousiours que l'horrible estincelle
De tes grands iugemens nous vueille consumer?
Ne permets qu'vn tel cas nous venions presumer:
Ains fay qu'au plus profond de l'angoisseuse crainte,
Au centre de nos cœurs soit & demeure emprainte
Ta grace, O Pere bon, qui ia nous face voir
Quelque part de ces biens, qu'esperons receuoir
Lors qu'en faueur de Christ, nostre course finie,
Tu nous recueilliras en ta gloire infinie.
Puis que d'vn œil ouuert tu contemples les tiens,
Puis que dessous ton bras fermes tu les soustiens,

Puis que ta large main à chasque creature
Fournit ce qu'il luy faut pour auoir nourriture:
Puis que la trahison & fureur ne te plaist:
D'où vient que ce troupeau de tes brebis, qui paist
Es amiables champs de ta viue Parole,
Sent la fureur des loups, qui à la mort l'afole?
D'où vient qu'vn pauure peuple en tes loix conferme
Est tant estroitement par Satan enfermé?
Helas! d'où peut venir, sinon de nostre offense,
Que le traistre ennemy, sans danger se dispense
A foudroyer nos murs, nos corps & nos maisons,
Employant pour ce fait les mois & les saisons?
Quand cessera le cry du moqueur execrable,
Demandant où tu es nostre Dieu secourable?
Feras-tu point sentir aux tyrans enragez
Que leurs bras ny complots ne nous ont saccagez,
Sinon comme il t'a pleu, en leur laschant la bride,
Redresser nostre foy d'espoir & d'amour vuide?
Si pour vn peu de temps tu as couuert tes yeux,
Oste ores le bandeau de nos faits vicieux,
Afin que nous voyons à trauers cest orage
L'amiable clarté de ton graue visage,
Qui comme vn beau soleil amollisse nos cœurs,
Et de tous nos forfaicts nous rende tost vainqueurs,
Afin que l'ennemy n'y trouuant rien à batre,
S'esleue contre soy, coure pour se combatre
Et ruyner du tout, si sous ta grand' bonté
Tu n'aymes mieux monstrer son courage donté:
Changeant tant de lyons & bestes furieuses,
En agneaux de ton parc & brebis gracieuses.
As tu point veu les tiens assaillis de la faim
Manger chiens & cheuaux, comme sauoureux pain,
Et pere & mere (helas! ô siecle lamentable)
Mettre pour se saouler leur chair dessus la table!
Ha terre creue toy, pour tous ceux engloutir

Qui par leurs trahisons ces maux ont fait sentir.
Que dy je, ô tout puissant! si tienne est la vengeance,
Fay que nos cœurs transis, toute leur deliurance
Attendent de ton bras, qui peut bien tost guerir
Ceux qu'on apperceuoit ia desia se mourir,
Et au fond des enfers, pousser en vn quart d'heure,
Celuy qui pres des cieux cuide auoir sa demeure.
Tandis, nous gousterons les non caduques biens,
Et perdrons (s'il te plaist) tous moyens terriens:
Moyennant que ton œil nous conduise sans cesse,
Tant qu'à toy paruenus celebrions ta hautesse.
Nos forces tu cognois, ne nous tente donc point,
Comme si tu voulois nous mettre au dernier poinct
De toute oppreßion, mais selon nos foiblesses
D'vne main nous frappant, de l'autre nous redresses.
Si que le chastiment ne soit pour accabler,
Mais pour en ton troupeau tes brebis r'assembler:
Separant à ce coup les boucxords & infames,
Dignes, auec Satan, des infernales flames.
Et toy peuple aßiegé, qui muny de vertu
Plus qu'humaine cent fois, as pour Christ combatu:
Quoy que par tous dangers tu as fait ton entrée:
Ne desiste pourtant, que par toy rencontrée
Ne soit ceste couronne & robbe de grand prix
Preparée à tous ceux qui çà bas ont appris,
Que pour monter au ciel, saincte perseuerance
Est l'aisle de la foy, d'amour & d'esperance.
Cependant receuez, & de vous soit chery
L'vtile-doux labeur de nostre De Lery,
Lequel de main soigneuse, au milieu de l'orage
A basty pour vos yeux ce merueilleux ouurage,
Qui maugré les tyrans & leur cruel effort,
Se verra le vainqueur du temps & de la mort.

S. S. S.

HISTOIRE MEMORABLE DES DELIVRANCES DE LA VILle de Sancerre, du Siege qu'elle a soustenu, de l'extreme famine durant iceluy, & de tout ce qui s'y est passé depuis le 24. d'Aoust 1572.

Chapitre I.

Situation & description de la ville de Sancerre : pourquoy elle est de si long temps haye par ceux de l'Eglise Romaine. Cõment elle receut les fugitifs pour la Religion apres ce qui auint à Paris le 24. d'Aoust 1572. & du comportement des habitãs & habituez à ce cõmencemẽt.

TOVCHANT l'antiquité de la ville de Sancerre, on ne lit point en autheur digne de foy, qu'elle soit si ancienne qu'aucuns le veulent, encores moins qu'elle ait esté bastie par Iules Cesar. Et pour ceste cause, comme ils disent, d'autant qu'il y faisoit ses sacrifices, appellez Sacrum Cæsaris : car on ne trouuera pas vn seul mot de tout cela en ses commentaires. Il y a plus d'ap-

parence de dire qu'elle ait esté bastie durãt les guerres des Bourguignons. Mais laissant disputer aux autres son anciẽneté, ie m'arresteray seulement à descrire sa situation. Elle est assise au milieu, & comme au centre du Royaume de France, au pays & Duché de Berry, sur vne haute & roide montagne, & n'y peut-on arriuer sans monter de toutes parts, tellement que le lieu & la place sont naturellement forts. L'endroit le plus accessible est entre le Midy & Occident, tirãt à Bourges. Elle est en oual voire presque ronde, à cause dequoy elle est bien peu flãquée par dehors: & n'y auoit mesme auant sa ruine que huit ou neuf tours alẽtour de la muraille, comprenant celles des portaux des portes de la ville. Elle a enuiron deux mille cinq cẽs pas de tour, & quatre portes presques vis à vis & opposites l'vne de l'autre, assauoir porte Feuhard, appellee vulgairement porte Cesar, du costé de Septentrion, au plus haut, & porte Vieil au plus bas deuers le Midy, qui est la longueur de la ville d'enuiron sept cens pas. Sa largeur, depuis porte sainct André du costé d'Occidẽt, iusques à porte Oyson du costé d'Oriẽt, est d'enuiron cinq cens cinquante pas. Le chasteau est situé au plus

haut

haut & sommet de la montagne entre porte Cesar & porte Oyson, seruāt en cest endroit de muraille à la ville, à laquelle il cōmande presques comme vne citadelle. Il y à vne autre montagne plus haute, appellee l'Orme au Loup, si proche de la ville qu'elle peut cōmander dedans. Elle est enuirōnee de tous costez d'autres montagnettes & collines, lesquelles (comme aussi celle où est assise la ville) sont presques toutes plantees de vignes, où il croist des meilleurs vins de la Frāce. La Riuiere de Loyre passe à vn quart de lieue du costé du Leuāt: & y a vn port sur le bord appelé S. Thibaut, où il y a dix ou douze maisons. Entre la mōtagne & ladite riuiere, il y a vne petite campagne de prairie & terre labourable : & à vn traict d'arc tirant à la ville, vn beau grand bourg fermé de murailles appelé S. Satur, du nom de l'abbaye assez ancienne qui y est. Vn peu plus haut, & au pied du mont, est situé le village de Fontenay ainsi appellé à cause des belles fontaines qui y sont, où les Sancerroys (combiē qu'ils ayēt plusieurs puits dās la ville) vont ordinairement querir de l'eau, & lauer les lexiues. Menestreol, qui est vn autre bourg en remontant de l'autre costé de la montagne,

en eſt à vn quart de lieuë. Et au reſte, il y a pluſieurs autres villages proches & à l'enuiron, comme Cheueniol, Verdigny, Sury en Vaux, Bué, & autres lieux & places, qui ſeront ſpecifiees cy apres, quand ie deſcriray les forts & tranchees qui furent faictes alentour durant le ſiege. Le pays eſt fort bon & fertile tant en bled qu'en autres fruits neceſſaires pour la vie humaine. Mais entre les principaux benefices que ceſte ville de Sãcerre a receus de Dieu, elle a eſté des premieres en France où ſa Parole a eſté purement preſchee, à cauſe dequoy elle a encouru la haine de ceux qui ne peuuẽt porter ny entendre ceſte doctrine, aſſauoir des Catholiques, qui des pieça luy portẽt vne merueilleuſe haine, l'ont aſſiegee & aſſaillie pluſieurs fois, & ont taſché par tous moyens de la ſurprẽdre. Mais principalement leurs menees contre ceſte poure ville s'eſt deſcouuerte incontinẽt apres ce qui fut faict à Paris au mois d'Aouſt 1571. ſur les ſeigneurs & autres de la Religion reformee: car lors empoignans ceſte occaſion, ils penſoyent eſtre venus au tẽps pour exterminer entierement Sancerre: & en eſtoyent tant plus deſireux, que les poures fideles des villes voyſines, de Bourges, de la

Aouſt.

de la Charité, Gien, Orleãs, & de plusieurs autres, apres estre reschappez, comme poures brebis de la gueule des loups, s'y estoyent retirez pour euiter la furie de ceux qui auoyẽt executé leur rage plusque barbare, sãs aucun respect, sur tous ceux qu'ils auoyent peu atteindre. Or y estans arriuez de diuers lieux, en nombre d'enuiron cinq cens personnes, hommes, femmes, & enfãs de toutes qualitez, esperdus & effarouschez, comme poures poussins, au trauers desquels le Milan est passé, leurs freres, & habitans naturels du lieu, bien qu'ils fussent aussi grandemẽt estonnez, oyans telles & si piteuses nouuelles, & s'asseurassẽt que si on n'auoit pas espargné les plus grands, eux qui auoyent tousiours tenu bon, durãt tous les autres troubles, & fauorizé au parti de la Religion, ne seroyẽt quittes à meilleur marché, si leurs aduersaires mettoyẽt le pied dans leur ville, ayans toutesfois cõpassion d'eux, & vsant d'hospitalité, les receurent dans l'enclos de leurs murailles, par ce que tous autres lieux de seurté leur estoyẽt interdits. Et combien que deslors ils eussent plus-que suffisante matiere de s'opposer ouuertement à telles tueries de ceux de la Religiõ reformee, & à la ruptu-

re de l'edict de paix si solennellement faict & iuré au mois d'Aoust 1570. ce neantmoins pour oster toutes occasions à ceux qui ne demandoyent qu'à les surprendre, & à mordre sur eux, soubs pretexte de l'infraction de l'edict du Roy, prohibitif du port d'armes: il fut resolu du commencement, par l'aduis de tous les habitans, habituez, & refugiez (qui pour cest effect furent assemblez deux ou trois fois) qu'on ne feroit nul acte d'hostilité, ains qu'õ se comporteroit doucement, se donnans garde aux portes, & sur les murailles, sans armes defendues, pour empescher vne surprise, & pour conseruer les vies de ceux qui estoyent dans la ville en ce temps si calamiteux, & pour iouyr de la liberté de conscience, & seruir purement à Dieu, mesmes selon l'edict du Roy, lequel nul n'auoit transgressé. Qu'vn chacun, tant és presches, qu'és prieres publiques, & particulieres, éleueroit son cœur à Dieu, imploreroit son aide, & dependroit du ciel, en attendant la volonté du Pere celeste, lequel iustemẽt prouoqué pour nos pechez, & pour le mespris & peu de proffit que nous auions faict de sa parole, auoit ainsi lasché la bonde de son ire sur les poures Eglises

glises & fideles de France, desquels on entendoit iournellement les massacres horribles qui cōtinuoyent de toutes parts, comme rapportoyent ceux qui pouuoyent reschapper, & qui se sauuoyēt de iour en iour: les vns sautans les murailles, & passans par dessous les portes des villes: quelques vns se faisans enfoncer dans des bahus, coffres & poinçons, & charrier sur des charrettes: autres arriuans fort naurez & blessez, & presques tous sans aucun moyen, parce qu'ils n'auoyent eu le temps, ny le loysir de rien prendre ny apporter de leurs maisons. Tellement qu'à ce commencement les poures refugiez se trouuoyent non seulemēt merueilleusement perplex: mais aussi destituez & desnuez. Toutesfois, outre ce que plusieurs de la ville en receurent en leurs maisons, les fugitifs s'entr'aidoyēt & assistoyēt les vns les autres, selon le moyen & volonté qu'vn chacū auoit enuers son prochain.

Le huictiéme iour de Septembre, durāt cest estonnement, le Baillif de Berry enuoya à Sancerre vne declaration du Roy, pour faire cesser les presches: & d'autant que cela estoit formellement & directement contraire à l'edict de pacification du mois d'Aoust 1570. lequel le Roy auoit de- *Septēbre.*

claré perpetuel & irreuocable, derogeant à toutes reſtrictions, & modifications faictes ou à faire, on ne deſiſta pas de preſcher : toutesfois pour ne point aigrir les choſes, on ceſſa de ſonner la cloche pour quelque temps. Suyuãt telle defenſe Monſieur de la Chaſtre, Gouuerneur & Lieutenant general pour le Roy, au pays & duché de Berry, cerchoit tous moyens pour mettre la ville de Sancerre à ſa deuotion: pour à quoy paruenir, il obtint vne commiſſion du Roy, afin d'y mettre garniſon, & fit entendre ſon pouuoir aux habitans par le ſieur de Mõtigny leur voiſin, qui enuoya les lettres à la ville, le trezieme dudict moys par ſon receueur. Là deſſus les habitans s'aſſemblent, tiennent conſeil ſur ce faict, & enuoyent cinq ou ſix d'entr'eux, auec memoire pour reſpondre. Mais d'autant que ledit ſieur de la Chaſtre n'eſtoit encores arriué à Montigny, comme on penſoit qu'il fuſt, eux eſtans reuenus à la ville, retournerent le lendemain aux Aix d'Angilon, où il leur fit entendre ſon intention, leur bailla les lettres du Roy, & les ſomma luy faire reſponſe le Mardy ſuyuant chez le ſieur de Montigny, où il ſe trouueroit à diſner.

Teneur

Teneur des lettres transcriptes à l'original.

A nos chers & bien aymez les Maire, Escheuins, Conseilliers & habitans de nostre ville de Sancerre.

DE PAR LE ROY.

CHERS & bien-aymez, nous estimõs appartenir à l'affection de bon Roy, de tenir nos subiets biẽ aduertis de nostre intention, afin qu'estans bien informez de la syncerité d'icelle, ils sachẽt ce qu'ils doyuent ensuyure, & ne soyent abusez par inaduertance ou autremẽt : D'autant moins en occasion d'importance, comme celle qui s'est presentée ces derniers iours. Surquoy encores que ne doutions de vostre obeissante volonté, & que n'aiousterez foy aux rapports, si aucuns vous estoyent faicts autrement qu'à la verité. Nous auons bien voulu vous faire la presente expresse, pour vous faire sçauoir, que le feu Admiral & autres ses adherans, estans en ceste ville, auoyent certainement & euidemment cõspiré cõtre nostre persõne, celle de la Royne nostre treshonoree dame & Mere, de nos treschers freres, les Ducs d'Aniou, d'Alançon, & Roy de Nauarre, & autres Prin-

ces & Seigneurs, & estoyent prests à executer leur malheureuse entreprise, lors que moins nous y pensions, & que moins ils en auoyent occasion. Ce qu'ils eussent faict, n'eust esté que Dieu nous inspirant & nous faisant toucher au doigt ceste coniuration par preuues plus certaines que ne desiriõs, nous n'auons peu & deu moins que de les preuenir, & les faire tomber au lieu qu'ils nous auoyent preparé: dequoy nous rendons graces à nostre Seigneur, & nous asseurons que tous nos bons & loyaux suiets en receuront merueilleux bien & contentement.

Les aduisans au surplus, & vous en particulier, que cela n'a esté fait à cause ou pour haine de la religion pretendue reformée, ny pour contreuenir aux edicts de pacification, lesquels auons tousiours entendu, comme entendons, obseruer, garder, & entretenir inuiolablement, ains pour obuier à l'execution d'icelle conspiration, declarans à tous nos suiets quelconques de ladite Religion pretendue reformée, nostre intention estre, qu'en toute seurté & liberté, ils puissent viure & demeurer auec leurs femmes, enfãs & famille en leurs maisons, sous la protection de nos edicts. Ne voulãs

que

que pour raiſon de ce, il leur ſoit meſfait, ny attété à leurs perſonnes &biens, ſur peine de la vie des delinquans & coulpables. Voila l'interieur de noſtre intention, que nous ferons tres eſtroitement garder, eſtãs aſſeurez que noſdits ſuiets en ſeront treſaiſes & contens : & que vous portans empraintе au cœur toute naturelle affection & obeiſſance enuers nous ne vous lairrez aller à croire autre choſe que la verité cy deſſus dite, dont nous ſerions treſ-marris: moins permettrez aucune emotion, priſe d'armes, ny violence contre les concitoyẽs & autres de la ville. Mais au contraire, vous admoneſtans que ſur tout le ſeruice que vous deſirez nous faire, & pour euiter tous inconueniens, vous receuiez les gens de guerre qu'auons ordonné au ſieur de la Chaſtre, Gouuerneur, & noſtre Lieutenãt general au pays de Berry, mettre en voſtre ville & chaſteau d'icelle, pour voſtre garde & conſeruation, ſans y faire difficulté, ny vſer d'excuſe; que ſi deuant n'en auez eu, ny n'auriez à preſent beſoin, ny autre quelconque excuſe ou delay, que ne pourrions ouyr de bonne part, attendu que tel eſt noſtre vouloir pour noſtre ſeruice, & pour voſtre bien & conſeruation. Ayans

ordõné lesdits gens de guerre estre payez & entretenus, afin qu'ils ne nous tournent à foule, ains seulement pour vostre conseruation. Et au surplus, vous maintiendrez tousiours en nostre obeissance & protection, comme nos bons & loyaux subiects, viuans vnis & en bõne amitié les vns auec les autres, sous l'obseruatiõ de nos edicts, qui est le plus grand contentement & plaisir que nous sçauriez donner: & soyez trescertains que trouuerez de tant plus nous vostre Roy enclin & disposé à vous conseruer & fauoriser de tout ce qui sera en no⁹, ainsi que plus particulierement & au long vous sçaurez par ledit sieur de la Chastre, & declarera de nostre intentiõ, auquel adiousterez entiere foy & creance, & luy obeirez comme à nous mesmes. Escrit à Parir ce 3. iour de Septembre, 1572. Ainsi signé, Charles. & plus bas, Deneufuille.

Ces lettres leuës, examinees & cõferees auec ce qui se faisoit & passoit par tout le Royaume de France en ce temps-là, ceux de Sancerre s'assemblent derechef le 16. pour aduiser à la response, laquelle ils enuoyẽt par leurs deputez au lieu & iour qui leur estoyent prescripts. Ceste response fut en somme, qu'attendu la malice du temps,

les

les tueries & massacres de ceux de la Religion continuez de toutes parts, comme ils en sont certainement aduertis, s'estans tousiours comportez fidelement, & n'ayant donné nulle iuste occasion d'estre recerchez, estant aisé à voir qu'on tendoit là, de les tuer, & traiter comme les autres. Ioint que par priuilege de leurs Comtes ils sont exẽpts de garnison, ils ne la pouuoyẽt receuoir, suppliant treshumblement d'estre excusez: car sinon qu'ils voulussent cõme de propos deliberé auancer leurs iours, & se precipiter eux mesmes, ils ne pouuoyent faire autrement. Cependant que ces choses passent, craignãs d'estre surprins par ceux qui espioyent l'occasion, & qui voltigeoyẽt iour & nuict à l'entour de leur villes, à pied & à cheual, ils cõmencerent à faire racoustrer la breche prés porte Serrure, que le Comte de Martinangue auoit faicte aux autres troubles, laquelle estoit lors en tel estat, & si accessible, que les asnes, cheuaux & autre bestial y pouuoyent monter & passer aisément. Et afin de cercher tous moyens pour se maintenir saufs & en paix ils enuoyerẽt en Cour vers Mõsieur de Fontaines, premier Escuyer du Roy, & gendre de Madame mere de Mon-

ſieur le Comte de Sãcerre, pour le ſupplier de prendre leur cauſe en main, faire entendre au Roy l'innocence des poures ſuiets de monſieur le Cõte ſon beaufrere : qu'on viuoit paiſiblemẽt à Sancerre, & qu'à tort on les auoit accuſez du contraire, comme ils auoyent entendu : & pourtant n'eſtoit beſoin les charger & greuer de garniſon. Celuy qui fit ce voyage, fut vn nommé Loys de Sainpré, qui depuis ſe reuolta, & a touſiours eſté deuant la ville au ſiege, lequel ne fit difficulté dés lors de prendre & porter vne croix ſur ſon chapeau. En ce meſme temps d'autãt que d'autres eſtoyẽt en branſle, & aucuns preſques reſolus d'en prendre pour paſſer chemin, il fut diſputé ſi cela ſe pouuoit faire en bonne conſcience par ceux de la Religion reformee : car, comme aucuns diſoyent, encores que le ſigne ſoit indifferent de ſoy, & que la croix blanche ſoit l'enſeigne ancienne des Frãçois, laquelle on pourroit porter allant en guerre contre l'Eſpagnol, ou autre eſtranger & ennemy du Royaume, tant ya, que pour la circonſtance du temps, & à cauſe qu'outre ce qu'aux autres guerres qui ſe ſont faictes contre ceux de la Religion, ç'a touſiours eſté la marque des Papiſtes,

estant lors plus ſpecialement le ſignal des maſſacreurs des fideles, qui en portoyent tous par trophée, il fut dit qu'il ne ſeroit licite aux noſtres d'en porter: & que(ſuyuãt le prouerbe, Qui ne voudra reſſembler au loup, qu'il n'affuble pas la peau :) ceux qui en eſtoyent venus là, deuoyent pluſtoſt recognoiſtre leur infirmité, que d'approuuer tel fait. Ledit Sainpré reuint le 29. dudit moys, qui apporta réponſe telle qu'on verra cy apres.

Chap. II.

Des eſcarmouches, ſurprinſes, & deffaites de ceux qui s'eſtoyent retirez au village de Cheueniol.

SVyuãt ce que nous auons dit, que plusieurs voltigeoyent pour ſurprendre Sancerre, le premier iour d'Octobre quelque nombre de gens de cheual & de pied, parurent en la plaine ſur le chemin, tirans és villages de Sury en Vaux, & Cheueniol, leſquels piaffans & brauans, vindrent iuſques au pied des vignes, aſſez prés de la ville : prouoquans & appellans au combat ceux qui ſe tenans clos & couuert, ne demandoyent rien à perſonne, & les iniuriãs & conuians aux nopces à Paris. D'autant donc qu'ils continuerent ainſi trois iours *Octobre.*

ſuyuans, & principalement les matins, & les heures du preſche, qu'ils mettoyent la ville en alarmes, ceux de Sancerre voyans bien qu'il faloit entrer en lice,& que quelque remonſtrance qu'ils euſſent faicte de la iuſtice & equité de leur cauſe,on ne les lairroit iamais en paix:aſſaillis de ſi prés,ne pouuãs plus diſſimuler, cõtraints d'empeſcher telles courſes, & repouſſans la force par la force, ſortent deſſus, & repouſſent ſi viuemẽt ces brauaches, qu'ils les firẽt reculer de plus de trois cens pas de premiere abordee:&en eſcarmouchãt,il y eut vn cheual blanc des leurs tué, ſon homme bleſſé & porté par terre, qui ſe ſauua à la fuite,& fut la ſelle & harnois dudit cheual emportée par les gouiats de la ville, à la barbe des autres, qui ſe retirerent à leur courte hôte. En la nuict d'ẽtre le troiſiéme & quatriéme iour dudit mois, ceux de la ville, tãt du lieu, qu'eſtrãgers, eſtãs aduertis que ceſte troupe s'eſtoit logée&retirée au village de Cheueniol,à demie lieue,s'aſſeurans que ce ſeroit le lendemain à recõmẽcer, & qu'ils ne faudroyẽt de cõtinuer leur train, &empeſcher les villageois devenir au marché,cõme ils auoyẽt ia fait,(eſtans aucunemẽt ioyeux de l'echec qui eſtoit tombé ſur

eux

eux le iour precedent, conduits par le Capitaine la Fleur, (qui eſtoit reſchappé du maſſacre de Paris, & arriué à Sancerre le 26. d'Aouſt, où il auoit commandé aux autres troubles) & par vn autre Capitaine nommé Montauban, font entreprinſe de les aller voir & viſiter de plus pres. Et ſucceda ſi bien l'affaire, que les ayans trouuez ſerrez audit Cheueniol, bien qu'ils fuſſent barriquez, tranchez, & barrez de charrettes par toutes les aduenues, ils les chargerent de telle façon, & donnerent l'alarme ſi chaude & ſi roide dans leurs corps de garde, & en la haſle dudict lieu où vne partie d'iceux eſtoit, qu'ils les mirent tous en route, & en demeura quarantecinq tuez par les rues, & par les maiſons, où ils ſe penſoyent cacher, & ſauuer: leſquels furent enterrez le lendemain par les payſans. La Fleur, & ceux qui l'accompagnoyẽt, amenerent ſept priſonniers: & entre autres le Capitaine Durboys, qui fut mis en priſon au chaſteau de Sancerre auec ſes compagnõs, là où eſtans fort gracieuſement traitez, ils en penſerent rendre ſi bõne recompenſe, qu'eſtans quelque temps apres mis en liberté par aucuns de la ville, & par le ſieur de Racam, qui ſurprint le chaſteau,

comme ſera dict cy apres, ils cuiderẽt couper la gorge à ceux qui leur auoyent ſauué la vie. De ceſte desfaict, fut amené par les victorieux ſoixante cheuaux, beaucoup d'armes & autres butins : & confeſſa ledict Durboys à ſa prinſe, qu'il n'auoit nulle commiſsion pour leuer gens, ne faire ce qu'il faiſoit. Mais (ſoit qu'il diſt vray ou non) il a eſté aduoué, & a eſté touſiours depuis au ſiege deuant la ville.

Chap. III.

Par qui & par quels moyens les habitans naturels de Sancerre furent diuiſez & bandez les vns contre les autres: & des malheurs qui s'en enſuyuirent.

APres que monſieur de Fontaines eut entendu Sainpré, meſſager ſuſdict, & receu les lettres de ceux de Sancerre, il leur enuoya vn nommé Cadaillet ſieur de Chiron, vallet de chambre & Veneur du Roy, ancien ſeruiteur de feu monſieur le Comte de Sancerre, qui arriua à la ville le Mardy ſeptieme d'Octobre. Ce Cadaillet

estoit vn vray courtisan, homme choisi & fort propre pour endormir ceux qui n'auoyent accoustumé d'ouir les amyellemens, & receuoir de l'eau beniste de Cour. Et de faict, estant cogneu d'vne grande partie des principaux & plus apparents habitans naturels de la ville, qui le festoyoyent en leurs maisons, il en esbranla plusieurs, qui furent incontinent gaignez, & se laisserent escouler par ses douces paroles & promesses, tellement qu'il fut le premier motif & soufflet de Satan, pour engendrer la diuision entre les habitans qui causa la prodition & malheureuse trahison du Chasteau, où il fut aussi tué, & receut son salaire, comme on verra cy apres.

Le 14. dudict mois, il s'en retourna en Cour, & parce que les habitãs auoyent escrit & faict entẽdre (outre ce que nous auõs dit) audict seigneur de Fõtaines, par Sainpré, que moyenant qu'on les laissast en paix cent des principaux d'entr'eux s'oblige-royent à luy, & l'asseureroyent sur leur vie, qu'il ne se feroit riẽ entr'eux cõtre l'Edict de pacification dernier, qu'ils auoient tousiours estroittement obserué, & ne receuroyent personne qui fit du contraire. Luy

de ſa part leur auoit auſſi mandé, & eſcrit qu'au pluſtoſt ils enuoyaſſent par deuers luy, & qu'il leur feroit entẽdre ce qu'ils auroyent à faire, & comment ils ſe deuroyent gouuerner: ils en eſleurẽt cinq des plꝰ notables, dont deux eſtoyent Papiſtes, aſſauoir maiſtre Iean Fouchart, Lieutenãt, & Pierre Rouleau, & trois de la Religion reformee, Guillaume Guichard procureur, Symon Arnaud procureur de la ville, & Loys d'Argent Eſcheuin. Ceux-cy doncques auec amples memoires ſignez des plus riches & apparãs, s'acheminerẽt à Paris vers ledit ſieur auec Cadaillet, pour faire entendre leurs comportemens eſtre autres qu'on ne le croyoit, & auoit on fait entendre à la Cour. Mais eſtans arriuez, & intimidez, comme il eſt vray-ſemblable, au lieu de faire leur charge, ſuyuant l'inſtruction & memoires qu'ils auoient, ils furent conſeillez de demander pardon au Roy comme malfaicteurs, au nom de tous les habitans de Sãcerre: ce qu'ils firent: & en outre prierent le ſieur de Fontaines de s'acheminer pour venir en leur ville. Cela faict, Cadaillet fut rẽuoyé le premier, & arriua en poſte le 26. dudict mois, à deux heures apres midy, & eux deputez à cinq. Le Lundy ſuyuant, fut

faicte

faicte assemblee generale de ville, où ils firent entendre ce que dessus, & dirent qu'à leur requeste monsieur de Fontaines s'acheminoit pour venir à Sācerre, l'ayans asseuré, & s'estans faicts forts sur leurs vies qu'il y entreroit, comme aussi les lettres qu'ils apporterent de sa part le portoyent. En ceste assemblee il fut resolu, que cōme les deputez auoyent excedé & passé leur commission, aussi seroyent-ils, & de faict furent desaduouez. Et parce que cest acheminement tant precipite dudict sieur de Fontaines, estoit fort dangereux, & qu'il estoit à craindre, qu'à faute d'y pourueoir le repentir en fust trop tard, il fut promptement resolu qu'on iroit au deuant, pour le prier qu'il ne trouuast mauuais si on ne luy pouuoit permettre l'entree si libre en la ville, attendu la malice du temps, & que en autre saison, il y seroit le tres bien venu: qu'on estoit biē marry que les deputez s'estoyent tant oubliez de le prier de venir, & prendre ceste peine, car ils n'en auoyent nulle charge. Durant ce temps on nous dit que monsieur de la Chastre & autres estoyent en Cour à poursuyure plus ample commission du Roy, pour par moyens plus violents reduire & amener les po-

ures habitans de Sancerre à leur deuotion. Mais le faict estant debatu au Conseil priué, ils furent deboutez pour lors à la requeste dudict sieur de Fontaines : car on pensoit par son moyen, mieux & plustost venir à chef de ce qu'ils pretēdoyent. Chose qui toutefois ne succeda.

Le Mardi 28. dudict mois d'Octobre, considerant le danger & la saison sanglante, fut derechef resolu au conseil, & ratifié en l'assemblée generale des naturels habitans & autres habituez, que monsieur de Fontaines, quoy qu'il en aduint, & quoy que les deputez & autres insistassent au contraire, n'entreroit point pour lors à la ville : & s'y opposoit-on de tant plus fort, qu'on recepuoit tous les iours rapports certains, qu'on ne cessoit de tuer & massacrer les fideles en plusieurs gouuernemens & endroicts du Royaume : mesme que ceste grande ville meurtriere de Paris, ne se pouuoit rassasier du sang des poures enfans de Dieu, voire que la populace y estoit si acharnée, que pour auoir le pillage, venger les querelles priuées & particulieres, aucuns pour payer leurs debtes, en tuoyent plusieurs de ceux de la Religion Romaine : & ne faloit lors

autre

autre pretexte, quede crier, Au Huguenot, pour couper la gorge auec toute impunité à qui on en vouloit. Le mesme se pratiquoit sur tout és autres villes principales de ce Royaume, & nommément à Rouen, Orleans, Lyon & Bourges, qui n'est qu'à huict lieues de Sancerre, (ville principale du Duché de Berry, pays du gouuernement de monsieur de la Chastre) & où plusieurs furent massacrez, & aucuns des principaux tuez à coups de dagues & autres façons dans les prisons mesmes. Semblablement à la Charité, proche aussi de cinq lieuës de Sancerre, où la compagnie du Duc de Niuernoys estant entrée au temps & iour du massacre de Paris, soubs pretexte d'y vouloir faire monstre, combien qu'au parauant elle fust assignée à la prochaine ville du Marquisat de Salluces, où ledict Duc estoit gouuerneur, comme il apparut par vne patente du Roy, auec la populace & sedicieux de la ville, ils massacrerent dix-huict ou vingt personnes de la Religion, entr'autres le Capitaine Corse, qui s'estoit marié & habitué audict lieu depuis enuiron deux ans, braue & vaillant soldat: lequel ayant ouuert sa porte de nuict à vn nommé

Minotte Italien de nation, archer de la cõpagnie dudict Duc, qui se disoit estre son amy, & luy vouloit faire plaisir: comme de faict il auoit esté en garnison à la Charité sous le seigneur de la Beuuriere, gouuerneur (durãt les deux ans que messeigneurs les Princes l'auoyent en garde, auec les villes de la Rochelle, Montaubã, & Cognac,) faisant profession de la Religiõ reformee, & fort familier dudict Corse, ce neãtmoins le fit tuer à coups d'espee en chemise qu'il estoit pres son lict, où sa femme estoit couchee, laquelle vit ce piteux spectacle, & le frappa ledict Minotte des premiers, s'estãs plusieurs iettez sur celuy lequel ils n'eussẽt osé autrement attaquer, ny prendre en hõme de bien (cõme on dit.) Le capitaine Lãdas d'Orleãs, aussi fort estimé, & ayãnt faict preuue de sa vaillãce es autres troubles, habitué de nouueau au mesme lieu, fut tué & massacré en son logis. Ierosme Iogãt Escheuin de la ville ayant receu vn coup de pistole en sa maison, sa femme enceinte & Papiste, pour empescher qu'il ne fust blessé dauãtage, se mettant au deuant, fut tuee auec son mary. Qui plus est, apres leur mort, les massacreurs Italiens exercerent vn acte sur leurs corps si infame & horrible, que ie ne

le puis reciter. Dauantage ils contraignirent l'vne de leurs filles à enseigner l'argēt de son feu pere, & trouuerent de cinq à six mille francs, (comme on disoit) qu'ils pillerent : outre ce la forcerent de promettre mariage à l'vn des meurtriers Italiens fort aagé. Ie ne puis ny ne dois taire la mort de Iean Sarrazin, de la mesme ville, aagé d'enuiron septante ans, lequel de long temps auoit presques tousiours esté Diacre en l'Eglise reformee, tenu pour pere des poures, & homme de bien, par le tesmoignage mesme des plus Catholiques. Ce bon vieillard estant en sa maison de nuict le Ieudy au soir quatrieme de Septembre, fut surpris, outragé, & frappé à coups d'espee par ces furieux, ausquels d'vne face venerable & riante, selon sa coustume, il dit, Messieurs, que me voulez vous? ay ie fait desplaisir à persōne? quelqu'vn se plaint-il de moy? Mais cela ne seruit de rien pour mollir les meurtriers, ains d'vne rage furieuse & plus que barbare ils se ietterēt sur le poure corps grisō qui se mit sous sō lict, où l'vn des pēdars sō fillol & sō proche voysin luy balla vn coup d'espée au vētre, d'où les boyaux sortirēt. Le poure hōme sentāt le coup, & voyant celuy qui luy auoit bail-

lé, dit en s'escriãt, Ha mõ fillol, est ce ainsi que vous me traittez? ie ne vous fis iamais que plaisir. Il languit ainsi nauré en plusieurs endroicts, deux iours & deux nuicts, durãt lesquels (cõme i'ay entẽdu de la femme qui le gouuernoit,) il inuoquoit Dieu d'vn grand zele, & d'vne merueilleuse ardeur, s'estimant heureux de souffrir pour son Nom, ayant plus de regret que son fillol qu'il auoit tant aimé, l'eust ainsi nauré, que de la mort mesme: & ainsi rendit l'esprit au Seigneur. Vn nõmé maistre Iaques, Canonnier, fort malade en son lict, duquel on attẽdoit plustost la mort que la vie, fut ainsi à demy mort tué & massacré à coups de dague. Antoine Talenton fut noyé, Estienne de Viion fut tué à coups de dague en la prison. Pierre Guichard, maistre Paul, menuisier de son estat, Pierre Bailly tixier, & autres, iusques au nombre susdict, furent tuez & massacrez audict lieu de la Charité.

Autres y furent naurez & blessez de plusieurs coups d'espées & dagues, lesquels en cest estat furent rançonnez iusques au bout. Les maisons plus honorables, voire toutes celles de ceux de la Religion, furent pilleés, & falut encores que les plus ri-
che

hes qui s'estoyent cachez durant la fuie, payassent grosses rançons auant que pouuoir sortir hors la ville. Et pour le comble de toutes meschancetez, tous ceux de la Religion tant hommes, femmes que enfans, qui estoyent eschappez des griffes de ces bestes sauuages, estans empeschez de sortir, furent forcez & contraints d'aller à la messe & d'idolatrer. Desquels massacres, pilleries, violences, & outrages faicts à la Charité, i'ay faict icy mention, & faict ceste digression, tant pource que Dieu m'auoit appellé à seruir à ceste Eglise là, (d'où il me deliura miraculeusement auec mon compagnon) que pour monstrer que ceux de Sancerre, voisins si proches, auoyent plus-que iuste occasion d'empescher l'entrée de leur ville aux furieux & meurtriers des poures fideles qui estoyent comme à leur porte, l'espée encores sanglante au poing: car (cōme dit le prouerbe) qui void la maison de son prochain brusler, la sienne n'est pas à seureté.

Retournons à nostre subiect de Sancerre. Ce refus d'entrée à monsieur de Fontaines engendra grande altercation en la ville: car les deputez reuenus de la

Cour, qui auoyent engagé leurs vies & honneurs, auec plusieurs autres des principaux, qui gaignez par euxy consentoyẽt vouloyent qu'il fust receu, & qu'il entrast les autres, & nommémẽt tous les refugiez y contredisoyent, & s'y opposoyent formellement & manifestement. Les principaux consentans à ceste entrée estoyent, maistre André Clement, Baillif de Sancerre, Claude Arnaut, & Iehan Fouchart Catholiques, trois Escheuins, Francois des Moulins, Guillaume Finou, & Loys d'Argent, & auec eux plusieurs autres, qui trahirent & vendirẽt le Chasteau, lesquels serõt nommez & specifiez cy apres. Leurs principales raisons estoyent, Que ledict sieur de Fontaines beau frere de mõsieur le Comte, auroit interest si ceste place estoit ruinée, & les habitans tuez & destruicts, parce que (comme beau frere du Comte) cela le regardoit: qu'il ne demãdoit l'entrée auec force, ains seulement luy dix ou douzieme: ne vouloit entrer dans le chasteau, & n'empeschoit qu'on ne fist garde & corps de garde pour s'asseurer. Les contredisans à ceste entrée, tant habitans que tous les habituez, ayãs mieux apperceus & descouuert le lãgage des Serenes de cour, desquels

quels le premier article de foy eſt, de ne
ien tenir aux heretiques, qu'ils appellent;
& le ſecond de ne rien faire contre la volō-
e de ceux à qui ils ne veulent deſplaire ny
leſobeir, alleguoyēt alencontre des autres
qu'encores que ledict ſieur de Fontaines
uſt le vouloir de faire ce qu'il diſoit, il ne
pouuoit l'executer, pour ne pouuoir empe
cher l'intention, & le deſſein d'autres plus
grands, contre tous ceux de la Religion re-
formée: & qu'il y auoit moyen de le recom
penſer d'ailleurs, la ruine & deſtructiō de la
ville interuenant: que s'il entroit, nul n'euſt
oſé luy contredire, quand il euſt voulu en-
trer audict Chaſteau, introduire les gentils
hommes du pays, & faire tout ce que bon
luy euſt ſemblé: ioint que ſon honneur &
grandeur ne luy permettoyent de coucher
une ſeule nuict en la ville, ſinon qu'il y euſt
commādé, & n'euſt iamais ſouffert que les
habitans, qui ne luy eſtoyent pas ſeulemēt
inferieurs, mais comme ſuiets, luy euſſent
rien preſcript, ny rien fait dans la ville cō-
tre ſon vouloir, meſme luy preſent. Le me-
credi au ſoir 29. Octobre, il arriua à Coſne,
ville diſtante de deux lieues de Sācerre, de
l'autre coſté de la riuiere de Loyre, en baiſ-
ſant. Ceſte approche trauailla encores à

merueilles ceux qui auoyent entieremen
resolu de s'opposer de tout leur pouuoir à
son entree,& y auoit grande diuision entre
eux & les autres. Plusieurs des principaux
de la ville, gagnez par les deputez reuenus
de Cour (comme nous auōs dit) trop crain-
tifs, & ayās plus d'esgard à leurs biens qu'à
la conseruation de l'Eglise de Dieu, de si
long temps dressee en leur ville par vn pri-
uilege special, furent voir & faire la reuerē-
ce à Cosne audict sieur, duquel ils cher-
choyent entierement la bonne grace. Luy
de sa part, cōme seigneur accord qu'il est,
nō seulemēt les receut humainement, mais
aussi leur ratifia les promesses qu'il leur a-
uoit ia faictes par escrit, & fait faire par Ca
daillet, & les asseura de la bonne volon-
té & amour qu'il leur portoit. Ces allees
& venues de Sancerre à Cosne, durerent
cinq ou six iours, non sans le grand mes-
contentement de ceux qui voyoyent l'im-
portance & dangereuse consequence de
ces voyages si frequents, qui ne seruoyent
quà en esbranler de iour en iour plusieurs,
par ce moyen attirez à changement de vo-
lonté. Et de faict, cela engendra, ou plus-
tost accreut tellement la diuision ia com-
mencee entre les habitans naturels dudict
lieu,

lieu, que plus de quarante maiſons en ont eſté depuis ruinees, les chefs & familles s'eſtans abſentez de la ville apres la repriſe du Chaſteau, & la pluſpart meſme retirez auec l'ennemy, comme il ſera dit apres.

Comme ces choſes ſe paſſoyent, monſieur de Fontaines, qui ſauoit que ſur tout les habituez (reſchappez des maſſacres des autres villes) ne conſentiroyent à ſon entree, leur fit dire par pluſieurs foys, que s'ils vouloyent, il les feroit conduire en tel lieu de ſeureté qu'il leur plairoit, & leur bailleroit oſtage en tels lieux qu'ils voudroyent, les conſeillans auſſi pluſtoſt ſortir, s'en aller, & retirer ailleurs, que demeurer dans la ville: ayant charge expreſſe de leur tenir ce langage: & parce qu'il deſiroit de parler & cõmuniquer auec eux, ils les prioit que quelquesvns l'alaſſẽt trouuer à Coſne. Eux s'eſtans aſſemblez pour y aduiſer, arreſtent d'y enuoier: delegueẽt & prient maiſtre Iehan Minier Scribe de l'Vniuerſité d'Orleans, & maiſtre Iehan Girardin medecin d'Auxerre, de faire ce voyage: ces deux auec lettres de creãce ſignees de ſix d'entr'eux s'y achemineret: toutefois pour plus grande ſeureté de leurs perſonnes, fut aduiſé qu'on demanderoit oſtages

audit ſieur de Fontaines, auant qu'eux partiſſent de Sancerre. Luy leur accordant cela, le cinquieme iour de Nouẽbre, enuoya les ſieurs de la Mothe Ferchaut gentilhõme ſeruant de Monſieur le Duc d'Aniou, & de Lugny fils du ſieur de Buzanlure, leſquels coucherent vne nuict à la ville, en laquelle il y eut vne alarme, qui les eſtonna vn peu: toutesfois on les aſſeura, que moyennant qu'ils ne ſortiſſent du logis du Cerf volant où ils furent logez & traitez en toute douceur, ils n'auroyent nul deplaiſir. Le lendemain (apres que les noſtres eurent repaſſé le port de Loyre, du coſté de Sãcerre) ils s'en retournerent. Arriuez donc que furẽt leſdicts Minier & Girardin vers ceux qui les auoyent enuoyez, ils leurs firent entendre leur legation, & les propos que monſieur de Fontaines (qui leur auoit faict bon traitement) leur auoit tenus, qui eſtoyent en ſomme, qu'il ne ſe faloit meffier de luy, & qu'il eſtoit preſt de faire tout plaiſir aux refugiez dans Sancerre s'ils l'en requeroyẽt, & que bien leur prendroit de croire ſon conſeil. Toutesfois luy ayant touché de la liberté de conſcience, il leur dit franchement, que comme il auoit deſia dit aux habi-

Nouẽbre.

habitãs, il n'auoit aucune charge du Roy, de permettre l'exercice de la Religion dans Sancerre. Surquoy ils luy auoyent remõstré qu'estant cela le principal poinct, les habituez, ny la plus grande partie des habitans ioints auec eux, n'y pouuoyent acquiescer, ny à vne telle sortie qu'il desiroit d'eux: moins permettroient-ils son entrée dans Sãcerre, veu la malice du temps: & qu'ils s'asseuroyent tant de luy & de son iugement, que s'ils luy en demandoyent aduis, & s'il auoit plus d'esgard à leur innocẽce, & à la iustice de leur cause, qu'à aucũ autre respect, il ne leur conseilleroit de faire ce qu'il requeroit d'eux: bref que n'ayans aucunemẽt meffait, ny transgressé les Edicts du Roy, estans reschappez des lieux où on auoit tué & massacré ceux de la Religion, ils s'estoyẽt seulement retirez à Sancerre, pour la conseruatiõ de leurs vies & liberté de leurs cõsciences, ne pouuans faire autrement: sur esquelles choses leur auroit dict qu'à ce refus, il sçauoit qu'il auoit à faire, & qu'il mettroit à execution la volonté & intention du Roy.

Chap. IIII.

Pratiques de monsieur de Fontaines auec

ceux de la ville de ſon party, pour ſurprendre le Chaſteau de Sancerre.

AYant donc ledict ſieur de Fontaines eſſayé par pluſieurs fois d'entrer à Sancerre, & de paruenir à ce qu'il pretendoit, voyant qu'il n'auançoit rien de ce coſté-là: ayant auſſi eſté aduerty, que la pluralité des voix à la derniere aſſemblée generale auoit emporté, que l'entrée ne luy ſeroit baillée en façon que ce fuſt, il reſolut d'y proceder par autre voye: ceux auſſi de ſon party l'aduertirent, que puis qu'il n'y auoit nulle eſperance qu'il peuſt entrer par les portes de la ville, ils s'eſſayeroyent & ſe faiſoyent forts luy donner entrée par le Chaſteau, au deſceu des contrediſans. Et de faict ayãt faict vne ligue d'enuiron trente des citoyens, ils proiecterent & reſolurent de trahir leur partie aduerſe, & introduire ledict ſieur de Fontaines auec force dans ledict Chaſteau: ce qui leur eſtoit tant plus facile, que Iulian de la Bertauche, & Simon Charleluchet, principaux de ceſte faction, auoyent eſté eſleus auparauant pour commander en ladicte place. Les trois Eſcheuins ſuſdicts, François des Moulins, Guillaume Finou, & Loys d'Argent, eſtoiẽt auſſi

auſſi de la partie, & ſolicitoyent les autres tenans leur party à executer leur entreprinſe. Meſme pour ceſt effect ils y auoyent tranſporté grande quantité de poudre à canon, munitions de guerre, viures, & autres choſes neceſſaires pour ſe fortifier, qu'ils auoyent en charge & en garde de la ville comme Eſcheuins.

Ces menées ſe faiſoyent aſſez ſecrettement: car combien que quelques iours auparauant on ſe doutaſt aucunement d'eux, d'autant qu'ils alloyent & venoyent plus que de couſtume au Chaſteau: meſmes y portoyent & faiſoyent tranſporter leurs marchandiſes & plus precieux meubles, par ce (diſoyent-ils) qu'ils ne s'aſſeuroyent en la ville, à cauſe des habituez, qu'ils diſoyent les auoir menaſſez, ſi n'euſt-on iamais penſé qu'ils euſſent ainſi voulu quitter non ſeulement la pieté, mais toute humanité, trahiſſans l'Egliſe de Dieu, où ils auoyent eſté ſi long temps nourris, (meſmes aucuns d'eux y auoyent eu, & auoyent encores charge d'Anciens) leur ville, patrie, peres, meres, femmes & enfans, auec plus de trois mille perſonnes qui eſtoyent lors à la ville, qu'ils mettoyent en proye, & à la mercy du glaiue ſanglant, tellement que ſi

Dieu n'y euſt pourueu, les poures refugiez fuſſent bien tõbez de fieure en chauld mal.

Pluſieurs qui ſe doutoyent de ceſte trahiſon, aduertiſſoyent ſouuẽt les principaux citoyens du party contraire, qu'il eſtoit expedient de prendre garde au Chaſteau, & que ceux qui le gardoyent faiſoyent deſia murailler & remparer par le dedans, & de leur coſté, la ſeconde & principale porte deſcendant à la ville: comme auſſi ils auoyent peu au parauant tenu quelques propos faſcheux és Rondes, qui paſſans les nuicts deuant le Chaſteau ſelon la couſtume, eſtoyent menaſſez d'eux, ne vouloyent ouurir les portes, ne receuoir le mot comme au parauant: & le tout ſoubs ce pretexte, qu'ils ne ſe fioyent aux habituez, deſquels toutesfois ils n'auoyent nulles iuſtes occaſions de meſcontentement.

A force donc de ſoliciter certains perſonnages de la ville, plus affectionnez à maintenir l'Egliſe de Dieu, & à s'oppoſer aux aduerſaires, le Capitaine la Fleur, & autres habituez ioints auec eux, alloyent quelquefois de iour viſiter le Chaſteau, ſur tout pour prendre garde qu'on deſmuraillaſt & d'eſencombraſt l'huis de fer (qui

eſt

eſt vne fauſſe porte ſortant du Chaſteau hors la ville, lequel dés les guerres & troubles paſſez, pour obuier aux trahiſons, on auoit muraillé par le dedans, & remparé de terre, pierres & fumiers de plus de douze pieds d'eſpaiſſeur) ce que n'apperceuans les noſtres, & voyans les autres ſi bien diſſimuler leur entreprinſe, ils reſſortoyent contens: tellement que trompez & deceus qu'ils eſtoyent, ils aſſeuroyent auſſi ceux de leur party, qu'il ne ſe braſſoit riẽ de ce qu'on craignoit.

Chap. V.

Surprinſe du Chaſteau par le ſieur de Racam frere de Monſieur de Fontaines aydé, & introduict par ceux de la ville tenans ſon party: & la repriſe miraculeuſe d'iceluy au meſme iour.

APres que les proditeurs du Chaſteau, d'eux, & de leurs concitoyens eurent ainſi diſſimulé quelques iours leur faict, ne pouuans ny voulans deguiſer la matiere plus longuement. Le Dimanche au ſoir 9. de Nouembre (ayans retiré & retenu

auec eux dans le Chaſteau, la plus grand' part de leurs complices, en nombre de trẽte quatre,) ils refuſerent tout à plat la garde de cinq ou de ſix ſoldats habitans, qu'on auoit accouſtumé d'enuoyer à reçhange tous les ſoirs au Chaſteau, pour oſter toute deffiance & meſcontentement. Les deux fils de Iehan Naulet, François d'Argent, & Iehan Tache, eſtoyent de ceux qui furent renuoyez, leſquels tout ſoudain en aduertirent les chefs & principaux y ayans intereſt: qui tout incontinent s'y acheminerent, pour ſçauoir la cauſe de ce refus. Les traiſtres eſtans enquis ſur cela, nierent auoir refuſé l'entrée aux ſuſdicts ſoldats. Bien dirent-ils pour s'excuſer, qu'ils s'eſtoyent preſentez trop tard pour entrer en garde, & que l'heure eſtoit indeuë pour ouurir le Chaſteau. Parquoy, apres qu'on eut remonſtré à la Bertauche & à Charleluchet qui y commandoyent, qu'ils en faiſoyent trop, & que finalement on feroit contrainct de proceder par autre voye, eux ne pouuans faire autrement ſans ſe deſcouurir du tout, conſentirent l'entrée à ceux qu'ils auoyent renuoyez, & à d'autres qui leur furent adioints: meſmes à Loys Martinat ieune hõme, ſur la fidelité duquel

duquel tous les refugiez & ceux de leur party s'asseuroyent. Ce qui contenta aucunement ceux qui se meffioyent d'eux, tellement que chacun se retira, pensans estre à seureté. Toutesfois comme Dieu voulut, le Capitaine la Fleur prenant la chose au pis; fit faire corps de garde ceste nuict-la, en la maison dudit Charleluchet, proche & au dessous du Chasteau: du costé de la ville posa sentinelles au deuant d'icelle, & à sainct Denys, (qui est vn lieu terrassé ioignant les murailles de la ville, & proche aussi du Chasteau, lequel on peut descouurir par dehors de cest endroit-là.) Cependant, ceux qui estoyent dedans, resolus, & sur le poinct d'executer leur entreprinse, enuoyent en diligence Sainpré (duquel nous auons parlé cy dessus, qui estoit auec eux, & de la partie) vers le sieur de Racam, frere de Monsieur de Fontaines, lequel Loys d'Argent, & Simon Regnault auoyent esté querir, & faict venir au Chasteau de Buzanlure, distant de lieuë & demie de Sancerre, lequel s'estant acheminé auec sa troupe, & embusqué tant aux masures & ruynes du temple dit sainct Romble, hors la ville au dessous de la forteresse, & non plus loing que trois

cens pas, qu'aux vignes proches enuiron la minuict, il escalla la fausse braye du Chasteau (n'estant plus haute que de dix ou douze eschelons) toutesfois il ne fut si bien suyuy qu'il pensoit: car il n'entra que luy dix-huictiesme, (non comprins maistre André Clement Baillif de la ville, qui estoit comme la guide des autres, homme cependant aussi propre à escaller villes & Chasteaux, qu'on dit qu'il est mauuais gendarme.) La sentinelle que la Fleur auoit posée à sainct Denys, les ayant descouuers, tira sur eux, & donna l'alarme, ce qui empescha que le reste de ses soldats n'entrast, & montast auec luy. L'alarme donnée, & toute la ville esmeuë & effrayee de la surprinse du Chasteau, chacun estoit merueilleusement estonné, & non sans cause: car (comme nous auons dit au commencement) outre que la ville de Sancerre est assise sur vne haute montagne, le Chasteau est situé sur le sommet & plus haut lieu, de sorte qu'il commande presque par tout comme vne Citadelle. Et de faict, ceux de la ville ne craignoyent rien plus que l'entrée de l'ennemy par ceste place, & par consequent veu la saison sanguinaire d'auoir tous la gorge coupeé

oupée. Toutesfois n'ayans le courage per-
u, ne le cœur failly, le Capitaine Paquelon
reschappé de la Charité) auec quelques
arquebousiers sortit par porte Oyson pour
ombatre les soldats du sieur de Racam qui
stoient dehors, & pour empescher qu'il ne
ust secouru de plus grand nombre que de
eux qui estoient entrez & mõtez auec luy:
omme donc Paquelon marchoit & s'ache-
ninoit en faueur des tenebres de la nuict,
ers le temple Sainct Romble, il rencontra
n soldat de l'ennemy, ayant vn morion do-
é, belle harquebouse & fourniment (qui se
it depuis estre escuyer de monsieur de Fon-
aines, & se nommoit Pantange) lequel pen-
ant que ce fust de ses gens iurant à leur fa-
on accoustumée, & demandant, Qui va là,
nort Dieu? fut prins & emmené. Arriué
u'il fut à la ville, il asseura encores que ledit
ieur de Racam luy dixhuictiéme estoit dãs
e Chasteau, que leur entreprise estant des-
ouuerte, auoit causé que luy & plusieurs
oldats de leur compagnie, qui estoyẽt pro-
hes & aux enuirons de la ville, n'auoyent
eu entrer. Mesme disoit que la caualerie
 grands cheuaux du Roy, que monsieur de
ontaines conduisoit, auec quelque infan-
erie de Cosne, & d'autres villes & lieux cir-

conuoisins, estoyent aussi à sainct Satur, & autres lieux à l'entour de la ville: que d'autre secours deuoit venir de la Charité & d'ailleurs, & qu'ils esperoyēt entrer au Chasteau par vne fausse porte, par le moyen de ceux qui le tenoyent. Et de là aussi entrer dans la ville pour la reduire à leur deuotion. Cependant qu'on interroge ce prisonnier, la Bertauche, Charleluchet & leurs adherans desmurailloyent vne porte qui respōd de l'vne des Tours du Chasteau à la fausse braye, où le sieur de Racam & les siens estoyent montez, lequel estoit entré dedans la place par ceste ouuerture, & bien receu de ceux qui y estoyent, ils pensoyent tous estre au dessus de leur entreprinse. Soudain aussi le Capitaine Durbois, & les six autres prisonniers, qui auoyent esté prins à Cheueniol, comme il a esté veu cy-dessus (ausquels dés les iours precedens on auoit baillé & fait apporter secrettement harquebouses & armes en la tour & prison où ils estoyent,) furent mis en liberté par la Bertauche & Charleluchet. Et ainsi estans sortis en la court, les armes au poing, ils combatirent & tindrent bon dans le Chasteau auec le sieur de Racam & les siens, & les trentequatre de la ville, desquels i'ay icy specifié les noms & qua-

ualitez, ſelon qu'ils me furent nommez ar ceux qui les cognoiſſoyent.

Iulian de la Bertauche.
Simon Charleluchet. } Capitaines commandans au Chaſteau.

François des Moulins.
Guillaume Finou.
Loys d'Argent. } Eſcheuins.

Iean Reullard.
Iean Guychard, dit bon Iean.
& 9 François Guichard, dit Guichon, & (ſon fils.
o Iean Garnier dit l'Hebrieu.
1 Loys Finou. 12 Iean des Choux.
3 Pierre le Mort.
4 & 15 Landelle orfeure, & ſon ſeruiteur.
6 Simon Regnaud. 17 Loys Sainpré.
8 Simon Semelé. 19 Le Corporal Denys.
o Vn potier d'eſtain duquel ie ne ſçay le (nom.
1 Guillaume Frelat.
2 François Reuchon.
3 Lancelot Borré le ieune.
4 Le ſeruiteur de Pierre Rouſſeau, apoticaire.
5 M. André Clement, Bailly de la ville.
6 Simon Boybeau, dit le curé.
7 Eſtienne Cholet.
8 Brion Notaire.
9 Antoine Turriel.
o Iean Rigou.

31. 32. & 33. Pierre Bucqueau fermier du Comté, demeurant au Chaſteau, auec ſon clerc & vn charretier.
34. Iean Guychard fils d'Eſtienne Guychard.

Les deux fils de Iean Naulet & Loys Martinat y eſtoient auſſi, mais ils n'eſtoyent de la faction, ains ils y furent enuoyez le ſoir precedent par ceux de la ville, comme il a eſté dit.

Ainſi donc, ceux qui eſtoyent dedans le Chaſteau, tenans bon, eſtoyent enuiron ſoixante, qui continuerent à remparer les portes du coſté de la ville, pour empeſcher les noſtres de les forcer, firent diligence de deſencombrer & deſmurailler l'huis de fer, dõt nous auons parlé, ſortant hors la ville, pour donner entrée aux leurs : brief, combatirent, & ſe mirent en tout deuoir d'executer ce qu'ils auoient deliberé. Or comme nous auons dit, ils auoient retenu auec eux les deux fils de Naulet, qui ne ſçauoyent rien de l'entreprinſe, ny auſſi le ieune Martinat, lequel fut extrémement marry de ceſte ſurprinſe. Car comme ainſi ſoit qu'il ait eſté nourry, & bien inſtruit en l'Egliſe de Dieu dés ſon enfance, & qu'il ait ſuccé ſa Parole auec la mammelle, les traiſtres ſe doutans

bien

bien qu'il s'oppoſeroit à leur perfidie & deſloyauté, l'auoient enuoyé dormir ſur le foin, comme auoyent accouſtumé ceux qui n'etoyent poſez en ſentinelle : mais eſueillé qu'il fut, entendant le bruit, & voyant ce qui ſe paſſoit, bien reſolu de ne conſentir à tel acte, & toutesfois ne pouuant ſortir, il accourut ſecrettemẽt & ſoudainement en l'vne des Tours dudit Chaſteau, appellée ſainct George, autrement le Threſor, qui regarde ſur la muraille de la ville, du coſté de porte Ceſar : là où Michel Granger ieune homme, ſon grand amy, eſtoit poſé en ſentinelle : & (apres luy auoir dit, Adieu Granger mon compagnon, mon amy, ie ſuis mort, ils me tueront) l'aſſeura que pour certain monſieur de Racam eſtoit dans le Chaſteau auec force, & partant qu'il aduertiſt diligemment ceux de la ville qu'ils penſaſſent à leurs affaires. Ce qui leur ſeruit d'vn bon aiguillon pour les faire haſter d'aſſaillir viuement & forcer le Chaſteau. Cela faict, il s'en retourna en la court, où il demeura par force auec ceux qui le tenoyent, leſquels le cognoiſſant vaillant, & hardy ſoldat, le ſolicitoyent de prendre les armes, & combatre auec eux. Ce que non ſeulement il refuſa, mais auſſi courageuſement deteſtoit la deſ-

loyauté des habitans, qui meschamment combatoyent contre leurs citoyens, qu'ils auoient si malheureusement trahis : & mesmes reprochoit en particulier à la Bertauche, duquel on auoit si bonne opinion, & en qui on s'estoit tant fié, que ce n'estoit pas les prieres qu'il auoit faictes le soir, qu'il pleust à Dieu de conseruer la place, qu'à Dieu ne pleust que luy fust si meschant de l'ensuyure pour combatre contre ses freres, soustenans vne cause pour laquelle il vouloit mourir. Le sieur de Racam l'oyant ainsi parler, ne le contraignit point dauantage, & demeura ainsi tout ce iour auec eux. Toutesfois il fut fort solicité de dire à ceux de la ville, qu'il n'y auoit personne dans le Chasteau que les ordinaires, à quoy il ne voulut aussi obtemperer. Eux cependant se fortifioyent & desencombroyent l'huis de fer à grand' puissance. Ceux de la ville aussi de leur costé, se barriquent, & barrent de charrettes les aduenuës deuant le Chasteau, craignans d'estre forcez, & qu'on ne sortist sur eux. Dauantage, pour ne donner loisir aux autres de se fortifier, ains les empescher ailleurs, ils mettent le feu, & bruslent la premiere porte du Chasteau auant le iour. Martinat aussi de sa part cerche tous moyens

d'ayder

ayder, & seruir à la reprise de ce Chasteau:
aduertit de rechef Granger par vne ca-
onniere, & dit qu'on prenne bon courage.
t sur les sept heures du matin n'ayant an-
e ny papier, il escriuit d'vne espingle au
edãs de la couuerture d'vn liure de Pseau-
es qu'il auoit en sa pochette, Prenez cou-
ge, messieurs, car le cœur leur faut. Et iet-
ledit liure le plus fort, & le plus secrette-
ent qu'il peût, dans la ville, où il fut amas-
, recogneu & porté à son pere, qui le reco-
neut aussi, & en fut tant plus ioyeux, qu'il
stoit au parauant en opinion que son fils
ust mort, & que ceux qui tenoyent le Cha-
eau l'auoyẽt tué. On ne s'apperceut point
e cest aduertissement, iusques apres que
eluy qui l'auoit donné fust sorty, comme il
era dit. Cependant ceux qui tenoyent la
lace, iettoient force grosses pierres de des-
us les tours du costé de sainct Denys, & par
out où ils pouuoient sur ceux qui les te-
oyent assiegez, & ne tirerent coups d'har-
uebouse que sur le matin. Le iour venu,
es Capitaines & autres de la ville se voyans
n tel danger, pensans esmouuoir à pitié
ux qui estoyent dans le Chasteau, pren-
nt le pere de la Bertauche aagé d'enuiron
oixante ans, les femmes & enfans des au-

tres, & liez enſemble, ayans chacun vn fagot ſur l'eſpaule (ſauf le bon homme la Bertauche) furent conduits par des ſoldats, qui alloyent derriere eux pour eſcarmoucher, & enuoyez mettre le feu à la ſeconde porte. Mais les aſſiegez ne laiſſerent pour cela de tirer, n'eſpargnans leurs femmes ny leurs enfans, tellement que la femme d'vn nommé Pierre le Mort, y receut vn coup d'harquebouſe ſous la mammelle. Le bon homme la Bertauche remonſtra à ſon fils le danger où il eſtoit, & tous ceux qui luy appartenoyent, & le pria de rendre la place, & ſe r'alier auec les ſiens: mais tout cela ne ſeruit de rien. Voyans, cela ceux de la ville percerent la gallerie de la maiſon de Turpin, le Colombier, & autres lieux prochains pour eſcarmoucher, & aſſaillir viuement, & de toutes parts ceux qui tenoyent le Chaſteau, leſquels de leur part tiroyent & eſcarmouchoyent auſſi, tellement que les mouſquetades & harquebouzades ne manquoyent point de coſté & d'autre: mais en apparence ceux de la ville trauailloyent en vain, eſtans les plus habiles d'iceux bien eſtonnez. Sur ces entrefaites, par l'aduis d'aucuns, il fut reſolu d'aller ſapper le grand corps de logis du Chaſteau, du coſté de Septentrion,

à où ayans mené quelque nombre de vi-
gnerons & maſſons, qui gaignerent le pied
le la muraille ſans qu'on les peuſt offenſer,
parce que le Chaſteau n'eſt percé de ce co-
té là, nonobſtant la dureté & eſpeſſeur de
ce vieil & ancien mur, trauaillant d'auſſi
grande viſteſſe que la choſe le requeroit, &
qu'ils voyoyent qu'il eſtoit queſtion de la
vie, en moins de quatre heures firent ouuer-
ure & paſſage en quatre endroićts, par où
leux ou trois hommes de front pouuoyent
ntrer. Ceux de dedans cependant iettoyēt
orce pierres du haut de la tour ſainćt Geor-
e: mais tant à cauſe du balet du toićt à l'en-
roićt où ils ſappoyent, que de quelques aix
z mantelets de bois dont ils eſtoyent cou-
erts, on ne les pouuoit empeſcher ny of-
enſer. Pendant que la ſappe ſe faiſoit, les
Capitaines la Fleur, le Buiſſon, les ſoldats &
utre, (n'eſperans toutesfois par trop d'y
ntrer, veu la force de la place, & le nombre
hommes qui eſtoit dedans) s'armoyent &
reparoyent, & montans les vns apres les au-
es, firent tant qu'ils gaignerent les trous
t endroićts percez, pour donner l'aſſaut
uand il en ſeroit temps, & en attendant
iſans apporter bois & fagots, pourſuy-
oyent d'acheuer de faire bruſler la ſecon-

de porte, que les autres s'efforçoyent aussi
de remparer par dedans. Comme le Chasteau
estoit ainsi assailly de tous costez, &
que ceux qui le tenoyent se defendoyent,
& tiroyent sur les nostres, vn nommé Denys
de la Ville, Thomas Paillard, qui s'estoit
marié à la Charité, vn autre soldat nommé
le Gascon, des assaillans, furent tuez de harquebouzades.
Or faut-il noter qu'à l'endroit
où on sappoit (qui estoyent les grandes
escuyries voultées) tout estoit plein de
foin, qui empeschoit le passage: partant en
grande diligence on s'essaya de le tirer hors
par les trous & endroits percez, mais voyant
que cela eust esté trop long pour la quantité
de foin trop grande, on y fit mettre le feu
par vn bon & braue soldat, qui y receut vn
coup de harquebouze au bras, dont il est
presque demeuré estropiat. Toutesfois cela
ne succeda pas si bien qu'on esperoit, car
outre ce que la fumée de ce foin bruslant
offusquoit tout, il eschauffa tellement la
voulte & le lieu où il estoit, qu'il seruoit cōme
de rempart contre ceux qui y auoyent
mis le feu: & eust esté imposible de passer
au trauers, si Dieu n'y eust pourueu. Ceux
de dedans cependant se voyans assaillis de
si prés, & si viuement, ne sçachans point
l'em

l'empeschement que ce feu & fumée donnoyent aux nostres, voulans faire tomber le comble, creuer & abattre la voulte dedans pour se fortifier, mirent aussi le feu au dessus dudit corps de logis, qui estoit vn beau & grand grenier, plein de blé, fagots & meubles, de sorte que le toict & tout le logis fut incontinent embrasé: & mesme le feu gaigna la viz de la Tour sainct George, fort haute & toute ioignante, & brusla vn petit tourillon couuert d'ardoyses, qui estoit au sommet d'icelle.

Et comme ainsi soit que ce Chasteau ait esté autrefois vne belle place, estant pour lors, & mesme deuant ce feu presque ruyné, & peu habitable: ceste tournelle couuerte d'ardoyse, estoit la chose la plus eminente de toute la place, & qui se voyoit de plus loing. Or les assaillans craignans que le secours des autres n'entrast par l'huis de fer qui estoit desmuraillé, & que la nuict fort proche n'entreuint, auecques toute diligence font apporter, & iettent force eaue dans ce feu, & outre cela tirent auec crochets & engins de fer, les pieces de bois bruslantes, le foin fumant, & tout ce qui empeschoit le passage. Ce qui espouuanta tellement ceux de dedans, qu'ils perdirent

lors entierement courage. Et au lieu de tenir bon, comme nous pensions qu'ils feroyent, iusques à ce que leur secours fust venu, estant desia si proche que nous entendions la trompette de leur cauallerie, oyons les tabours de leur Infanterie, voyons passer les bateaux chargez de leurs soldats au port sainct Thibaud, au bas, & non plus loing de mille pas du Chasteau saisi, prindrent resolution de s'en aller & quitter la place. Ce que voyant Martinat, qui sçauoit que l'huis de fer auoit esté desmuraillé, pour penser faire entrer le secours, il se lança dextrement dans la voulte par où on y va, qui est comme la descente d'vne caue, & tirant le correau, & ouurant la porte d'vne merueilleuse vistesse, sortit, & se ietta dans les vignes, du costé de porte Oyson : puis saultant les hayes, vignes & buissons, cria à ceux qui estoient sur la terrasse de sainct Denys, & aux autres sentinelles de la ville, Ne tirez pas, Messieurs, c'est Martinat, courage, courage, ils s'en veulent fuyr. Arriué qu'il fut en la ville, & ayans oüy de luy ces ioyeuses nouuelles, chacun se print à loüer Dieu, & à le remercier de ce qu'il nous auoit retiré du pas de la mort. Estant venu chez son pere, on luy demanda pourquoy & à quelle fin

il

il auoit ietté le liure des Pseaumes,dõt nous auons parlé : & lors il monstra ce qu'il auoit escrit d'vne espingle au dedans de la couuerture. Les Capitaines & soldats de la ville qui estoyent prés le Chasteau,desencombrans en diligence le foin & bois bruslant qui les empeschoit, comme nous auons dit, firẽt si bon deuoir, qu'enuiron les cinq heures du soir ils entrerent dedans, sans que les autres (qui acquirent autant de honte de s'enfuyr, que nous en fusmes ioyeux) fissent lors grande resistence. Le Capitaine Laurens (habitué de long temps à la ville) fut des premiers dedans, lequel gaignant la viz de la Tour sainct George, bien qu'elle fust fort eschaufée, monta au plus haut, & lors (oüy par toute la ville) cria, Dedans,enfans, dedans, ils sont à nous, ils ont peur,ils ont le cœur failly. Ce que voyant & oyant la plus grand' part de ceux qui auoyent prins le Chasteau, (lesquels estoyent encores dedans, & en la court d'iceluy) furent effrayez, & s'enfuyrent par l'huis de fer, quittans la place qu'ils auoyent tenuë enuiron dix & sept heures. Le Capitaine Paquelon auec huict ou dix soldats seulement sortit pour les poursuyure par porte Oyson : mais craignant qu'eux se voyans forcez des deux co-

ſtez ne ioüaſſent à la deſeſperade, & ne rentraſſent en la fortereſſe, où ils pourroyent tenir bon aux corps de logis, & Tours fortes qui y ſont, que les noſtres n'auoyent encores regaignées, il leur fit vn pont d'argent, & les laiſſant aller, tira quelques coups apres eux. On dit que le ſieur de Racam qui auoit commandé tout ce iour au Chaſteau, voyãt que le ſecours que Monſieur de Fontaines luy auoit promis tardoit trop, & qu'vn page qu'il auoit mis hors enuiron midy par l'huis de fer ne retournoit point, dit auant que ſortir, Ha mon frere! vous m'auez faict faire vn pas de clerc. Le fils du ſieur de Buzanlure, & le ſieur de la Courdieu (qui s'en retourna auecques vne harquebouzade en la iambe) eſtoyent entrez auec le ſieur de Racam. Vn page du Roy y fut tué par les creneaux en eſcarmouchant auant la repriſe. Cadaillet, duquel nous auons parlé cy-deuãt, qui auoit conduit l'entreprinſe, & ſolicité ceux de la ville de s'éparer de la place, pour eſtre bleſſé à mort à la teſte d'vne harquebuzade, ne pouuant ſuyure les autres, y demeura. Et comme chacun entroit dedans de nuict auec lanternes & falots, il fut prins & paſſé par la porte du coſté de la ville, laquelle n'eſtoit encores qu'à demy deſmuraillée, & deſ-

encom-

encombrée du fumier & rempart qui auoit esté faict par dedans : fut mis sur le dos d'vn vigneron qui l'emporta, & en passant, comme motif de tout ce desordre, hué & detesté de tous iusques aux petits enfans, fut assommé, & acheué à la porte du temple S Iean, par le peuple esmeu. Reullard de la ville, blessé d'vne harquebouzade au bras, & vn hommé Sandron de Cosne, y demeurerent aussi, & furent tuez de furie par ceux qui y entrerent les premiers. Iean Garnier & son fils, Estienne Cholet, Buqueau, fermier du Chasteau, & François des Moulins, Escheuin, y furent prins prisonniers. Dauantage, ceux qui quitterent la place s'estans sauuez à grand' haste, & estonnez d'vne reprise si soudaine, & non esperée de costé ny d'autre, y laisserent beaucoup d'armes, & de l'argent monnoyé assez bõne somme, des draps de soye & de laine, meubles, & autres marchandises que ceux de la ville estans de l'entreprinse y auoient transportez pour estre plus asseurez, ce leur sembloit. Le lendemain apres midy, fut crié à son de trompe & tabour par les carrefours de la ville, que tous eussent à se trouuer aux hasles pour rendre graces à Dieu de ceste deliurance admirable non attenduë, selon le iugement humain.

Le Pseaume 144. fut chanté, & fut noté & remonstré par maistre François de la Mare dit de Claireau, Ministre du lieu, qu'il y auoit quatre ans qu'au mesme iour, dixiesme de Nouembre, Dieu auoit deliuré aussi ceste ville de Sancerre de ceux de Bourges & autres, qui la pensans assieger, auoyent charrié & amené leur artillerie iusques au village de Cheueniol à demie lieuë, & s'en estoyent retournez espouuantez sans estre poursuyuis. La surprise de ce Chasteau auoit merueilleusement estonné le peuple de la ville: & de faict, pour mon regard, i'apprehenday plus la mort ce iour-là, que ie n'ay fait depuis durant tout le siege, aussi aspre cependant qu'on en ait gueres veu. On nous asseura vn peu apres que la prinse de Sancerre auoit esté criée, publiée, & imprimée à Paris, parce que ceux qui passoyent par le grand chemin, venans du costé de Lyon, en ce temps-là voyans le feu au Chasteau, auoyent rapporté, & estimoyent qu'ainsi fust. Le Mardy vnziesme dudit mois de Nouembre, & le lendemain de la reprise du Chasteau, Monsieur de Fontaines partit de Cosne, & s'en alla en poste à la Cour: ses gens & bagage demeurerent audict lieu iusques au vingtiesme qu'ils s'en allerent tous. Faut aussi

ussi noter icy qu'apres ceste reprise du Chateau, à cause de quelque mescontentemẽt, e Capitaine la Doye, Estienne Guichard, e Baron, Bazarne & plusieurs autres des principaux & plus riches habitans naturels, a pluspart vaillans hommes, & ayans commandé aux autres guerres, s'absenterent de a ville, & n'y sont entrez iusques apres la eddition, mesmes les aucuns ayans esté leuant portant les armes auec ceux qui l'auoyent assiegée, tellement que ceux de Sancerre furent merueilleusement affoiblis l'hommes, & destituez de moyens par telle ortie & diuision. Et n'y a doute qu'vne parie des defauts qui ont esté en la ville durant le siege, ne soit venuë de là.

Chap. VI.

De l'ordre & gouuernement qui fut mis en la ville de Sancerre, pour s'opposer à ceux qui la vouloyent forcer, & de quelques sorties & escarmouches.

OR faut-il noter que iusques à ce temps & iusques apres la reprise du Chateau, ceux de Sancerre tant habitans qu'habituez (pensans qu'auec le temps les choses s'adouciroyent, & qu'apres les auoir bien

haraſſez, on les laiſſeroit en paix) n'auoyent encores dreſſé l'ordre requis en vne ville de guerre, pour le faict & maniement des armes. Car les Capitaines & autres auoyent executé les choſes ſuſdictes s'accordans enſemble, ſans que nul euſt commandement ſur ſon compagnon : mais voyans qu'il en faloit paſſer par là, & que l'experience, qui eſt la maiſtreſſe des fols, leur auoit monſtré que preſque trop tard, ils auoyent vſé des moyens licites que Dieu leur auoit mis en main, ils eſleurent maiſtre André Iohanneau Aduocat (qu'ils appellent là Bailly) cõme le plus propre qu'il eſtoit, pour Gouuerneur, ayant ja faict ceſte charge és autres troubles. Loys de Martignon Grenetier du ſel, pour Sergent maior. Le Capitaine Martignon fils dudit Grenetier, pour commander à tous les habitans de la ville. Claude Pillard pour ſon Lieutenant, & le ieune Martinat (duquel nous auons faict mention cy deſſus, & duquel on auoit experimenté la fidelité au Chaſteau) pour ſon Enſeigne. Le nombre de la compagnie de la ville, (comprins les vignerõs) à laquelle ledict Capitaine Martignon cõmandoit en tiltre de Capitaine general, eſtoit lors d'enuiron 500. hommes. Le Capitaine la

Fleur

leur voulut faire vne compagnie de gens
ie cheual, mais pource qu'il n'y auoit pas
beaucoup de cheuaux de seruice en la ville,
on fut d'aduis qu'il fit vne cõpagnie de gens
le pied, comme il fit: toutesfois il voulut
ousiours retenir cela, de cõmander au gens
le cheual, & à sa compagnie d'Infanterie.
Il eut pour Lieutenant sur les deux compa-
gnies, le Capitaine Chaillou d'Orleãs, pour
Cornette de la cauallerie, le Capitaine Mõ-
auban, qui demeuroit à Gergeo aupara-
uant les massacres, & pour Enseigne de l'In-
fanterie, le Capitaine la Bussiere de Cortai-
son pres Orãge (lequel fut tué durant le sie-
ge, cõme on verra au catalogue des morts.)
Le Capitaine Buisson dressa aussi vne cõpa-
gnie de gẽs de pied d'habituez, eut le Capi-
taine Paquelõ pour Lieutenant, & le Capi-
taine la Minée pour Enseigne. Le Capitaine
Dorival d'Aubigny, cõmandoit aux volon-
taires habituez, & prenoit tel membre de sa
cõpagnie que bon luy sembloit pour le sou-
lager. Il y auoit aux susdictes compagnies
d'habituez & refugiez, enuiron trois cẽs sol-
dats: & estoit le nombre total de ceux qui
portoyent les armes pour lors à Sancerre,
d'enuiron six cens cinquãte soldats, & enui-
ron cent cinquante vignerons, lesquels fai-

ſoyent bien quand il ſe preſentoit vn affaire, fuſt ſur la muraille, ou aux ſorties, meſmes le iour de l'aſſaut, comme nous verrõs, ils firent merueilles auec leurs fondes, que nous appellions Piſtolles de Sancerre. Puis que nous ſommes ſur l'ordre & ſur les moyens, que ceux de Sancerre eſtablirent pour defẽdre leur ville, il ne faut taire que Dieu auoit donné tel courage à tous en general, que iuſques aux femmes & enfans, nul ne s'eſpargnoit pour s'oppoſer aux aduerſaires, & euſſiez veu iour & nuict les femmes auec hallebardes, demies picques, & broches de fer ſur la muraille, quand il ſe donnoit quelques alarmes : leſquelles afin que l'ennemy ne les cogneuſt à leurs coifures, portoyẽt des chappeaux, & principalement celles qui auoyent des couurechefs blancs. Ainſi donc enuiron le 16. de Nouẽbre, ceux de Sancerre ayans ja eſté aſſaillis ſi ſouuent & à tort, eſtans encores menaſſez & enuirõnez de toutes parts, y eſtãs contraints & forcez, prindrent ouuertement les armes, pour cõſeruer leurs vies, & la liberté de leurs cõſciences, ſuyuant l'Edict du Roy du mois d'Aouſt 1570. lequel eſtãt inuiolable, ils vouloyẽt auſſi maintenir. Adonc le tabour qui n'auoit encores ſonné: commença à battre:

les

es corps de garde se font, les Sergẽs de ban-
le, Caporaux, Lamspessades, & autres mẽ-
bres de compagnies, sont esleus, & dõne-on
ordre de faire bonne garde aux portes & sur
la muraille iour & nuict. Cela faict le second *Decẽbre.*
iour de Decembre, Satan ennemy de con-
corde, & enuieux sur nostre ordre, suscita
vne querelle entres les Capitaines la Fleur,
& la Minée, à cause dequoy il pensa auoir
trouble & sedition dans la ville. Car d'autãt
que chacun auoit des amis de son costé, les
autres Capitaines & soldats d'vne part &
d'autre s'assemblerent pres la hasle, ou au-
cuns mirent l'espée au poing, chacun se for-
malisant pour le party qu'il tenoit, toutes-
fois sans qu'il y eust personne blessé ne tué.
Le conseil s'assembla extraordinairement
le lendemain qui les reconcilia, tellement
qu'ils furent faicts amis, & souperent ensẽ-
ble. Faut aussi noter, qu'à cause de la diui-
sion qui estoit entre ceux de la ville, & pour
la crainte que les refugiez auoyent d'vne
nouuelle trahison, estant le bruit tout com-
mun qu'il y en auoit encores beaucoup dans
la ville, qui estoyẽt de l'entreprinse du Cha-
steau, lesquels faillirent de s'emparer & sai-
sir de la grand'maison, aupres de la Tour du
Temple sainct Iean, & autres lieux & places

de la ville, où ils deuoyent combattre, lors que ledict Chasteau fut prins, il fut aduisé & resolu en vne assemblée generale, que pour oster tout soupçon & defiance les vns des autres, le conseil ne seroit plus des seuls habitãs, ains seroit composé des vns & des autres, & y en eut onze, tant Capitaines qu'autres habituez, esleus & ioints auec ceux de la ville, faisans nombre en tout d'enuiron vingt & cinq personnes. Apres cela bonnes & sainctes ordonnances furent faictes, pour reprimer les iuremens, blasphemes & autres vices: touchant l'art militaire, & la police. Chacun fut exhorté de faire son deuoir, & les criées & publications faictes par les carrefours, à fin que nul ne pretendit cause d'ignorãce: le tout fut affigé aux places publiques. Le Sabmedi 6. dudit mois, vn soldat nommé le Riual (autrement la Pomme) ayant esté conuaincu d'auoir auec d'autres rançonné & pillé par les villages contre les defẽses, mesmes auoir chaufé les pieds à vne femme du bourg de Menetreol pour auoir de l'argent d'elle, fut pendu & estranglé, & deux autres soldats & vne chãbriere foüettez pour larrecin le mesme iour. Le 19. par ce que le Capitaine Cartier, d'Orleãs, auec sa compagnie, & quelques vns de ceux qui
s'estoyent

estoyent absentez de la ville, auoyent esté
ux moulins de Menetreol, d'où ils auoyent
mporté les fournées de farines de ceux de
a ville, pensans qu'ils y deussent retourner,
n leur dressa vne embuscade: mais n'y estãs
euenus, & ne les ayans peu attraper, ceux
e la ville à ce voyage & en retournãt ame-
erẽt dix-neuf charrois chargez de vin, vne
harrette chargée de deux porcs, & deux
heuaux chargez d'autres viures & hardes
u'on menoit à Cosne, à ceux qui faisoyent
ous les iours la guerre aux Sancerrois. Le
endemain 20. ledit Capitaine Cartier, ceux
le la Charité & de Cosne, assemblez auec
uy, estans en nõbre d'enuirõ quatre vingts
heuaux, & quelques gens de pied, pensans
uoir leur reuange du iour precedent, paru-
ent assez loing de la ville, & ayãs posé leurs
entinelles sur les montagnes prochaines,
ceux qu'ils venoyent agacer & cercher les a-
perceuans, sortirent dessus, & tuerent vn de
eurs soldats qui estoit en sentinelle sur la
mõtagne dicte l'orme au loup, duquel furẽt
apportées les armes & hardes, iusques aux
bottes & esperons, ne pouuãs auoir son che-
ual qui s'enfuit. Ceste sortie troubla vn peu
le marché, qui se tenoit au champ sainct La-
dre hors la ville. Le vingtseptiesme cinquã-

te harquebouziers & quinze ou ſeize cheuaux ſortirent la nuict, & allerẽt és villages de Laſſi, Azi, & autres circonuoiſins, d'où ils amenerent enuiron trois cens boiſſeaux de blé & farine dans douze charrettes, pour l'auitaillement de la ville menacée du siege. Quelques iours apres quatre ſoldats & quatre vignerons eſtans allez iuſques aupres du village de Iars, ils trouuerent quelques gẽs de cheual, auſquels ils donnerent l'alarme, & firent quitter les logis. Et ayans pris trois beaux cheuaux aux eſtables monterent deſſus, & s'en retournerent à la ville. Toutesfois en faueur du Capitaine Buyſſon, qui auoit quelque cognoiſſance à ceux qui les auoyent perdus, leſdits cheuaux furent rendus, moyennant huict piſtolets qu'il donna aux ſuſdicts ſoldats & vignerons pour leur vin. Le dernier iour de Decembre, trente harquebouziers, & quelque cauallerie, ayãs eu aduertiſſement pour ſurprendre certains voltigeurs ſortirent de la ville, & allerent au village de Sauigny, mais n'ayans trouué ceux qu'ils cerchoyent, & voyans ja les preparatifs du ſiege, ils amenerent enuiron cent boiſſeaux de blé pour la munition, qui furent mis au magazin. Les premier & ſecond iours de Ianuier mil cinq cens ſeptan-

Iãuier 1573.

te

e trois, quelque nombre de soldats par le
ommandement de leur Capitaine, sorti-
ent & allerent au village de Sulligny & ail-
urs, d'où ils amenerent quatre charrois
hargez de blé & de vin: huict bœufs & va-
hes, pour l'auitaillement de la ville, & le
rebstre du lieu prisonnier.

En ce temps, & huict iours au parauant,
bruit estoit grand, & auoit-on nouuelles
e toutes parts que Sancerre seroit en brief
ssiegée; mais plusieurs (& nommément le
aillif Iohanneau Gouuerneur) mespri-
yent tous ces aduertissemens: car (di-
yent-ils) le Roy a assez d'affaires à la Ro-
helle, en Languedoc & ailleurs, & seroit
en empesché de dresser vne armée pour
nir icy, tellement qu'on ne tint compte
uitailler la ville comme il faloit, & com-
e on pouuoit, ny de desmanteler & ruiner
nct Satur, Fontenay, & autres villages,
ux proches & circonuoisins, où ceux qui
t depuis assiegé la ville, se sont trouuez
t bien accommodez. On ne donna aussi
ordre qu'il faloit pour remparer & forti-
r la ville, & faire toutes choses requises
ur soustenir vn siege, que les plus aduisez
voyent non seulement s'appareiller, mais
ia marcher contre ceste ville: laquelle

(comme ils diſoyent, & comme la choſe eſtoit toute euidente) le Roy ne laiſſeroit ia-mais à repos, au milieu & au centre de la France. Ce meſpris & nonchalance d'au-cuns, cauſa beaucoup de maux: & empeſcha que plus de trois mille boiſſeaux de blé, (qu'on pouuoit aiſémẽt recouurer en quel-ques lieux proches, où le Capitaine Marti-nat l'aiſné ſe faiſoit fort de les auoir en pay-ant) ne furẽt mis dans la ville, dont s'enſuy-uit l'extreme famine au mois de Iuin, Iuil-let & Aouſt, comme il ſera dit cy apres. Le troiſieſme dudit mois, la compagnie du Cõ-te de Brienne, & vne autre cornette de ca-uallerie parurent, & ſe mirent en bataille aſ-ſez loing de la ville, & hors la portée du mouſquet, ſur le chemin de Bourges, où ils firent alte. Et ayans enuoyé vingt & deux cheuaux coureurs voltiger au champ ſainct Ladre, vingt cinq harquebouziers ſortirent de la ville à l'eſcarmouche ſur eux, mais ne s'eſtans approchez de pres, il n'y eut coup de harquebouze qui portaſt: & ainſi les vns & les autres ſe retirerent. Le cinquieſme, le Capitaine la Pierre (depuis peu de temps reuenu de Monts en Hainaut) ſortit auec quinze ou ſeize cheuaux, qui furent battre l'eſtrade iuſques au village de Villegenon,
où

où ils trouuerent le peuple au Temple, solennizant la feste qu'on appelle des Roys, & ainsi ces bonnes gens estans surprins, & voyans bien qu'ils n'auoyent pas trouué la feue au gasteau, s'enfuyrent, & laisserent le prebstre seul auec son gobelet, crier, le Roy boit: auquel cepẽdant, ny aussi à nul des autres, on ne fit aucun desplaisir. Bien fut amené prisonnier vn nommé Bretichou sergẽt, apostat de la Religion reformée, qui estoit à la messe: lequel apres auoir esté gardé lõg temps, & mis en liberté par la ville, en faueur du Capitaine la Minée, sauta la muraille durant le siege, & rapporta tout ce qui se faisoit dans la ville, au grand preiudice des assiegez: car Monsieur de la Chastre estoit lors en peine de sçauoir de nos nouuelles, comme il sera dit. Le septiesme ayans eu aduertissement qu'il y auoit moyen de surprendre le Capitaine Cartier & sa compagnie en vn village pres Chastillon sur Loyre, où ils se retiroyent & logeoyent ordinairement, les Capitaines la Fleur & la Pierre auec enuiron cinquante cheuaux s'y acheminerent, mais ne l'ayant trouué, reuindrẽt sans rien faire: & comme à leur retour ils pensoyent disner à Iars, leurs coureurs entendirent vne trompette, & descouurirent

audict village deux cornettes d'enuiron cent soixante cheuaux conduits par le sieur de Montigny, lesquels ayans aussi apperceu les nostres, ne faillirent à les poursuyure: toutesfois, bien que les cheuaux des nostres fussent fort las & harassez, ils se sceurent si bien desuelopper qu'au grand trot & pour estre bien conduits ils reuindrent tous à la ville, raconter qu'ils l'auoyent eschappé belle: & qu'estans sortis pour aller prendre les autres, ils auoyenr pensé estre prins eux mesmes. On faisoit bruit que l'aduertissement qu'on leur auoit baillé pour aller surprendre Cartier estoit faux, & qu'on taschoit par ce stratageme tuer & defaire ceste troupe (où estoyent presques tous nos Capitaines & gens de commandement) auant que d'assieger la ville.

Chap. VII.

Commencement du siege deuant la ville de Sancerre. Le nombre & ordre des assiegeans, les sorties qui furent faictes sur eux à leur arriuée: leurs preparatifs tranchées, bateries: & tout ce qui s'est passé iusques au iour de l'assaut.

Le Ven-

LE Vendredy neufiesme de Ianuier à trois heures apres midy, deux Escadrõs de Cauallerie parurent sur la Cresle (qui est vne montagnette à vn quart de lieuë de Sãcerre du costé de Septentrion sur le chemin de saincte Iame) lesquels descouuers par la guette qui estoit au clochier de sainct Iehan, il sonna & donna l'alarme à la ville. Descẽdus qu'ils furent aux champs de la campagne, pres les vignes, & au pied de la montagne, sur laquelle la ville est assise, vne troupe d'harquebouziers conduits par le Capitaine la Fleur, descendirent pour les saluer: & comme en escarmouchant leurs coureurs voltigeoyent & pensoyent attirer les nostres hors des vignes, vn cheual des leurs y fut blessé, son cheuaucheur (contraint mettre pied à terre) se sauua de vistesse. Vne heure apres, on apperceut encores deux osts de cauallerie venãt du mesme lieu que les precedents, lesquels ioints ensemble, faisoyent mõstre de quatre cens cheuaux. Ils se mirẽt en bataille en deux troupes, & se tindrent ainsi serrez sans se desbander, iusques à ce que la nuict suruenante ceux de la ville, qui estoyent sortis pour escarmoucher, les ayãs perdus de veuë se retirerent. Et eux furent logez ceste nuict-là à sainct Satur, à Fonte-

nay, à Sury en Vaux, & autres villages prochains. Le lendemain dixiesme, cinq Enseignes des vieilles compagnies du regiment sieur de Goas arriuerent deuant Sancerre, & se logerent à sainct Satur: & la nuict precedente, quelque Infanterie & gens ramassez de Cosne, & autres lieux, auoyent passé la riuiere de Loyre, lesquels s'estans ioints auec eux audict lieu commencerent de s'y fortifier. Le lendemain quelques harquebouziers des susdictes compagnies approcherent au dessous de Fontenay, pres vn moulin rompu, pour attaquer l'escarmouche: quoy voyans les Sancerrois, ils descendent dessus, & les saluent aussi à grãds coups d'harquebouzades: toutesfois il n'y eut nulle execution pour ce iour là. Le Mercredy suyuant vne autre compagnie de gens de pied arriua encor deuant la ville, qui se logea à Fontenay. Ainsi doncques ces compagnies de gens de cheual & de pied, estans ioinctes & logées au pied de la montagne où Sancerre est située, ceux de la ville firent quelques sorties sur eux, mais sans rien faire digne d'estre noté. Or ils attendoyent plus grandes forces, comme de faict enuiron quinze iours apres, huict Enseignes des vieilles compagnies du regiment du sieur

de

de Sarrieu, cinq compagnies nouuelles des Capitaines Pierre, de la garnison de la Charité, de la Rose, reuolté de la Religion, de Canduc, de Verrieres & de Tessier, auec plusieurs autres gens ramassez, arriuerent au bourg de Menestreol, qui est à vn quart de lieuë de Sancerre, & aux villages circonuoisins: & fut saisie dés lors la maison couuerte d'ardoise, appellée l'Estan, appartenante à Madame Portier, vefue de Millescens, qui est au pied de la montagne de Sancerre vers midy, & à quatre cens pas de la muraille de la ville. La compagnie d'hommes d'armes de Monsieur de la Chastre, chef de ceste armée, la compagnie de gens de cheual du Comte de Brienne, celle du sieur de Rostin, celle du sieur de Toursi, & celle de Cartier, estoyent lors logées à Buy, Sury en Vaux, & villages circonuoisins. Outre cela, les Gentilshommes du pays, auec tous les villages & paysans furent bandez & assemblez contre, & deuant Sancerre.

En ce mesme temps seize ou dix-sept Enseignes de pionniers de plusieurs prouinces, habillez chacun de la liurée du pays ou de la ville qui les fournissoit, arriuerent aussi, tellement que tous assemblez,

il y auoit en ceste armée de quatre à cinq cens cheuaux, & enuiron cinq mille hommes de pied: le nombre total estant d'enuiron sept mille hommes, non comprins les Gentilshommes & autres du pays, ny les pionniers.

Le Dimanche vnziesme en l'assemblée generale de ville, on ordonna à chasque Capitaine son quartier, & outre y fut resolu que les poures, quelque nombre de femmes & d'enfans, & tous ceux qui ne pouuoyent seruir que de manger dans la place, seroyent mis dehors: mais ceux qui eurent la charge de les faire sortir, & faire la recherche, ne s'en acquiterent pas, ains, partie par paresse, partie se laissans gaigner à la clameur d'aucuns, ils ne mirent personne hors des portes. Ce qui fut cause d'vn grand mal & defaut: car ceux qui fussent sortis lors, pouuoyent aisement passer, & s'en aller où ils eussent peu: & si cela eust empesché la grande famine, qui les a presque tous emportez depuis, & a faict beaucoup souffrir & endurer les autres, comme il sera dit cy apres. Ledict iour enuiron midy, les Capitaines la Fleur, la Pierre, & la Minée auec cent harquebousiers descendirent à Fontenay, où (pour incōmoder l'ennemy qui s'y logeoit,

ogeoit, & y auoit ia de ſes ſoldats qui ſe re-
irerent bien viſte) ils mirent le feu aux mai-
ons plus proches de la ville de deça le ruiſ-
eau qui paſſe au milieu : toutesfois les ſol-
lats de l'ennemy logez és autres lieux pro-
hes oyans l'alarme furent incontinent aſ-
emblez, tellement que comme ceux de la
ille remontoyent & ſe retiroyent, il y eut
orce harquebouzades tirées d'vne part &
'autre, & quelques ſoldats bleſſez, des deux
arts. Si les noſtres ne ſe fuſſent ſi toſt deſ-
ouuerts, ils euſſent ſurprins vn grand Sei-
neur de l'ennemy ſuiuy de vingtcinq che-
aux, qui venoyent de S. Satur, & eſtoyent
u bout du village (qui n'eſt pas long) quand
Fleur & les ſiens y entroyent, mais les ayãt
pperceus ils firent ſoudain ſonner & don-
er l'alarme par vn trompette qu'ils auoyẽt,
en courant à bride abbatue retournerent
u coſté d'où ils venoyent. Le treizieſme
onſieur de la Chaſtre eſtant à ſainct Satur,
nuoya vn Tabour auec lettres à ceux de
ancerre, & leur manda en ſomme : Que ſi
n ne ſe rendoit à luy, qui eſt Gouuerneur
u pays, & preſt à faire plaiſir ſi on l'en re-
uiert, on s'en repentiroit, car autrement on
e pouuoit eſchapper ny empeſcher les for-
es qu'il a toutes preſtes, auec leſquelles le

Roy a resolu d'auoir & subiuguer ceste pla
ce. Ce Tabour fut retenu, & ne fit-on au
cune responsе : ce qui fut trouué mauua
de plusieurs de la ville, qui eussent plusto
desiré qu'on eust renuoyé ledit Tabour, &
qu'on eust respondu honnestement. Led
sieur de la Chastre en fut aussi merueilleu
sement fasché, & l'a souuent reproché de
puis par lettres & autrement : & dit-on qu
cela a esté cause en partie de la mort d
Bailly Iohanneau,& de quelques autres q
furent tuez depuis la reddition de la vill
comme il sera dict. Le Mercredy vingtie
me les Capitaines la Fleur, la Pierre, & a
tres gens de cheual, en nombre de ving
cinq, ayans des casaques rouges & de liuré
sortirent par porte Viel, sans estre desco
uerts ny recogneus, & feignans d'aller v
la fontaine sainct Martin descendirent
grand chemin tirant à sainct Satur, où
rencontrerent quelques soldats de l'enn
my venans de la picorée, lesquels ils ch
gerent, & en tuerent dix ou douze, qui d
meurerent sur la place : outre cela le Ca
taine la Fleur poursuyuit vn fourrier qui
noit recognoistre, & luy donna vn coup
pistolle aux reins, qui le fit tomber de d

sus son cheual, & fut amené prisonnier auec vn autre. Fut amené aussi vne charette chargée d'vn tonneau de vin blanc, & de quelques sacs de farine. Semblablement quinze ou seize moutons, brebis & cheures que les picoreurs emmenoyent, furent conduites à la ville, sans que ceux qui vindrent incontinent recognoistre leurs morts, le peussent empescher. Le vingt-neufiesme les susdicts Capitaines (ne se soucians pas beaucoup de l'ennemy qu'ils auoyent braué quatre ou cinq iours deuant) voulurent aller picquer leurs cheuaux au chāp sainct Ladre hors la ville, mais ils furent incontinent descouuerts par les sentinelles, qui donnerent l'alarme, & tout soudain plus de cent cheuaux parurent, qui vindrent droit aux nostres, lesquels se tenans serrez teinrent bon, iusques à ce que les harquebouziers de la ville sortirent pour les soustenir. Les approches faictes, & en escarmouchant, le cheual du Capitaine Fontaine (qui estoit auec les Catholiques, combien que és autres troubles il eust porté les armes pour ceux de la Religion, & mesmes estoit encores sorty dernierement de Monts en Hainaut) fut tué d'vne harquebouzade, & tomba soubs luy, toutesfois il se sauua auec ses

Fe-urier. piſtolles. Le Lundy deuxieſme de Feurie
l'ennemy commença de trancher & forti
fier la plus proche maiſon du coſté de la vil
le, du village du Fontenay, où il fit vn for
qui n'eſtoit pas à quatre cens pas des murail
les de la ville, & ayans employé les pion
niers à faire des gabions les iours precedés
les Ieudy & Vendredy ſuyuans il en fit trai
ner grande quantité de ſainct Satur à Fon
tenay, en approchant touſiours de la ville
Or les Sancerroys voyans ces preparatifs de
peſcherent le cinquieſme dudit mois vr
certain perſonnage habitant pour aller de
mander ſecours aux amis, & faire entendr
l'eſtat de leurs affaires. Ce meſme iour deu
ſoldats du Capitaine la Roſe ſe vindren
rendre auec les aſſiegez. Le Dimanche hui
ctieſme l'artillerie arriua par eauë au por
ſainct Thibaud : ſurquoy ie m'eſbahy de c
que celuy qui a faict imprimer quelque cho
ſe de ce ſiege de Sancerre à Lyon, dit qu
nous fuſmes battus & canonnez au mois d
Ianuier, veu qu'il n'eſtoit encores arriué au
cune piece deuant la ville en ce temps-là
& ne ioüa le canon que le treizieſme dudi
mois de Feurier, la batterie commençar
ſeulement le dixſeptieſme. La nuict ſuyuar
te vn nommé la Roche, braue ſoldat & bie
arm

rmé se vint rendre, & entré qu'il fut asseu-
a du nombre des canons, pouldre & bou-
ets arriuez à sainct Thibaut, assauoir huict
ieces de batterie, six couleurines, deux
nille boulets, & de la poudre pour tirer trois
u quatre mille coups: toutesfois on vid par
xperience qu'il y auoit douze pieces de
atterie & quatre couleurines. Nous re-
eusmes lors aduertissement d'vn certain
ersonnage, que nous serions battus entre
Chasteau & porte Cesar, où l'ennemy pre-
endoit faire breche, & venir à l'assaut plus
sément, en faueur des rochers qui sont
roches de la muraille en cest endroict-là:
cause dequoy on abatit le dessus du por-
il de la porte, craignans que la ruïne & les
clats n'endommageassent les nostres: &
ue tombans du costé des ennemis, elle ne
ur fauorisast. On fortifia aussi les lieux qui
mbloyent plus foibles au Chasteau, &
ontinua-on la tranchée iusques à porte
esar, mit-on le tout en defense, & fut ren-
u cest endroit-là presque imprenable: mais
ous trauaillasmes en vain: car comme s'e-
oit desia l'vn des endroicts plus forts de la
lle, aussi l'ennemy ne s'y amusa pas, & n'y
nulle batterie: & croy qu'il faisoit courir
bruict de nous vouloir battre par là, afin

de nous y amuſer, & empeſcher que nous ne remparaſſiõs du coſté de porte Viel, lieu plus foible & plus acceſſible, là où auſſi nous fuſmes batus à bon eſcient, & euſmes l'aſſaut depuis. Le neufieſme vn moſquet de la ville creua, & tua le Sergent Mercier habitant, bleſſa le Paſteur, & le Matrou (autrement dit Beaugran) de Paris, habituez. Le dixieſme on apperceut de la ville pluſieurs compagnies d'Infanterie, faiſant monſtre d'enuiron mille harquebouziers, qui venoyent & deſcendoyent du coſté de la Creſle, à la teſte deſquels le Capitaine la Fleur, ſuyuy ſeulement de dix ou de douze ſoldats, ſortit, & apres auoir tiré coups d'harquebouſes ſur eux, il print & amena à leur barbe vne charette chargée d'vn tonneau de vin blanc, qui fut baillé à la porte aux vignerons: dauantage parce qu'il fut pourſuyuy, & qu'il ne peût amener d'autres charettes chargées auſſi de vin, il tira dans les vaiſſeaux & les troüa à coups de piſtolle, de ſorte que le vin s'eſpancha. Le trezieſme l'artillerie fut amenée du port S. Thibaut, à ſainct Satur, duquel lieu furent tirez les quatre premiers coups, dont l'vn perça à iour la courtine de la muraille de la ville pres porte Ceſar: vne fille auſſi fut tuée ſur

le pa-

e paué seulemẽt du vent de l'vne des balles
ui passa pres elle : lequelle balle recueillie
ut pesée, & trouuée du poix de 35. à trente
x liures. En la nuict du Sabmedy suyuant
ennemy commença vn fort de terre, sur
e chemin de sainct Thibaud, au lieu dict
es Ardilliers : feit vne pallissade au champ
ainct Ladre, au dessus de la perriere, où il
nit quelques Enseignes de gens de pied, &
ommença de s'y camper : outre feit trainer
orce gabions en plusieurs endroits: & pen-
oit on qu'ils deussent faire deux batteries.
Les Piõniers aussi cõmencerent lors de trã-
her les chemins & les aduenuës de toutes
arts aux enuirons de la ville. Le Dimãche
uinziesme ils trainerent & roulerent deux
rands mantelets de boys, (que nos soldats
ar mocqueries appelloyent Tects à pour-
eaux) de Fontenay iusques au pied des vi-
nes. Les deux iours suyuans ils charrierent
menerent dix pieces d'artillerie au chãp
inct Ladre, & six pieces sur l'Orme au
up, qui est vne montaigne haute, au Mi-
y de Sãcerre, laquelle (comme nous auons
t au commancement) commande dans
ville : ce que toutesfois plusieurs n'eus-
nt iamais pẽsé, s'ils n'en eussent veu l'ex-
rience. Et de faict combien que le Comte

deMartinangue euſt fait canonner ceſte pla-
ce (qu'il ne print pas toutesfois) aux autres
troubles, il ne mit point ſon artillerie ſur ce-
ſte montagne, l'eſtimant trop eſlongnée: &
cependant les Sancerroys ont eſté plus en-
dommagez des pieces & couleurines qui
eſtoient là, que de tous les autres endroicts
dont on les ait battus. Le Ieudy dixneufieſ-
me ils commencerent à battre & à taſter la
muraille entre porte Viel & porte ſainct
André. On verra à la fin de ce diſcours le
nombre des coups de canon que i'ay mis à
part, & diſtinguez par iournées. Et faut icy
noter, qu'il nous vint bien à poinct qu'ils s'o-
piniaſtrerent à battre la muraille prés porte
Viel, l'eſtimāt la plus foible: car Dieu la for-
tifia tellement, qu'elle receut ſix fois plus de
coups, auant que tomber, que nous n'euſſiōs
penſé. Nous viſmes ſemblable choſe à la
Charité ſur Loire, lors qu'elle fut aſſiegée
en l'an mil cinq cens ſoixante neuf, car la
Tour de la porte de la Marche (laquelle on
s'opiniaſtra auſſi à battre) receut plus de cinq
cens coups de canon auant que pouuoir e-
ſtre abbatue, & nous euſſions penſé qu'il
n'en euſt pas falu cent. Le Sabmedy vingt
vnieſme, Dimanche, Lundy & Mardy ſuy-
uans, la batterie continua fort furieuſemēt
de

le sorte que nous receusmes plus de trois
nille cinq cēs coups de canō en ces quatre
ours-là : mais (chose notable) i'obseruay
qu'auāt qu'il y eust vne seule personne des
ıostres tuez du canon, fors la fille qui fut
uée du vent d'vne balle des quatre pre-
niers coups, comme i'ay dit, ils auoyent ia
iré plus de douze cens coups : & estoit ce-
te tempeste si grande que les pierres de la
nuraille de la ville, les cailloux & esclats
e boys des maisons où donnoit le canon,
oloyēt en l'air plus dru que mousches : &
stoit cela tant plus esmerueillable, que ces
ailloux & esclats rompoyent les harque-
ouses entre les mains & sur les espaules
e nos soldats, deschiroyent & perçoyent
es chausses, mandilles, & chapeaux de plu-
eurs sans les offenser. Mesmes le boulet
'vne piece de baterie emporta la creste
u morion qui estoit sur la teste d'vn soldat
ommé le Pauilloy de Gergueo, le rōd du
oulet apparoissant au morion, & passant
vn poulce pres de la teste de celuy qui le
ortoit, sans le blesser aucunemēt : comme
ussi il y eut vne autre balle qui ayant per-
é la muraille de la ville à iour, donna de
elle roideur dās la grāge de Londis, qu'el-
e fit tomber auec elle vn gros quartier de

pierre de taille ſur les reins du ſieur de
Petitbois d'Orleans (qui eſtoit là auec
pluſieurs autres ſoldats) ſans le bleſſer.
Pour mon regard ie puis auſſi affermer
qu'vn coup qui donna dans la courtine &
parapet de la muraille de la ville, me iet-
ta & fit tomber pres de moy plus d'vne
charretée de cailloux & pierres, & m'en
paſſa quelques vnes entre les iambes bon-
diſſans d'vne merueilleuſe roideur, ſans
m'offenſer : choſes certes non moins veri-
tables qu'eſmerueillables : tellement que
nous apperceuions en cela la main de
Dieu, qui empeſchoit que nous ne fuſſions
tous tuez & accablez de ceſte foudre,
contre laquelle rien ne peut reſiſter. Car
comme ceux qui ont veu des villes aſſie-
gées ſçauent, pluſieurs tombez morts
du vent des balles du canon, voire ſans
nulle bleſſure ny meurtriſſure, comme i'en
ay veu moy-meſme ailleurs, & comme auſ-
ſi la fille dont nous auons parlé le fut à San-
cerre des quatre premiers coups. Et de fait,
comme nous ſceuſmes depuis par quel-
ques ſoldats que nous prinſmes, l'ennemi
pẽſoit que la plus grand' part des Capitai-
nes, ſoldats & autres de la ville, euſſent
eſté tuez de ceſte furieuſe tempeſte, & n
pou

pouuoyent croire du contraire quand on le leur disoit. Et certes ie croy qu'il y en a bien peu qui ayent esté en ville assiegée, & batue de pres de six mille coups, comme nous auons esté à Sancerre, qui ayent veu si petit nombre de personnes tuez du canon : car (comme on verra au catalogue des morts, où i'ay noté ceux qui en ont esté tuez) durant la furie, & tout le temps que nous fusmes batus es mois de Feurier & Mars, le iour de l'assaut, & durant le siege, qui a duré sept mois & demy, on n'a pas tué, & n'est point mort vingt-cinq personnes du canon, de ceux de la ville.

Des ce temps là, & des que le canon fut ioué à bon escient, d'autant qu'il faloit par necessité que tous couchassent aux corps de garde, ie m'aduisay de faire vn lict d'vn linceul lié par les deux bouts, & pendu en l'air à la façon des sauuages Ameriquains, auec lesquels i'ay demeuré dix mois, ce qui fut incontinent imité & pratiqué de tous nos soldats, tellement que tous les corps de garde en estoyent pleins. Ceux qui y ont couché diront auec moy que cela est fort propre, tant pour euiter la vermine,

que pour tenir les habits nets, ioinct qu'o
ne se trouue si rompu que sur la paillasse
où les flasques, dagues, & armes blessen
quand on est couché, & empeschent le re
pos: & si est-on plustost prest quãd on cri
Arme. Le vingtquatrieme le Capitaine l
Fleur estant sorti pres le Rauelin de port
Viel, fut blessé à la teste d'vne harquebuza
de, qui faulsa l'oreille de sa bourguignote
La nuict du mesme iour l'ennemy s'efforç
de surprẽdre le Rauelin: mais il fut repous
sé si viuement, que le Capitaine Dyuo
des vieilles bandes y fut tué auec vingt
quatre ou vingt-cinq soldats, & beaucou
de blessez. Du costé de ceux de la ville, l
Capitaine la Bussiere enseigne de la Fleu
y fut aussi blessé d'vne harquebouzade à l
mammelle, dont il mourut le deuxieme d
Mars suyuant. Le Mecredy quatrieme du
dict mois de Mars, vn soldat nommé Gu
guet qui auoit suiuy les nostres, & qui d
long temps estoit prisonnier à Concre
saux, estant eslargy fut enuoyé dudict lieu
Sancerre par le sieur de Bonniuet, qui lu
fit promesse d'estre bien recompensé, s
remarquoit & faisoit entendre les depo
temens de ceux de la ville. Il arriua enu
ron minuict dans le fossé, & ayant faict e
te

endre à la ſentinelle qu'il auoit rompu la
riſon, &s'eſtoit ſauué, fut incontinent tiré
uec vne corde dans la ville. Et d'autant
u'eſtant interrogé par le Gouuerneur il
e trouua variant, meſmes nia du commē-
ement qu'on l'euſt enuoyé, il fut mis en
riſon, où apres eſtre gehenné il eſt mort.
Le Samedy ſeptiéme l'ennemy pourſuyuit
es tranchées, iuſques à l'endroit de la grā-
e Londis, ſe gabiōna dans le foſſé, feit des
anonnieres ſur la contreſcarpe, & vn pōt
e bois couuert de clayes, ſous lequel il ve-
oit à couuert iuſques au pied du Rauelin,
ans qu'on le peuſt offenſer, & penſoit-on
u'il le deuſt ſapper ou miner, ou biē ſe lo-
er deſſous : à cauſe dequoy ceux de la vil-
e firent incontinent des puits pour con-
reminer, combatre & empeſcher l'enne-
ny en cas qu'il euſt percé, & fuſt voulu en-
rer par là, comme on craignoit. Durant
es moys de Ianuier, Feurier & Mars l'iniu-
e du temps, les grandes glaces, neiges &
luyes combatoyent merueilleuſemēt les
ſſiegeans dans leur camp, & dans leurs
entes, au grand ſoulagement des aſſiegez,
ui en louoyēt Dieu: vray eſt qu'ils eſtoyēt
uſſi contraints d'eſtre iour & nuict ſur la
nuraille, & en auoyēt leur part, mais ſi n'e-

ſtoyẽt-ils du tout ſi incommodez que ceux
qui gardoyent la campagne. Le Dimãche
huictieme les Capitaines Pillard & Marti
nat, bruſlerent le pont faict de bois carré
(duquel nous auons parlé) auec feux arti
ficiels, force bois & fagots greſſez qu'ils
ietterent deſſus; ſans que l'ennemy les
peuſt empeſcher.

Ce meſme iour ſur les huict heures du
matin M. Melet Miniſtre, faiſant le preſ
che à porte Viel, fut couuert auec autres
de ſes auditeurs, des pierres de la ruine
d'vne maiſon qui fut abbatue d'vne volée
de canon, ſans qu'il y euſt aucun tué, ne
bleſſé, ſinon quelques vns vn peu eſgrati
gnez.

Le Lundy en la nuict l'ennemy conti
nua de cauer ſoubs le Rauelin, & y refit vn
autre pont plus fort que n'eſtoit le prece
dẽt, mais ceux de la ville s'efforcerẽt dere
chef de le bruſler auec feux artificiels, gre
nades fagots greſſez & liez enſẽble, qu'ils
ietterẽt deſſus. Dauãtage trouuerẽt l'inuẽ
tion d'accrocher & tirer à eux, auec cro
chets de fer liez & attachez de cordes
qu'ils ietterent & lancerẽt deſſus les clayes
dont il eſtoit couuert. Enuiron ce temps
le Capitaine Queriers, Lieutenant du
ſieu

eur de Goas, fut tué pres les gabions &
ranchées au deſſoubs de porte ſainct An-
ré d'vn coup de mouſquet venant de la
ille; & fut porté & enterré à Coſne. Du-
ant le ſiege auſſi (n'ay ſceu ſçauoir le iour)
a Lobiere, Guidon du Comte de Brienne,
ut bleſſé à vne ſortie dont il mourut.

Le Mardy dixieme, ſur les dix heures du
oir, le Capitaine Montauban fit vne ſortie
uec cinquante harquebouziers, faulſa vn
orps de garde de la compagnie du Ca-
itaine Verrieres, qui eſtoit vers les Ga-
ions au deſſoubs de la porte ſainct An-
ré, tua douze ou treize ſoldats, deux
utains, & en amena trois priſonniers,
eſquels aſſeurerent qu'on minoit en deux
ndroits, aſſauoir ſoubs le rauelin, &
oubs la grange Londis. Pour à quoy ob-
ier des le lendemain matin on commen-
a ſept puits en diuers endroits dans les
ranchées au dedans de la ville, afin de
ontreminer & eſuenter les mines.

Le meſme iour, dixieme, cinq beſtes
auues que cerfs que biches, eſtonnées
comme il eſt vray-ſemblable) de la fou-
re du canon, ſortirent des bois, & paſſe-
ent au trauers du cãp de l'ennemy, où elles
onnerent l'alarme, approcherent ſi pres

de la ville, que deux receurẽt coups d'harquebouze de dessus la muraille, & furent tuez par nos soldats, dont vn cerf demeuré mort sur la place, fut amené dans la ville: l'autre qui tomba à la portée de la harquebouze, entres les fossez & les tranchées de l'ennemy, fut disputé & debatu à coups d'harquebouze d'vn costé & d'autre : mais en fin apres que les Catholiques (qui vouloyent manger de la chair en caresme) y eurent perdu deux ou trois hommes, qui furent tuez en contestant, vn des leurs luy mit vn cordeau au col, & fut tiré & emporté de leur costé. Quelques iours apres on en trouua vn troisieme mort & puant, aupres de l'abbreuuoir, ioignant la porte S. André, lequel nous n'eussiõs laissé pourrir si nous l'eussions sceu si pres de nous. Le 12. les Sãcerroys furent derechef aduertis par vn quidã reuenãt de dehors, que pour certain la mine cõtinuoit, & qu'outre ce que l'ennemy auoit encores munitiõ pour tirer deux mille coups, il luy venoit d'autres pouldres : il rapporta aussi que ceux de la Rochelle auoyẽt deffaicts & tuez grãd nõbre de leurs ennemis, & des principaux. Et dautãt qu'õ craignoit que la mine ne fit sauter le portail & plate forme de porte Viel
afin

fin d'empeſcher l'acces libre que l'ẽnemy
uſt eu d'entrer par là dans la ville, par l'a-
is du capitaine la Pierre on commença v-
e ſeconde tranchée, & vn rempart par der
iere tout le lõg trauerſant la grãd'rue de-
uis la maiſon de Naulet iuſques à la gran-
e Londis, & furent muraillez les huis & fe
eſtres de toutes les maiſons de ce rang-là,
z y fit-on des canonnieres qui flanquoyẽt
e toutes parts. Le trezieme en plein iour
par la faute de la sẽtinelle) Bretichou qui
uoit eſté prins priſonnier à Villegenou,
es le cinquieme Ianuier (comme il a eſté
it ci deſſus) deſcendit la muraille de la vil
e auec vne corde, s'alla ranger & rendre à
ennemy, auquel il fit entendre tout ce qui
e paſſoit dans la ville, ce qui nuiſit beau-
oup, le capitaine la Minée qui l'auoit faict
ſlargir en fut ſoupçonné, & mis en priſon
ar le Preuoſt de camp, qui en informa cõ-
re luy, mais il ne fut trouué coulpable. Le
neſme iour ſur les neuf heures du ſoir l'en-
emy nous penſans ſurprẽdre, apres s'eſtre
pproché par dedans ces tranchées ſans e-
re deſcouuert, ſe ietta dans le foſſé vers la
reche de Londis, par laquelle il eſperoit
ntrer: mais il en trouua en teſte qui le re-
eurent ſi bien que pluſieurs y furent tuez,

& beaucoup s'en retournerent blessez. Du-
rant cest assaut les nostres ne cesserent de
chanter, ce qu'entendans les autres, de des-
pit ils firẽt iouer & tirerẽt quelques coups
de l'artillerie de l'Orme au loup, qui donne-
rent dedans & au trauers le rempart, soubs
les pieds de nos soldats, dont aucuns en
branslerent, sans qu'il y eust personne d'of-
fensé : toutesfois il y en eut deux blessez en
combatãt. La mesme nuict trois Pionniers
furent prins à vne sortie, lesquels affermoy-
ent que les mines s'auançoyent fort, mes-
me que l'vne estoit ia bouchée & preste à
iouer. Et parce que l'vn disoit y auoir tra-
uaillé, & en estoit sorti le iour precedent,
on le mena le lendemain matin dans les
tranchées de la ville pour recognoistre l'en-
droit desdictes mines, & pour trauailler à
contreminer.

Le Lundi sezieme, ayans apperceu que
l'ennemy sur tout desiroit de surprendre
le rauelin de porte Viel, & qu'il trauail-
loit iour & nuict à le sapper, sans que
ceux de dedans l'en peussent empescher,
en la nuict de ce iour on le trancha par
le milieu, & en fit-on comme vn second
& nouueau, qui fut en defense le lende-
main matin.

Le dixſeptieme en la nuict, on fit vne ortie d'enuiron quarãte ſoldats conduicts ar le ieune Martinat, leſquels ſurprenans eux qui eſtoyent logez & fortifiez en la aiſon de l'Eſtang, en tuerent dixhuict ou ingt, & amenerent vn priſonnier qui e-toit de Bourges, lequel nous dit que ous deuions eſtre battus le lendemain e grand' furie, comme il aduint, que s mines eſtoyent preſtes à iouer, & que le eudy ſuyuant nous deuions auoir l'aſſaut, omme il fut vray auſſi.

Le lendemain dixhuictieme, ſuyuant eſt aduertiſſement, des les ſix heures du atin l'ennemy commença à batre de fu-e de ſes ſeze pieces, & tira ce iour ſix cens inquante deux coups. La nuict ſuyuan- ſix pieces de baterie furent remenées & iſes au lieu dict le Carroy mareſchaux, ır le chemin de Sancerre tirant à Mene-reol, d'où la breche depuis la grange Lon is, tirant à porte Oyſon fut continuée alongée de plus de trois toyſes, la-nelle pourſuyuie le lendemain iour de aſſaut, ceſt endroit-là fut plus furieuſe-ent aſſailly.

Chap. VIII.

De l'aſſaut donné à Sancerre, cõment il fu ſouſtenu, l'ordre des aßiegeans & aßiegez à aſſaillir & defendre: le nõbre de morts & bleſſez ce iour-la, & le Cantique des ſouſtenans apres la victoire.

LE dixneufieme iour de Mars (qui étoi le Ieudy que les Catholiques appellẽ Abſolu) apres que les aſsiegeãs eurent batu fort furieuſemẽt de toutes leurs piece rãgees en trois bateries, à ſçauoir au Chã ſainct Ladre, à la mõtaigne dicte l'Orme a loup, & au Carroy mareſchaux, ayans rom pu & oſté les defenſes des tours & murail les de la ville, cõtinué & acheué la breche laquelle (combiẽ qu'elle ne fuſt acceſſibl par tout) auoit plus de trois cens pas de lo gueur, leur enſeigne colonnelle (qui eſtoi vn drapeau blanc) ſuyuie des autres, com mença de marcher, & tous en bataille, s'a cheminerẽt & gliſſerẽt à couuert par leu tranchées iuſques ſur le bord du foſſé de l ville. Et ainſi penſans ſurprendre les aſſie gez, ils vindrent à vne heure trois quarts a pres midy à l'aſſaut (qui dura iuſques à tro heures) & cõme i'ay ſceu depuis d'vn capi taine &

ine & quelques soldats des leurs, leur or-
re pour assaillir fut tel. Le regiment du S^r
e Sarrieu dõna au bout de la bresche tirãt
porte Oysõ, au lieu dit la grãge Lõdis, où
it faict le plus grãd effort: & pour le souste
ir, mõsieur de la Chastre & sa compagnie
'hõmes d'armes, lesquels auec autres gẽs
e cheual combatirẽt à pied ce iour-là. Ce
remier assaut fut furieux: car les assaillans
'vne bõne façõ & biẽ resolus vindrẽt droit
la bresche, sur laquelle mõterẽt & cõbati-
ẽt sept ou huict des mieux armez & mieux
ouuers, mesme le capitaine Ros enseigne
udict sieur de Sarrieu, y porta & en rẽpor-
a sõ drapeau. Estãs repoussez le sieur de Bõ
iuet, les gẽtils hõmes du pays & le capitai-
e Cartier, dõnerẽt la secõde charge, où ils
indrẽt aussi si furieusement qu'aucũs pour
a secõde fois furent sur la bresche, & entre
utres le capitaine Fontaine, Cornette du-
ict Cartier, lequel y estãt blessé, & y ayant
eceu vne grenade sur le pied, s'ẽ retourna
oiteux, receuant cela pour ses gages, &
our le faire resouuenir, qu'ayant esté de la
eligiõ, il ne deuoit cõbatre cõtre ceux qui
maintenoyent. En ceste secõde charge, il
eut quatre enseignes suyuies de quatre à
inq cẽs soldats, qui d'vne merueilleuse as-

ſeurãce deſcendirẽt dãs le foſſé, toutesfois en lieu de ſe preſẽter à la breche, il ſe ioigni rẽt au bout & au coing de la muraille de la ville qu'õ batoit encore, & y furẽt aſſez lõg temps auec leur quatre drapeaux, ſans que les noſtres les peuſſent offenſer, parce qu'õ ne ſe pouuoit tenir ſur la muraille, qui les ſeparoit, à cauſe des volées de canõ qui y dõnoyent. Vray eſt qu'õ les euſt peu deſlo-ger à coups de moſquetades & d'harquebu-zades de quelques flancs & defenſes qui e-ſtoyent demeurez du coſté de porte Oyſon, mais il n'y auoit ny moſquet ny harquebu zier pour lors en ceſt endroit-là. Or Dieu qui auoit ordonné de nous preſeruer & ga rentir de ceſt aſſaut, fit en ſorte, que ce que les noſtres ne peurẽt faire, fut fait par leurs canonniers meſmes: car comme ils conti-nuoyent en toute diligence la baterie du lieu appelé Carroy mareſchaux, pẽſans ab-batre la muraille pour deſcouurir la plate forme ſur laquelle les noſtres combatoyẽt s'opiniaſtrans & n'en pouuãs venir à bout ils tirerẽt deux ou trois volées de canons qui firent tõber tant de pierres ſur les leur & ſur ces quatre enſeignes, que force leu fut de ſe retirer. Il nous vint auſſi bien point, que la poudre leur faillit en ceſte ba teri

erie là, car s'ils eussent encores faict tõber
ix ou sept pieds de muraille, la platefor-
ne où nos gens combatoyent en flanc (qui
stoit nostre principale defẽse) eust esté de-
ouuerte, & leur eust serui de pont pour
ntrer à la ville, sans qu'il y eust eu moyẽ de
es soustenir: car ceste plateforme ayant e-
té faicte à grand'haste, n'estoit pas retran-
hée par le derriere du costé de la ville, &
n ne les pouuoit repousser d'ailleurs. Les
x enseignes du regiment de Goas donne-
ent au rauelin de porte Viel, & à la pla-
eforme de Baudin: & pour les soustenir le
eur de Montigny lieutenãt du Comte de
rienne, & quelques autres gentilshõmes.
e capitaine Cabassole commandant à l'v-
e desdictes vieilles compagnies y fut tué.
es compagnies nouuelles (excepté celle
e Tessier) donnerent à la grand' breche as-
illãs depuis la plateforme de porte Viel,
usques à l'autre bout de la breche tirant à
orte sainct André. Mais il est bõ de noter
y, que le capitaine la Rose, reuolté de
a Religion, & qui auoit esté Sergent ma-
or dans Sancerre aux autres troubles com
andant en chef à l'vne de ces compa-
nies nouuelles, n'en voulut point man-
er, car exhortãt son enseigne de marcher,

& mõter, luy (comme vaillant poltrõ qu'il est) se tenoit loing des coups, tellemẽt qu'il s'acquita fort mal de la promesse qu'on dit qu'il auoit faite quãd il vint à ce siege, qu'il abandonoit sa vie, celle de sa femme, & de ses enfans s'il n'entroit de force ou par surprinse à Sancerre. Le capitaine Tessier alla à l'escalade à porte Cesar, qui est à l'autre bout de la ville, afin que l'assaut fust general, & que les asiegez fussent empeschez de toutes parts: mais il fut repoussé aussi viuement que les autres, comme il sera dit.

Du costé des Sãcerrois l'ordre pour soustenir l'assaut fut tel. Le Capitaine la Fleur, Chaillou son lieutenãt, Mõtaubã sa cornete defendoyẽt la bresche Lõdis, de laquelle approchant, & auant que les soldats qui les suyuoyẽt fussẽt rãgez en bataille, deux (desquels on verra les nõs au catalogue des morts) furẽt emportez d'vn coup de canon. Or (cõme il a esté dit) quelques enseignes & sept ou huict des plꝰ bragars & mieux armez des assaillans monterẽt dessus, qui furent roidement repoussez à grands coups de piques par la Fleur & les siens : mesmement par Montigny ieune gentilhomme, l'vn de ses soldats, lequel en ayãt vne au poing, fit merueilles durant l'assaut, comme aussi il a

tousiou

oufiours faict acte de vaillant soldat dans
ı ville,& aux sorties, iusques à ce que fina-
ement il fut blessé à mort à vne qui se fit au
nois de May, comme il sera veu en son
eu. Le capitaine Paquelon, lieutenant du
apitaine Buisson, le Sergent la Regnau-
iere de sa compagnie, defendoyent la pla
eforme de Baudin, sur laquelle y eut vn
rapeau de taffetas incarnat blanc & verd,
e l'ennemy planté, & vaillamment defen-
u par celuy qui le portoit, car il combatit
ıain à main à grands coups de coustelas a-
ec les nostres, toutesfois en fin il fut con-
ainct de se retirer, y laissant vne grãde pie
e & plus du quart du taffetas de son dra-
eau, que l'vn de nos soldats couppa & des-
ıira, & fut mis le lendemain en montre &
ı trophée au Rauelin de porte Viel, à la
euë de ceux qui l'auoyent perdu. Le ca-
taine Pillard (qui depuis a esté tué) lieute-
ınt du capitaine Martignon, defendoit
plateforme de porte Viel. Le capitaine
artignõ qui commãdoit à tous ceux de la
le, & le ieune Martinet sõ enseigne, defen
oyent la grande breche depuis ladite pla-
forme de porte Viel, iusques à la prochai
tour, tirant à porte sainct André. Le ca-
taine d'Oriual qui commandoit aux vo-

lontaires habituez, defendoit la platefor-me appellée du capitaine la Fleur, & la breche ioignante. Le Sergent d'Alegre, (qui fut tué sept iours apres) & le caporal l'Escu, de la compagnie du capitaine la Fleur, cōmādoyēt au rauelin de porte Viel, d'où on larda bien les fesses de coups d'harquebouzades à ceux qui pensoyēt monter à la breche de ce costé-là : car se sentans frappez par derriere, & pensans que ce fust de leurs gens, & de ceux qui les suyuoyēt, crioyent, Ha compagnon, tu m'as blessé. Le Capitaine Buisson commandoit à porte Cesar, où le capitaine Tessier alla à l'escalade, lequel y fut si bien receu, qu'apres y auoir perdu quelques soldats, & autres blessez, il fut contrainct de se retirer. Le capitaine Martinat l'aisné commandoit au Chasteau : & au reste les murailles estans bordées, & chacun disposé en son rang & en son quartier.

Durant l'assaut, les vignerons de la ville qui estoyēt en grand nōbre (diuisez en plusieurs endroits de la breche, & ailleurs, auec leurs fondes, qu'ils appellēt Pistolles de Sancerre, les femmes les seruans, & leur portans force pierres) firent merueilles : eussiez veu tomber les cailloux & les pie-

es qu'ils iettoyent plus dru que gresle sur es assaillans. Vne femme empoignant a picque d'vn soldat de l'ennemy, au plusort du combat, fit grand effort de luy rracher des poings, mais elle ne peût. Vn ieune soldat de la ville, nommé Ialot, fut pris en combatant par vn rondaher de l'ennemy, lequel l'emmenāt & desendant dans le fossé, Ialot cria à ses compagnons, Compagnons, me laisserez vous mmener? plustost tirez à moy. l'vn coune en iouë, & tire si droict qu'il tue le ondacher: ce que voyant Ialot, il tira dague, & en tua vn autre qui le teoit encores, & ainsi eschappa, & le reonta à la ville sur la breche vers les ens. Durant le combat, le canon des ssaillans ne laissoit de iouer, voire si souinement, que l'vne des volées n'attenoit pas l'autre, tellement que la breche faisoit tousiours plus raisonnable: mais autre costé les defendans estoyent aussi erueilleusement diligens à remparer les eux plus accessibles, y portans & faisans arrier à grand' haste des sacs, tayes de ts, coussins, linceux & autres toiles coues & pleines de fumier, que chacũ tenoit ut prest deuāt la porte de son logis selõ le

conſeil du capitaine la Pierre, lequel combien qu'il fuſt bleſſé d'vne harquebouzade au bras (dõt il eſtoit malade au lict) ſi-eſt ce que s'eſtant leué, & donnant ordre par tout où il voyoit que la neceſſité le requeroit, il monſtra bien qu'il entendoit le faict de la guerre. C'eſtoit auſſi merueilles, que les coups de canon donnans dans les maiſons, d'où les eſclats de bois & cailloux tomboyent & voloyent de toutes parts, n'aſſommoyent & tuoyẽt tous ceux de la ville, principalemẽt ceux qui eſtoyẽt és rues & lieux pres des breches. Et de faict, cõme ainſi ſoit que durãt l'aſſaut nous fuſſiõs quatre à cheual, pour aller & venir de lieu en lieu, pour faire rõde alẽtour & parmy la ville en plus grãde diligence, & pour accourager les ſoldats & autres, meſmes pour faire porter & charier haſtiuemẽt les ſacs, terres & fagots pour remparer, il y eut vne volée de canon qui donna dans le pignon d'vne maiſon pres la grãd' breche que defendoit le capitaine Martignon, où ie paſſois, qui fit tomber grande quãtité de pierres & gros quartiers, deſquels moy & mon cheual fuſmes couuers, ſans en eſtre aucunement bleſſez combien qu'il y en eut qui tombaſſent sur les oreilles de mon cheual, & meſme ſur le

bord

bords de mõ chapeau, & que de la ruine & poussiere du mortier ie fusses tout empoul-dré. Ce que ie recite en donnant gloire à Dieu, car cela estoit suffisant pour tuer cẽt persõnes, si elles se fusset trouuées dessous: ce mesme iour sur les dix heures du matin auãt que l'assaut cõmençast, Dieu me deliura aussi d'vn autre grand dãger: car cõme on reparoit & trãchoit de nostre costé vers la breche de Londis, il y eut vne balle qui tua si soudainement vne fille qui portoit de la terre tout aupres de moy, que ie la vey plustost tõbée les tripes & le foye luy sortãs par le costé, que ie n'eu apperceu le coup, duquel plusieurs pẽsoyent aussi que i'eusse esté tué. Or l'assistance de Dieu se mõstroit tant plus en nostre endroit, que pour auoir esté preuenus, nos mosquets, mortiers, harquebouzes à croc, grenades, cercles & autres feux artificiels (que nous auions gardé & preparez pour le iour de l'assaut) estoyẽt non seulement mal prests, mais ne iouerẽt, & ne seruirent presques point du tout, comme aussi les chausses trapes n'estoyent arrangées & posées es lieux & endroits où il faloit: & cependant les assaillans faisoyent tous leurs efforts: mesmes on m'a asseuré que monsieur de la Chastre fut touf-

iours pres la contrefcarpe du foffé durant
l'affaut, accourageãt fes foldats, tellement
qu'il y demeura luy dix ou douzieme, & n'ẽ
partit que des derniers. De la part de ceux
de la ville, il n'y eut ce iour-là que dixfept
foldats tuez & bleffez à mort, & vne fille,
tant du canon qu'autrement, defquels on
verra les noms & furnõs au catalogue des
morts, & n'y demeura pas vn feul hõme de
commandement. Du cofté de l'ennemy, il
en demeura fur le champ dans les foffez
enuiron foixante des plus fignalez : &
comme nous auons fceu, il y en eut plus de
deux cens bleffez à mort, qui s'en allerent
en leurs tétes & ailleurs finir leurs iours: en
uiron deux cens d'autres bleffez & naurez
qui font gueris, toutesfois aucuns font de-
meurez eftropiats. Et faut noter, que fãs la
crainte que ceux de la ville auoyent que le
mines ne iouaffent durant l'affaut, & qu'o
les fift fauter, il y euft eu beaucoup plus d
leurs foldats fur leurs plateformes pou
combatre & defendre, & par confequen
aufsi plus de morts & de bleffez du coft
des affaillans, lefquels n'en euffent eft
quittes à fi bon marché : toutesfois il
eut dequoy louer Dieu qui fortifia fi bie
vn chacun de ceux qui fouftenoyent, qu
tou

tous les lieux & endroicts assaillis furẽt defendus de telle façon que l'ennemy (quoy qu'il y vint fort furieusemẽt) n'y entra pas.

CANTIQVE D'ACTION DE GRACES QVE LES SANcerrois chanterent au Seigneur apres la victoire du iour de l'assaut.

Sur le chant, Les Bourguignons ont mis le camp, &c.

C'Est bien raison que nous chantions
Au Dieu de nostre deliurance,
Et qu'à iamais nous annoncions
L'effect de sa grande puissance.
Car quand l'ennemy plein d'outrance
Est sur nous de fureur sailly,
Il a esté nostre defense
Et sa main ne nous a fally.

Chantons à ce Roy valeureux
Ayans de luy tousiours memoire:
Et ne soyons tant oublieux,
D'attribuer aucune gloire
A nostre bras pour la victoire,
Mais à Dieu l'honneur soit rendu.
Louons donc sa bonté notoire:
Car luy seul nous a defendu.

Que chacun de nous soit apris
A luy donner toute louange,
Et gardons de mettre en mespris

Ce bien de peur qu'il ne s'en venge:
Car il nous a donné ſon ange,
Qui nous a bien ſceu garentir
De la cruauté ſi eſtrange,
Qu'on nous vouloit faire ſentir.

Le canon nous a tant batu
Et foudroyé dedans la ville,
Que le mur en eſt abbatu,
Ayant des coups pres de ſix mille.
Dieu eternel eſt-il poſſible,
Quand nous aurons le tout penſé,
Qu'vne muraille ſi fragile
Reſiſte ainſi à l'Inſensé?

Ils ont ſecrettement miné
En deux endroits ſoubs la muraille:
Mais leur deſſein fut tout ruiné
Sans auoir fait choſe qui vaille.
Ils nous penſoyent donner bataille
Apres nous auoir faict ſauter:
Mais Dieu qui des hautains ſe raille,
Leur vint à tous le cœur oſter.

Noſtre Rauelin ſe cauoit,
Puis le canon comme vn tonnerre
De telle roideur y donnoit,
Qu'il en faiſoit trembler la terre.
Ils luy ont fait ſi forte guerre,
Dont touſiours nous doit ſouuenir,
Qu'vn fort de trois hotées de terre
A bien ſceu vn camp ſouſtenir.

e Ieudy qu'on dict absolu,
En leurs furieuses demarches,
hacun d'eux montoit resolu
Estans couuers de leurs rondaches:
1ais leurs coustelas & leurs haches
Qu'ils auoyent si bien acerez,
N'ont empesché que les cuyrasses
Et plus beaux n'y soyent demeurez.

Nos capitaines & soldats
Voyans arriuer ceste orage,
stoyent là dessus nos rempars
Pour repousser ceste grand' rage.
Vous eussiez veu en ce carnage
Leurs capitaines tresbucher:
Les autres perdirent courage
Sans pouuoir de nous approcher.

Nos pasteurs estoyent diligens
A veiller sur la compagnie,
Pour mieux encourager nos gens
Contre ceste trouppe ennemie:
Nous asseurant que la folie
De ces gens soudain periroit,
Et que leur vaine vanterie
Auec eux s'euanouyroit.

Ils venoyent si deuotement,
Ces venerables catholiques,
Pour adorer tant humblemenе
En ce iour nos belles Reliques,
Garnis d'harquebouzes & picques:
Mais aucuns d'eux, bien le sçauez,

S'enfuirent comme heretiques,
Et n'eurent pas les pieds lauez.

Le fossé de baßin seruoit,
Et au dessus estoyent les nostres,
Où chacun d'eux se preparoit
A receuoir ces beaux apostres,
Là ne seruoyent leurs patenostres,
Le Libera, ne l'Oremus:
Mais chantons, se disoyent les autres,
Requiem pour Gaudeamus.

Voila comment les ennemys
De ce grand Dieu, qui tousiours veille,
Ont esté en ruine mis,
Nous faisant sentir sa merueille:
C'est luy qui iamais ne sommeille
Pour son Israel garentir,
Mais tousiours luy preste l'oreille,
Et son secours luy fait sentir.

Benissons le Dieu tout puissant
Nous tous habitans de Sancerre,
Et en luy nous esiouissant
Souuenons-nous de ceste guerre,
Pour inciter toute la terre
A donner louange à son nom:
Car il nous a tiré de serre,
Pour magnifier son renom.

FIN.

Chap. IX.

Des forts, blocus, tranchées & appareil de l'ennemy deuant Sãcerre pour l'affamer: & de plusieurs alarmes, sorties & escarmouches d'vne part & d'autre.

LE lendemain de l'assaut, qui estoit le grand Vẽdredy des Papistes, l'ennemy ayãt failly à ses atteintes, & voyant qu'il ne pouuoit entrer en la ville par force, retira son artillerie, & descẽdit & remua ce iour-là onze pieces de l'Orme au loup, & du Carroy mareschaux, lesquelles il arrangea au dessus de la perriere, & plus haut que la baterie du champ sainct Ladre, rompit & brusla les maisonnetes & tẽtes où il s'estoit campé esdicts lieux: mit le feu en quelques gabions, charria & transporta ses hardes, bois carré, planchiers, & autre attirail seruant à l'artillerie, ce qui nous estoit argument & presage qu'il leuoit le siege, & qu'il s'en alloit: mais nous fusmes frustrez, car il tendoit ailleurs, & faisoit ses preparatifs pour y proceder par autre voye. Le mesme iour les nostres tirerent du fossé de la ville quelques corps morts des plus braues & mieux habillez de ceux qui auoyent esté tuez le iour precedent à l'assaut, ausquels

fut trouuée quelque somme d'argent dan
leurs bourses, que nos soldats ne laisseren
pas entrer auec eux. Ainsi qu'on les des
pouilloit, on trouua à aucuns des semelle
de fer cousues entre deux cuirs en leurs so
liers, qu'ils y auoyent faict mettre pour ob
uier de n'estre picquez des cloux des chau
setrapes, en venãt à l'assaut. Vingtcinq de
plus beaux & signalez furent lors enterre
en deux fosses dans le fossé de la ville. Bea
coup d'armes, hardes & butins furent au
si amassées dedans ledict fossé, & apportée
à la ville par les gouiats & autres.

Le Sabmedy enuiron les neuf heures d
soir l'ennemy fit ses approches pres le ra
uelin de porte Viel, & sur les onze heure
s'efforça de le surprendre, dõnant aussi l'a
larme en plusieurs autres endroicts aler
tour de la ville, mais il fut repoussé pa
tout.

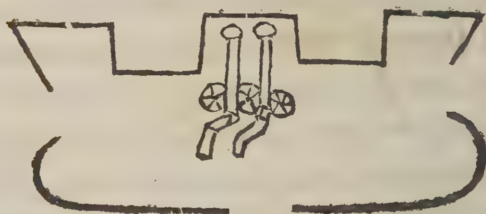
Le Dimanche vingtdeuxieme du moi
iour de Pasques, ceux de la ville sortiren
de telle furie sur l'ennemy, que d'abordé
ils le firent reculer de plus de quarante p
dãs ses trãchées: ce qui ne se fit sans ce qu
y en demeurast quelques vns: car ils fure
aucunement prins au despourueu. Les v
gnerons & quelques autres descendire

P

r la breche,& donnerent de pleine cour iusques aux tranchées, d'où ils amenerẽt roulerent à la ville des gabions, clayes, :,vaisseaux & fascines, dõt les autres s'e-
yent couuers & fortifiez. Quoy voyans ux qui s'estoyent retirez, & ne le pou-
ns empescher, ils tirerent trois pieces argées de grenades & feux artificiels, ur penser mettre le feu à la ville, cõme ils us auoyẽt menacé de long temps, qu'ils us gardoyent cela pour la bonne bou-
e. Les grenades volerent en l'air, toutes-
is vne ou deux tomberent & creuerent r les rues: mais cela ne succeda pas com-
e ils pensoyent, car tout s'en alla en fu-
ée, & n'en fusmes en rien endommagez r la grace de Dieu.

.e Lundy vingttroisieme ils continuerẽt trainer & charrier leurs gabions de tou-
parts, & en amasserent grande quantité champ sainct Ladre, comme s'ils eussent ulu dresser nouuelle baterie, à cause de-
oy ceux de la ville s'efforcerẽt tant plus e trancher & remparer, mesmes forti-
rent le Rauelin de S. André, parce qu'on nsoit qu'ils deussent battre de ce costé Toutesfois on apperceut le lendemain, e c'estoit vn fort qu'ils trassoyent & ba-

ſtiſſoyent : car lors on veid qu'ils tran-
choyent au milieu dudict champ Sainct
Ladre, & alentour de cent ou ſix vingt
gabions, qu'ils arrangerent & ioigniren
l'vn l'autre, deſquels fut baſti & con-
ſtruict ledict fort, qui auoit enuiron cen
cinquante pas de longueur, auoit troi
plateformes du coſté de la ville : aſſauoi
deux aux deux bouts, & vne droict au mi-
lieu, ſur laquelle il fut mis & y eut tou-
iours deux couleurines : & eſtoit faict c
fort de telle forme,



Or pendant qu'ils le baſtiſſoyēt il y au
encores de leurs ſoldats logez dans leu
trāchées, leſquelles eſtoyēt ſi bien gabio
nées, barriquées & remparées, qu'il y au
preſques autant de foſſes, de gabions &
tonneaux, qu'il y auoit de ſoldats, & v
noy

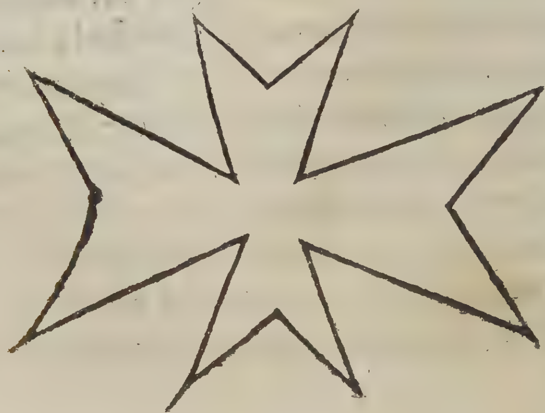
yent ainſi comme taupes par deſſoubs
re tirer coups d'harquebuze, ſur le bord
ſur la contreſcarpe de noſtre foſſé, où ils
oyent faict des canonnieres, qui eſtoyēt
proches de la muraille, que ſi aucun des
iegez paroiſſoit tant peu fuſt-il, il eſtoit
udain tué ou bleſſé : ils venoyent auſſi
meſme iuſques ſoubs le rauelin de por-
Viel, où leur ſentinelle & la noſtre fu-
nt ſi pres l'vne de l'autre l'eſpace de plus
trois ſepmaines, qu'il n'y auoit qu'vn
antelet de bois de demy pied d'eſpeſſeur
tre deux, tellement qu'eſtans ainſi pro-
es on deuiſoit enſemble bec à bec : mais
plus ſouuent celuy qui mettoit le pre-
er le bout de ſon harquebouze, ou de ſa
tolle en la canonniere qui eſtoit audict
antelet, tuoit ſon compagnon, & y en eſt
aucoup demeuré de ceſte façon. Dauan-
ge, ils auoyent trainé la nuict ſur roues &
uleaux vne grand' maiſon de bois à dou-
e eſtage, où il y auoit des ſoldats, leſquels
plus haut commandoyent en quelques
droicts qu'ils deſcouuroyent audict Ra-
lin. Durant qu'on fut ainſi proche les
s des autres, Dieu ſçait les propos & de-
s qu'on tenoit, & commēt les reuoltez e-
ns en l'armée de monſieur de la Cha-

ſtre eſtoyent employez à nous ſollicite
& perſuader par belles paroles de nou
rendre : mais par maniere de paſſetemp
(d'autant que chaſcun de ſon coſté eſtoi
caché & trãché,& que ne paroiſſant poin
on ne ſe pouuoit touſiours ſaluer à coup
d'harquebouze) on ne ceſſoit de ſe careſſe
à coups de pierres & gros cailloux, qui vo
loyent en l'air drus comme mouſches, d
ſorte qu'il faloit par neceſſité eſtre couue
d'aix, autrement on eſtoit marqué de c
pruneaux. Auſſi cõme nous faiſiõs la pri
re ſoir & matin au Rauelin, l'ennemy no
oyant bien, ne failloit pas de nous en ie
ter à toute reſte, & y auons ſouuent faict
cane eſtans à genoux. Or en fin cela faſc
tant les noſtres, qu'en la nuict du Mar
vingtquatrieme on fit vne ſortie ſur n
prochains voiſins, & leur donna-on l'ala
me ſi chaude & ſi roide, que non ſeu
ment on les fit reculer, mais auſſi on le
fit quitter & abandonner entiereme
leurs taupinieres & tranchées, & fure
contraints ſe retirer en leur grãd fort, n
plus loing toutesfois qu'à quatre cens
de noz murailles.

Le Mecredy vingtcinquieme eſtãs d
logez de leurs tranchées, ils continuer
à

ramasser & serrer leurs gabions, pour se
ortifier & camper ailleurs. Ils tirerent auss
ce iour-là sept pieces chargees de grena-
es & pots à feu, lesquels ne leur seruirent
on plus que les trois premiers. Le lende-
nain ils firent monstre generale sur la mõ-
agne de l'Orme au loup, aux prez entre S.
atur de Menestreol, & autres lieux aux
nuirons de la ville. La nuict suyuante ils
harrierent & rangerent encores trois de
urs pieces aupres des onze precedentes,
: les laisserent ainsi quelques iours à des-
ouuert sans gabions & sans tirer.
Le vingtseptiéme les vignerõs de la vil-
s sortirent pour ramasser & apporter les
ascines, bois, clayes & autres choses pro-
res à fortifier, que l'ennemy auoit quit-
ees & laissees en ses vieilles tranchees,
ir lesquels fut tiré force mosquetades &
arquebouzades, mais sans en blesser vn
ul. Le mesme iour le sieur de la Mauuis-
ere ambassadeur pour le Roy, arriua au
amp de Mõsieur de la Chastre, & enuoya
ne lettre au Grenetier, Sergent maior de
ancerre, contenant, que comme il auoit
usiours esté amy des habitans de ce lieu,
ontinuant sa bonne volõté enuers eux, il
offroit en passant, pour leur faire plaisir, &

que s'ils vouloyent aduiser d'vn lieu seur
où il peust parlementer auec eux, il se es-
sayeroit & s'employeroit enuers monsieu
de la Chastre, pour trouuer quelque bo
moyen d'appoinctement. On le remercia
& luy fit-on responce verbale sans luy rie
accorder: car le temps estoit lors si dange
reux, qu'on ne s'osoit fier à personne. O
la pluspart des pionniers estoyent mort
& auoyent esté tuez deuant la ville, & pa
ce que ceux qui restoyent mouroyent d
faim, ne buuoyent que de l'eau, & estoyē
presques tous malades des grandes fro
dures qu'ils auoyent endurees, ils furen
renuoyez en ce temps-là, & les paysans d
pays subrogez en leur lieu, pour continu
à trauailler tant au grand fort, qu'à celu
des Ardilliers, trassé & faict presques c
telle forme,



esquels deux forts ils faisoyent poursuy-
ure en toute diligence, ayans grand'peur
qu'on ne sortist sur eux, auãt qu'ils fussent
en defense. Plusieurs des nostres aussi (qui
voyoyẽt bien que cela se faisoit pour nous
affamer) estoyẽt bien d'aduis qu'on sortist:
mais ne le pouuans faire qu'auec grand
danger (d'autant que pour combattre vn
si grand nombre il eust fallu tous sortir, &
qu'abandonnant la place, c'estoit comme
iouer au quitte ou au double) on resolut
de n'hazarder point ainsi toutes nos for-
ces. Toutesfois on trouua bon que le Ca-
pitaine Buisson auec vingtcinq harquebu-
siers sortist, & les allast vn peu tenir en cer
uelle, comme de faict il fit, & y alla de si bõ-
ne façon, qu'il fit quitter l'astellier à ceux
qui trauailloyent au fort des Ardilliers: &
n'eust esté que les soldats logez à S. Satur
& à Fontenay vindrent incontinent au se-
cours, ce fort estoit abandonné. La nuict
suyuant eux craignans que les nostres ne
gaignassent la tranchee de leur grand' bat-
terie du champ S. Ladre, qui n'estoit qu'à
cent pas de leur grand fort, ils mirẽt le feu
aux gabions qu'ils y auoyent encores lais-
sez: toutefois voyant que cela leur impor-
toit, de quitter ceste place, quelque temps

apres ils y poserẽt vn corps de garde, qu'ils changeoyent tous les iours à midy, lequel y a tousiours esté iusques à la fin du siege.

Le Dimanche 29. à la diane, les Capitaines Buisson & Pillard sortirent pour penser derechef surprendre le fort des Ardilliers, mais cela ne succedãt pas bien, ils s'en retournerẽt sans rien faire. Ce iour l'ennemy charria & emmena huict canõs du chã[p] S. Ladre, au port S. Thibaut, & le lẽdemai[n] encores six, tellemẽt que de leurs seze pieces il ne demeura que deux couleurines, qui furent mises au grand fort, où elles on[t] tousiours esté depuis iusques à la reddition de la ville. La nuict suyuãte vn quidam, qu[i] auoit esté enuoyé pour sçauoir des nouuel[-] les, & le dessein de Monsieur de la Chastre, arriua à la ville, lequel rapporta que le[s] vieilles cõpagnies s'en alloyent auec l'ar[-] tillerie, mais que les gentils hõmes du pay[s] auoyẽt obtenu du Roy, que huict cõpagnie[s] nouuelles & ramassees demeureroyẽt d[ans] les forts pour affamer Sancerre, ce qu'il [ne] se trouua vray: car les vieilles bãdes ont to[u-] jours esté deuant la ville iusques à la fin.

Le Mardy dernier iour en la nuict, vn a[u-] tre reuenant de dehors, & d'vn autre e[n-] droict, apporta copie d'vne confederatio[n]

laque

laquelle portoit en ſomme, que pluſieurs Royaumes, Republiques, Rois, Princes & grands Seigneurs y denommez, s'eſtoyent liguez enſemble pour reſtablir & maintenir le repos de la Chreſtienté, qu'aucuns auoyent troublé, auec beaucoup de belles raiſons, ayans grande apparẽce, qui y eſtoyent alleguees & articulees. Ce qui reſiouit merueilleuſement les aſſiegez: mais parce qu'il en y eut aucuns de ceux qui la leurẽt, qui ſe douterent deſlors que c'eſtoit vne choſe ſuppoſee & faicte à plaiſir, comme auſſi l'experience a monſtré depuis, que tout cela eſtoit faux, ie ne l'ay voulu icy inſerer au long, ny en faire autre mention.

Au commencement du mois d'Auril, vn certain Chirurgien de Villiers S. Benoiſt, ſoldat, ſaulta la muraille de la ville, & s'alla rendre au cãp de l'ennemy, lequel il aſſeura que nous n'auions des viures que pour iuſques à la fin du mois, tellement que par neceſſité il faudroit que nous nous rendiſſions lors, & ſe ſubmettoit d'eſtre pendu s'il aduenoit autrement. Mais ſi on le print au mot, il l'a eſté, car nous auons tenu plus de trois mois depuis. Il declara auſſi beaucoup d'autres choſes au deſauantage de ceux de la ville, car Monſieur de la Chaſtre *Auril.*

ne ſçahant lors leurs deportemẽs, deſiroit
ſur tout de ſçauoir commẽt toutes choſes
paſſoyent entr'eux.

Le Vendredy troiſieme, ſoixante ſoldats
diuiſez en trois bãdes, cõduicts par les Capitaines la Fleur, Pillard & Paquelon ſortirent vne heure deuãt iour, & s'embuſquerent dans les vignes pour penſer ſurprẽdre
le corps de garde que l'ennemy auoit accouſtumé de poſer à Pignolles ſoubs le
noyers qui ſont le long du chemin: & cõm
ils attendoyent l'opportunité, le ſieur d
Sarrieu (maiſtre de camp, ayant vn regi
ment de gens de pied, & commandant e
l'armée apres monſieur de la Chaſtre) pa
ſa luy ſeptieme tout aupres ſans les deſcou
urir: eux auſſi pour ne le recognoiſtre, &
craignans de faillir leur entreprinſe, le lai
ſerent paſſer, mais bien marris ayãt depu
ſceu qu'ils auoyent failly ſi belle prinſe. In
continent apres, ledict corps de garde ay
ant deſcouuert les noſtres, print la fuit
mais pourſuyuis viuement, il y en eut cin
de tuez, & vn amené priſonnier. Ceux d
grand fort oyans les harquebuzades, ſort
rent ſoudain pour penſer enclorre ceux d
la ville, mais trop tard, car ils furent au
toſt retirez & coulez dans le foſſé. Ce io
&

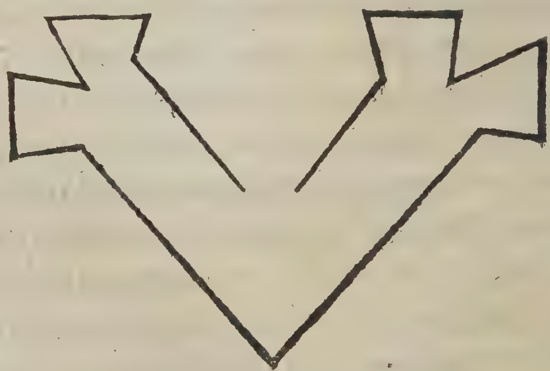
: la nuict suyuante, vne escouade de sol-
ats de la compagnie du Capitaine la
leur, qui estoyẽt en garde au rauelin, sor-
rent aux tranchees proches, où l'ennemy
uoit logé, & y rompirent & mirent en
ieces deux grands mantelets de bois à
espreuue de l'harquebouze, qui estoyent
ır grandes roues : & à la veuë de ceux qui
:s auoyent quittez & abandonnez, ils en
pporterent le bois, les aix & les roues.

Le Sabmedy quatrieme, d'autant que
ı chair de bœuf, & autres ordinaires e-
toyent ia fort rares dans la ville, on tua le
remier Asne pour mãger, duquel le quar-
ier fut vendu quatre francs à ce commen-
ement, comme il sera veu cy apres plus
ımplement au chapitre 10. de la famine.

Le Lundy au soir 6. dudict mois, l'vn des
Ministres de Sãcerre partit pour aller soli-
iter & demãder secours où il pourroit, vers
eux qui soustenoyẽt mesme cause, & fai-
e entendre l'estat des affaires des assiegez.

Le Vendredy dixieme en plein iour, à la
reuë des ennemis, quelques soldats sorti-
ent par porte Viel, lesquels auec des vigne
ons & des gouiats qui portoyent des fa-
ots, du feu & de la paille, mirent le feu à
a grãde maison de bois rouliere, dõt nous

auons parlé, qui auoit esté retiree au chāp sainct Ladre: & combiē qu'elle ne fust qu'à la portee de l'harquebuze du grand fort, si est-ce que ceux qui l'auoyent bastie ne peurent empescher que le feu ne la consumast entierement, qui fut vne brauade aussi hardie des assiegez, que les assiegeans n'y receurent que honte: car estant faicte de gros bois carré, double, remplie de bourre entredeux, & à deux estages, il ne faloit que quatre harquebuziers en chacune pour la bien garder. En ce mois d'Auril outre les deux susdicts forts du champ S. Ladre, & des Ardilliers, les assiegeans en firēt encores cinq, assauoir vn à la campagne au chemin tirant à la Cresle, au lieu appelé le Chaillou de monte vieille, tranché & gabionné, faict de terre en façon d'vn cœur, & de telle forme.



Vi

Vn autre pres la fontaine de Pignolles,
u lieu duquel y auoit vne maiſon de bois
arree, gabionnee & tranchee tout à l'en-
our. Ils fortifierent & trancherent auſſi la
aiſon couuerte d'ardoiſe, & retindrent
eaue de l'eſtang ioignant, au milieu du-
uel il y a vn colombier, le tout leur ſeruãt
e fort. Il en fut faict vn autre au champ
aunier, (autremẽt dict Putet) qu'ils tran-
herent auſſi, abbatirent les arbres frui-
iers qui y eſtoyent, & ſe barriquerent du
oſté de la ville, eſtant ledict champ tout
nuironné de muraille.

La maiſon de Fontenay plus proche de
 ville, fut auſſi fortifiee, comme i'ay dict
y deuant, tellement qu'outre ce qu'ils a-
oyent enuironné & circuy la ville de trã-
hees larges & profõdes, leſquelles auoyẽt
uatre mille trois cens dix pas de tour,
omme i'ay ſceu d'vn qui les a meſurees)
s auoyent encores ſept forts & blocus
reſques tous à la portee de l'harquebu-
e l'vn de l'autre, où ils pouuoyent aller
 venir à couuert par leurs tranchees : &
inſi les poures Sancerroys eſtans deſia
omme dans la foſſe, & dans le ſepul-
hre, en eſtoyent là reduicts, que nul ne
ouuoit ſortir ny rentrer vers eux iour ne

nuict, qu'au grand danger de ſa vie: car
outre ce que leſdicts forts n'eſtoyent auſ-
ſi qu'à quatre & à trois cens pas de leurs
murailles, les ſentinelles de l'ennemy e-
ſtoyent poſées à dixhuict & à vingt pas
pres l'vne de l'autre dans les tranchées,
& le plus ſouuent encores doublées. D'a-
uantage monſieur de la Chaſtre, ſa com-
pagnie de cinquante hommes d'armes
toute la nobleſſe, & autres du pays eſtan
ordinairement auec luy à Sainct Satur, fai
ſoit faire toutes les nuicts garde à cheual

Les autres compagnies de cheual qu
eſtoyent es villages plus proches, venoyẽ
auſſi ſouuent faire monſtre en la campa
gne entre la Perriere & Fontenay. Ceu
de la ville doncques ſe voyans ainſi circuit
& empeſchez de toutes parts, penſerent d
plus pres à eux: & comme ainſi ſoit qu
le conſeil euſt ia au parauant mis ordre &
police aux viures, il fut lors plus exacte
ment faict recherche par toutes les ma
ſons, où les chefs de famille eſtoyent en
quis par ſerment de declarer la quantit
du blé qu'ils auoyent, la moitié duquel e
payant eſtoit enleué ſur le chãp & porté a
magazin: ce qui a eſté continué trois o
quatre fois depuis, iuſques à emport
to

out ce qui se trouuoit, au grand mesontentemẽt de plusieurs, dont sortoyent eaucoup de querelles. Le vin fut aussi taé vn sols la pinte, & n'a esté vendu à plus aut prix depuis la ville inuestie, sauf que ur la fin du siege, il fut permis de vendre le lanc & le meilleur clairet, seze deniers.

Le vingtcinquieme vn nommé Iehan Mercadier, fut depesché & sortit la nuict e la ville pour aller au secours en Languedoc. Or il passa dextrement & secretement la tranchée sans estre decouuert y arresté, mais estant à sept ou à huict eues de Sancerre (pres de Nerondes) il ut pris prisonnier & mené à monsieur de la Chastre à sainct Satur, auquel il declara out. Le septieme (apres auoir sceu la prine dudict Mercadier) ceux de la ville depescherent la Croix, soldat, pour accomplir ledict voyage, & pour s'acheminer audict ays de Languedoc, pour le mesme effect que le precedent, & luy furent baillées letres, dont la teneur s'ensuit:

Aux seigneurs commandans à l'armée estant en Languedoc.

MEssieurs ayans entendu la faueur & benediction de Dieu en vostre endroict, vos heureux succes & euenemens,

nous asseurans que serez aussi ioyeux d'en
tẽdre de nos nouuelles, & les victoires qu
nous auons iusques à present obtenues su
nos ennemys, par la bonté & assistãce de no
stre Seigneur, nous enuoyõs ce porteur ex
pres par deuers vous, qui vous dira au lon
de l'estat de nos affaires, vous fera entẽdr
cõmẽt nous auõs tous bõ courage, & som
mes resolus, moyennant la grace de Dieu
de plustost mourir, que rien faire contr
son honneur. Vous supplians treshumble
mẽt, messieurs, selon les moyẽs qu'on nou
a asseurez qu'auez en main, de nous secou
rir, afin qu'en bref nous puissiõs estre ple
nement deliurez de ceux qui nous tienn
assiegez il y a 4. mois lesquels (cõbien qu
les ayons ia repoussez à l'assaut qu'ils nou
liurerẽt le dixneufiéme de Mars, apres no
auoir batus de pres de six mille coups d
canon) ne font mine ny aucun semblant d
desloger ny descãper, ains au contraire o
fait plusieurs forts & blocus, pres & aux e
uirõs de nous, pretendãs par ce moyẽ no
affamer. Des le vingtcinquiéme du derni
mois, nous auions depesché autre mess
gier, qui vous portoit mesmes nouuelle
mais il fut prins de l'ennemy, qui le tiẽt e
cores. Et parce que nous ne doutons nu
leme

ment de vostre bonne volonté, & que
ostre cause & la nostre sont vne, nous fi-
rons par nos treshumbles recommanda-
ons à vos bõnes graces & sainctes prieres.
ians Dieu, Messieurs, vous maintenir
usiours en sa saincte protectiõ, & fauori-
r vos sainctes entreprises. De Sancerre
septiéme de May 1573. Par vos tres-
umbles freres & seruiteurs, Iohanneau,
Fleur, au nom de tous.

Le Samedy neufiéme enuiron minuict,
n autre fut encores mis dehors, pour aller
liciter & prendre langue où il pourroit,
ais comme il pensoit passer les tranchees
l'ennemy, il fut blessé à la iambe d'vne
rquebuzade par la sentinelle, & fut con-
ainct de rentrer en la ville. Les iours suy-
ns, l'ennemy fit encores charpẽter & ba-
r vn grãd fort de bois quarré, fort espais,
ant plusieurs estages, & quatre tourrelles
ix quatre coings, pour loger des harque-
iziers, lequel il fit apporter par pieces au
essus du pré Vallier, sur la croisee des che-
ins tirans de l'Orme au loup, & de sainct
adre, à Menestreol, auquel lieu il le dressa
Samedy seziéme de May. Et d'autant
u'il estoit tant plus dommageable aux as-
egez, qu'il estoit le plus proche de la vil-

le, & pouuoit aucunemẽt cõmander dãs le
rauelin, & ſur les plateformes prochaines
tout à l'inſtant on ſe reſolut de ſortir pour
l'aller bruſler, à quelque prix & perte que
ce fuſt. Et de fait, ſur les neuf heures du ſoi
du meſme iour, les capitaines & ſoldat
bien deliberez & reſolus de mourir en cõ
batãt, ou d'executer leur entreprinſe (me
nans les vignerons & gouiats auec eux, qu
portoyent des fagots, de la paille, du feu &
autres choſes neceſſaires) ſortirent de tell
façon & de telle furie, qu'allãt droit audić
fort, ſans marchãder (combien qu'il y eu
deſia des ſoldats de l'ennemy logez, qui n
faillirẽt de tirer ſur eux) ils y mirent le feu
le bruſlerẽt & reduirẽt en cendre, nonob
ſtant la grãde reſiſtãce qu'on leur fit: car le
ſoldats du grãd fort, & de celuy de Pigno
les (qui eſtoyẽt pres & de coſté & d'autre d
fort bruſlant) apres auoir ouy l'alarme y fu
rent incontinent eſcoulez par leurs tran
chées, & firẽt grãd effort de repouſſer les n
ſtres, leſquels ſouſtenans le choc & l'eſca
mouche firẽt ſi bien que tous ceux qui s'o
piniaſtrerent à cõbatre dedans ce nouuea
fort, furent bruſlez & eſtouffez: beaucou
d'autres furẽt auſſi tuez en cõbatãt, & tro
prins & amenez priſonniers à la ville. V ra

t qu'il y en demeura vn des noſtres, & uatre qui y furẽt bleſſez, dont deux moururent peu de tẽps apres : mais il y eut bien equoy louer Dieu, d'eſtre venus à bout de ſte entreprinſe ſi hazardeuſe.

Le Vendredy matin vingt & neufieme, s Sancerrois eſtans faſchez que les aſſiegeans les faiſoyent ainſi languir, & mourir petit feu (comme on dit) ſans venir au cõt, dreſſerent vne embuſcade dans les vi-es, au deſſus de Fontenay, & afin d'attir l'ennemy, ils enuoyerẽt ſur le poinct du ur certains vignerons couper des eſpines x hayes aſſez proches du fort de Monteeille, pẽſant qu'on ſortiroit ſur eux: mais ntreprinſe eſtant deſcouuerte, les ſoldats ſainct Satur, & de Fontenay vindrent grãdes troupes pour charger les noſtres, ſquels de leur part ſe defendirẽt auſsi vailnment, & ainſi s'approchans, eſcarmouans & tirans les vns contre les autres il tomba & en y demeura des deux parts, mme auſſi beaucoup y furẽt bleſſez. Du ſté de ceux de la ville, Perceuaux, bon & aue ſoldat, de la Charité, y fut tué, & Ieà aré du meſme lieu, prins priſonnier.

Le Mardy matin ſecond iour de Iuing le ldat la Croix (qui eſtoit party le ſeptieme

de May pour aller en Lãguedoc, arriua à l
ville où il rentra à grand' difficulté : car n
pouuant passer le soir ny la nuict il fut co
trainct de coucher dans vn blé pres la trã
chee de l'ennemy, qui faisoit si bõne gard
qu'impossible estoit de passer, toutesfois
matin venu, voyant que la sentinelle auo
seulemẽt tourné le dos il s'auança, & sau
la trãchee à si grand' haste, que son chape
y demeura. Il rapporta que Priuats (où il
uoit esté) & plusieurs autres villes & ch
steaux qu'il nomma en Languedoc & Viu
rets, tenoyẽt pour ceux de la Religion. Q
ceux de Nismes & de ces pays là, auoyẽt e
uoyé argẽt pour soudoyer des Reistres, q
s'acheminoyẽt vers eux, qu'vn gentil hon
me François estoit ia aux frontieres d
Suysses, auec huict cens cheuaux, & de
mille harquebouziers, lesquels deuoye
estre en bref vers eux, & lors ne faudroy
de secourir Sancerre : mais tout cela n
stoyẽt que paroles, cõme l'effect l'a mõst
Le Mecredy troisiéme sur les onze he
res du soir, le feu se print au grand fort
brusla quelques cabanes & quelques g
bions : ce qui dõna opinion à ceux de la v
le, que l'ennemy vouloit leuer le siege,
qu'il brusloit ses tentes faites de bois &
pa

uille, ainsi qu'on a accoustumé quand on
escāpe& desloge:mais ce fut courte ioye,
r cela s'estant fait inopinément, soudain
s deux couleurines qui estoiēt en ce fort
rent tirees pour signal, & lors ceux de
int Satur & de Menestreol furent incon-
nēt en armes, vindrent au secours, & fut
feu esteint. Le lēdemain matin d'autres
bions furent remis au lieu des bruslez.

Chap. X.

e l'extreme famine, cherté de viures, chairs & autres choses non accoustumees pour la nouriture de l'homme, dont les aßiegez dans la ville de Sancerre ont esté affligez, & ont vsé enuiron trois mois.

REprenant le propos vn peu de plus
loing, sans poursuyure si exactement
r l'ordre du tēps & des mois que iay fait
autres matieres, ie deduiray en ce cha-
re la grande famine, extreme cherté, &
els ont esté les viures ordinaires de la
ispart du peuple dans Sancerre enuiron
is mois: chose nō moins veritable qu'ad-
rable, non ouye, ny pratiquee de peuple
el qu'il soit, dōt la memoire & les histoi-

res facent mentiõ. Tellement que la fami-
ne de Samarie (dont la saincte histoire tes-
2. Rois moigne) où les meres mãgerẽt leur enfans
6. 25. & où les testes d'Asnes & fientes de pigeõ
26.28. se vendoyent grande somme d'argẽt. L'hi-
29. stoire tragique & prodigieuse durant le sie-
ge de Ierusalẽ, où ceste mere & femme ho-
norable, dont Iosephe faict mention, s'a-
mant contre les loix de nature, occit& mã-
gea le propre fruict de son vẽtre, auec hor-
reur des plus cruels qui veirẽt ce spectacl-
Ce qui aduint à Numãce estãt assiegee p-
ce preux & vaillant Capitaine Scipion,
autres histoires, touchant les miserables
deplorables necessitez, dont plusieurs o-
esté affligez, ne seront plus reuoquees
doubte, & ne mettront les hommes en pl-
grande admiration que ceste cy.

Comme ainsi soit donc, que dés le m-
de Mars les viures commençassent desia
s'accourcir dãs Sancerre, & principalem-
les chairs de bœuf & autres dõt on vse
dinairement: le dixneufiéme dudict m-
qui fut le iour de l'assaut, vn cheual
charrette du Baillif Iohãneau Gouuern-
de ladite ville, estant tué d'vn coup de ca-
en charriant les fascines & terres aux re-
pars, fut escorché, decouppé, emport-
ma

ıãgé par le cõmun des vignerõs& manou-
riers, qui faiſoyent recit à chacun n'auoir
.mais trouué chair de bœuf meilleure. Ce-
en fit enuie à pluſieurs, qui aiſément ne
ouuoyent recouurer autre chair: tellemẽt
ue dés le quatriéme Auril ſuyuant on tua
n Aſne duquel le quartier fut vendu ſeu-
ment pour lors 4. liures tournois: & fut
ouué bon de tous ceux qui en mangerẽt,
.nt bouilli que roſti & mis en paſte, mais
ır tout le foye roſti auec cloux de girofle
ıt trouué comme vn foye de Veau.

Premier Aſne tué pour mãger.

Vray eſt qu'à ce commencement aucuns
lus d'apprehenſion qu'autrement) eurẽt
al au cœur d'en auoir mangé, mais peu de
urs apres, & auant le quinziéme dudit
ois, cela fut tout commun aux plus deli-
ıts. Et comme ainſi fut qu'il y euſt beau-
up d'Aſnes & Mulets à Sancerre à cauſe
e la ſituation haute, & lieu mal acceſſible
ur les charretes, ils furent tous dans vn
ois tuez & mangez au lieu de bœuf, tel-
ment que (pour n'eſperer vne telle lon-
ıeur de ſiege) on en fit trop grand degaſt,
fut-on bien marris apres de n'auoir
ieux meſnagé la chair. On commen-
. au mois de May à tuer les cheuaux:
qui fut cauſe que le conſeil, tant pour

Cheuaux tuez.

obuier à la puanteur & putrefaction qu
pouuoyent engendrer les tripailles & fiete
par les maisõs particulieres, où vn chacũ e
faisoit tuer à sa volõté, que pour dõner or
dre que la chair ne fust ainsi gourmandee
& qu'elle ne se vendist à prix excessif, ordõ
na que les cheuaux seroyent tuez, & se vẽ
droyẽt à la boucherie ordinaire: que la cha
de cheual plus grasse ne se vendroit que
sols la liure, & la maigre deux. Ce qui fu
toutesfois (par l'extreme auarice d'aucu
qui n'apprehendoyent la main de Di
en ce temps si calamiteux) mal obseru
car, comme il sera dit cy apres, és mois d
Iuillet & commencement d'Aoust la liu
de chair de cheual se vendoit dix-hui
vingt, & vingt deux sols. Et nonobsta
tout l'ordre & police qu'on y sceut me
tre, le meilleur marché estoit dix & tre
sols la liure. Les testes, tripes, foye, & le r
ste iusques aux pieds encores plus exce
uemẽt cher. Or ie diray ici, que la chair
cheual, par le rapport de ceux qui l'õt
eux goustee, est meilleure que c'elle d'A
nes, ny de Mulets. Car encores qu'elle f
plus molasse crue, quãd elle est cuite, elle
plus ferme: & cõuient mieux à son natu
d'estre bouillie que rostie. Que si on v

ue le potage en ſoit bon, ſoit qu'on la
ıette au pot freſche ou ſalee, il la faut
ıire cuire plus long temps que le bœuf.
e gouſt participe de la chair de porc, mais
us approchante de celle de bœuf. Si on
met en paſte, il ne la faut faire cuire ny
ouillir auparauant, ains la mettre crue
ans la crouſte, apres auoir trempé en vin-
gre, ſel & eſpices. La graiſſe eſt comme
ıue de porc, & ne ſe prend point. La lan-
ıe eſt delicate, & le foye encores plus.

Or la famine s'augmentant de plus en plus à Sancerre, les Chats auſſi eurent leur our, & furent tous en peu de temps man-ez, tellement que l'engeance en faillit en oins de quinze iours. A cauſe auſſi de la ſette dõt on eſtoit preſſé pluſieurs ſe prin-rent à chaſſer aux Rats, Taupes & Souris: a faim qui les preſſoit leur faiſant incõti-ent trouuer l'inuention de toutes ſortes e ratoires) mais ſur tout vous euſsiez veu s pauures enfans bien aiſes quãd ils pou-oyent auoir quelques Souris, leſquels ils ıiſoyent cuire ſur les charbõs (le plus ſou-ẽt ſans écorcher ny vuider) & d'vne grãde ıidité les deuoroyent pluſtoſt qu'ils ne les ãgeoiẽt: & n'y auoit queuë, patte, ny peau e rat qui ne fuſt ſoudainement recueillie

Chats

Rats, taupes & ſouris.

pour feruir de nourritureàvne grãde mult
tude de pauures fouffreteux. Aucũs trouu
yẽt les rats roftismerueilleufemẽt bõs,mai
encores eftoyent-ils meilleurs à l'eftuuee
Mais quoy? les Chiẽs, chofe que ie ne cro
Chiẽs. auoir efté auparauãt pratiquee, ou pour l
moins biẽ raremẽt,ne furẽt pas efpargnez
ains fans horreur ny aprehenfiõ furẽt tue
pour manger auffi ordinairement que le
moutõs en autre faifõ:& en a-on affomm
& tué qui ont eftévẽdus,les vns cẽt fols,le
autres fix liures tour. cela n'eftãt nouuea
d'acheter le quartier de chiẽ 20. & 25. fol
la tefte & le refte fe vẽdoit de mefme. Pl
fieurs affermoyẽt trouuer la chair fort bo
ne, faifãt auffi grãd cas des teftes,pieds,fr
fures & vẽtres cuits auec efpices & herbe
que de teftes de veaux,de cabris & d'aign
aux. Les cuiffes de Leuriers roftíes eftoy
trouuees tẽdres & mãgees cõme rables
Lieures,mais principalemẽt les petitschi
de lait,eftoyẽt tenus pour marcaffins& p
tis faons. Toutesfois pour en dire ce que
fçay,& pour en auoir tafté, la chair de ch
eft fort fade & doulceaftre. Le fecond io
de Iuin le foldat la Croix reuint du pays
Lãguedoc,où il eftoit allé pour demãder
cours,cõme nous auõs dit, lequel rappo
qu'

u'õ n'en pouuoit auoir de sixsemaines. Et ource qu'il restoit biẽ peu de bled dans la iile, on aduisa de mettre hors les portes artie du menu peuple, ia fort attenué. Et e fait le soir du mesme iour il en sortit en- iron septãte de leur bon gré. Outre ce fut esolu au cõseil que toute persõne de quel- ue qualité qu'elle fust, se contenteroit de emie liure de pain par iour : & que les ho- es ne seroiẽt tenus d'en donner dauãtage leurs soldats. Ce qui ne fut pratiqué qu'- nuiron huict iours : car ayant cogneu que 'estoit trop, cela fut reduit à vn quarterõ: z ainsi tousiours en diminuant on vint à hacũ vne liure par semaine iusqu'à ce que ur la fin dudit mois, que le bled & farine u magazin faillirẽt entieremẽt, la plusspart 'en eut plus du tout. Sur ce cõmencemẽt e Iuillet restãs encores vingt cheuaux de eruice, qu'on pensoit espargner pour l'ex- remité, le vẽtre qui n'a point d'oreilles, & a necessité maistresse des arts, en firent ad- uiser aucuns d'essayer si les cuirs de bœufs, le vaches, peaux de moutõs & autres (mes- nes seichãs par les greniers) pourroyẽt sup leer au lieu de la chair & des corps. Et de aitapres les auoir pelees, bien raclees la- ees, eschaudees & cuites, ils y prindrẽt tel

Cuirs de bœufs, vaches peaux de moutons.

goust, que si tost que cela fut sceu, quiconque auoit des peaux, les accoustroit & apprestoit de ceste façon, ou bië les faisoit rostir sur le gril cõme tripes: que si quelqu'vns auoyët de la graisse, ils en faisoyët de la fricassee, & du pasté en pot: autres en mettoyent aussi à la vinaigrette. Mais entre les peaux celles de veaux se trouuerët merueilleusemët tendres, & delicates, & en ay mãgé de si bõnes, que si on ne m'en eust aduerti, i'eusse estimé auoir mangé de bõnes tripes de mollues. Or nõ seulemët les cuirs de bœuf, de vaches, & autres peaux des bestes qu'on mãge cõmunemët, furët ainsi accoustrees, mais les cuirs de cheuaux, les peaux de chiës & d'autres animaux inusitez pour mãger, furët apprestees & mãgees cõme les precedëtes; que s'il se trouuoit des oreilles d'Asnes, qui fusët demeurees auec la peau, elles estoyët estimees cõme tëdrõs, & meilleures qu'oreilles de pourceaux. La façõ la meilleure pour accoustrer toutes sortes de peaux n'est pas de les peler & eschauder cõme no⁹ auõs dit deuãt, mais les faut clouer & estendre sur vn ais, pour brusler & racler le poil plus aisement, ainsi comme on brusle & racle vn pourceau: cela faict, il les faut laisser tremper vn iour ou deux, & changer

souuent

ſouuẽt l'eau,puis apres les appreſter & faire cuire ſelon qu'on veut. Au retour d'vn voyage que ie feis en la terre du Breſil,dite Amerique,en l'an 1558.ayans demeurez & braſlez cinq mois ſur mer ſans mettre pied à terre,& durãt la famine que nous euſmes d'vn mois,nous fuſmes contraincts de mãger des rondaches de cuir ſec , faites de la peau d'vn animal gros comme vn taureau d'vn an,que les Sauuages appelent TAPIROVSSOV, mais nous les mettions ſeulement roſtir ſur les charbons par petits morceaux: & ne peuſmes trouuer l'inuention de les amollir comme nous auõs faict les peaux ſeiches à Sancerre.La cherté fut ſi grande en ces cuirs ainſi appareillez (qui ſe vendoyent ſur les bancs comme tripes) que vn pied en quarré,ou vne liure de quelque peau que ce fuſt, ſe vendoit douze & quinze ſols. Et y a eu telle peau qui a eſté vendue en detail plus de trente liures tournois. Mais comme ainſi ſoit que ceux qui ont faim s'aduiſent de tout,les cuirs & les peaux commenceans à faillir, & à diminuer, les plus ſubtils & ingenieux commencerent à taſter & faire eſſay du parchemin : ce qu'ayant bien ſuccedé, la preſſe y fut telle, que non ſeulement les peaux de

Cherté aux peaux.

Parchemin.

parchemin blãc furent mangees, mais aussi les lettres, tiltres, liures imprimez & escripts en main, ne faisant difficulté de manger les plus vieux & anciens de cent à six vingts ans. La façon de les apprester, estoit de les faire tremper vn iour ou deux (selõ que la necessité le permettoit) leschãger souuent d'eaue, les bien racler auec vn cousteau : puis les faisoit-on bouillir vn iour ou demy iour, & iusques à ce qu'ils fussent attendris & amollis : ce qui se cognoissoit lors qu'en les rompant & tirãt auec les doigts on les voyoit glutineux : & ainsi on les fricassoit comme tripes, ou biẽ on les apprestoit auec herbes & espices en façon de hochepot : mesmes les soldats par les corps de garde, & autres par la ville les frotoyent & graissoyent du suif de la chandelle, & les ayãs mis vn peu griller sur les charbons les mangeoyent ainsi. I'en ay aussi veu manger où les caracteres imprimez & escripts en main apparoissoyent encores, & pouuoit-on lire dans les morceaux qui estoyent au plat tous prests à mãger. Les peaux de tabour, les fonds de cribles trouez & percez, les colets de buffles & autres, principalement ceux de cuir blanc, furẽt descousus, descloüez, lauez &

batus

batus comme lexiue, cuits, fricassez & mã-
gez. Et pour ne riẽ omettre de tout ce que
gens affamez se peuuent rassasier, les cor- *Cornes*
nes de pied de cheual amassees sur les fu- *de pied*
miers, les vieilles cornes de bœuf & de va- *de che-*
che, les vieux os recueillis par les rues furẽt *ual.*
mangez & rongez de plusieurs, qui ne lais-
soyent rien en arriere parmi les ordures nõ
plus que si les canes & poules y eussẽt grat-
té & becqueté. Les cornes de lãternes ne fu *Cornes*
rent pas aussi oubliees, ains arrachees, ro- *de lan-*
sties & mangees. Que si les rues & ruettes *ternes.*
estoyẽt ainsi fouillees pour rẽplir le ventre
de ce que les pourceaux & chiẽs laisseryoẽt,
& ne tiẽdroyẽt cõpte, les maisons estoyent
aussi recherchees de tout ce en quoy on se
pouuoit aduiser auoir substance, humidité
& saueur. Et afin que ce que i'ay dit du cõ-
mencemẽt (qu'on n'a point veu de plus ex-
treme famine) soit mieux verifié, les licols, *Licols*
poitrals, cropieres & tous autres harnois *& har-*
de cheual, (principalemẽt de cuir blãc) tãt *nois de*
vieux & vsez fussent-ils, estoyent coupez *cheual.*
par pieces, bouillis, grillez & fricassez: &
voyoit-on encores les trous des coustures
sur les bancs, où ils se vendoyent bien
cherement, & à grand'presse. Les enfans *Ceinctu*
aussi qui auoyent des ceinctures de cuir, les *res de-* *cuir.*

mettoyent ſur les charbons, & s'en deſ-
iunoyent comme d'vn boyau de tripes.
Les vieux deuantiers de peaux, & gras des
ſauetiers & autres artiſans. Les nerfs de
bœuf & d'autres beſtes ayãs ſerui 4. & 5. ans
ſur des bas d'aſnes, & de mulets, & à d'au-
tre vſage : & ceux où pendoyent les bou-
teilles à vinaigre de long temps : les pieds
de cerfs, de biches & de cheureux, où les
clefs eſtoyẽt pendues dés les grands peres,
furent deſtachez, cuits & fricaſſez, & ſer-
uirent de nourriture à pluſieurs. Ce n'eſt
pas tout ; car les poitrals faicts de vieux
cuirs & de vieilles ſauates, dont les vigne-
rons de la ville ſe ſeruoyent pour plier les
vignes, furent auſſi cuits & mangez. Quoy
plus? les rõgneures d'eſguillettes, de bour-
ſes, d'eſcarcelles & autres merceries de pe-
aux n'eſtoyent pas iettees ſur les fumiers,
ains fricaſſees & mangees comme tripes, &
au reſte les peaux de moutons, de cheuro-
tins, d'agneaux, & autres paſſees en galle
alun ou autrement, comme les megiſſiers
les accouſtrẽt, (quoy qu'elles fuſſent tein-
ctes) eſtoyent couſues, & ſeruoyent à con-
trefaire ſaulſiſſes & autres farces compo-
ſees de quelque peu d'herbes & de telles
rongneures, dont on les rempliſſoit : & les
vendoi

vendoit-on ainsi parmi la ville bien cherement.

On peut recueillir de cecy, si tout ce qui se pouuoit trouuer approchant des choses susdites ayant quelque humidité, goust, ou saueur estoit laissé en arriere. Quant aux Herbes, ceux qui auoyent des Iardins les estimoyẽt plus qu'vne bonne mestairie: car outre qu'ils s'en nourrissoyent apprestans les Herbes en toutes les façõs qu'il se pouuoyẽt aduiser, si quelqu'vn en auoit à vendre, il en auoit à son mot, & ne se dõnoit la fueille de choux à moins d'vn liard ou quatre deniers: les autres herbages vendus de mesme. On farcissoit les choux de grains de verius, & de toutes sortes de menues herbes: puis (le plus souuent sans graisse) on les faisoit cuire & bouillir dans l'eaue. Bref les Iardins estoyent de telle requeste, que pour empescher qu'õ ne desrobast les herbes, on y faisoit garde la nuict auec les armes, comme sur la muraille. Les plus paures vsoyent & mãgeoyent indifferemmẽt de toutes sortes d'herbes & racines sauuages, mesmes arrachoyent les racines de Cigue, dont plusieurs de ceux qui en mangerent, deuindrent enflez, s'empoisonnerent & moururent: car encores qu'en leur voyãt

Herbes.

cueillir & arracher on leur remonſtraſt le danger où ils ſe mettoyent, cela eſtoit parler à des ſourds, leur ventre n'y voulant point entendre. Quelqu'vn dit auſſi en ſon hiſtoire de noſtre temps, qu'en la famine qui aduint au Royaume de France en l'an 1528. pluſieurs s'empoiſonnerent de racines de Cigue. Et Matheole en ſes commẽtaires ſur Dioſcoride dit auoir veu vn payſant & ſa femme, pour en auoir mangé (ne la cognoiſſans pas, & penſans que ce fuſt d'autre racine) eſtre preſques deuenus hors du ſens.

Paradin.

Sur le commencement de Iuillet le bled fut ſi court à Sãcerre, que plus que les trois parts du peuple ne mangeoyent plus de pain : & y en auoit pluſieurs viuans d'herbes qui rendoyent leurs excremens comme fiente de cheual; d'autres auoyent touſiours le flux de ventre, & eſtoyent ſi foibles & ſi debiles, qu'ils ne ſe pouuoyent ſouſtenir. Ceux qui auoyent, ou pouuoyẽt recouurer de la graine de lin, de Senefoin (ou ſainctfoin) & autres qu'on ne s'eſtoit iamais aduiſé de manger, les faiſoyẽt moudre, ou les piloyent dans les mortiers, & en faiſoyent du pain : comme auſſi il s'en faiſoit de toutes ſortes d'herbes meſlees

aue(c)

auec vn peu de son, si on en auoit.

Semblablement on en a fait de paille de froment trempee, decoupee menu, pilee & broyee. Les coquilles de noix aussi pilees dans les mortiers de fer, & reduites en poudre, seruoyēt de farine, dont on faisoit paste & pain. Qui plus est les ardoises ont esté en ceste façon pilees, & a-on passé la farine qui en sortoit, auec des sas, dont on a fait du pain, destrampant la paste auec caue, sel & vinaigre. Le suif, les chandelles de suif, l'oing & autres vieilles graisses seruoyent à faire potage & friture. *Pain de paille.* *Pain d'ardoise.*

Or (comme nous auons dit) on auoit tousiours reserué quelques cheuaux de seruice pour l'extremité, lesquels on commencea de tuer dés le huictiéme de Iuillet: & y auoit telle presse pour en recouurer, que ceux qui en auoyent, les vendoyent (comme l'on dit) au poids de l'or, tellement que la derniere sepmaine dudict mois la liure de la chair des cheuaux qui furent tuez, fut vendue vingt, & vingt deux sols. La teste de quelques vns, sept liures & demie, & iusques à huict liures tournois. La langue trois liures & demie. Les quatre pieds, six liures (trente sols le pied.) La liure de foye & de mol,

vingt-huict sols. Et s'est trouué foye pesant pres de dix liures, qui est quatorze frãcs le foye entier. Le cœur, vingt-huict sols la liure, & s'en est trouué pesant plus de sept liures, qui est pres de dix francs le cœur entier. La peau pour mãger, huit & dix frãcs. Les tripes quinze & seze sols la liure: dont plusieurs faisoyent endoilles, lesquelles estans salees, estoyent trouuees aussi bonnes qu'endoilles de porc. La liure de graisse de cheual, trente sols. Mais oyez chose prodigieuse. Le sang d'vn cheual s'est vendu vingt huict francs; car en ayant fait des boudins (auec vn peu d'herbes) il y en eut quarante liures, qui furent vendus au prix de quatorze solz la liure. Et sur cecy ie ne puis taire que la cupidité insatiable de ceux qui vendoyent si cherement ces choses aux pauures gens, ia fort affligez d'ailleurs, ne demeura pas impunie: car, comme il leur a esté souuent remonstré par la parolle de Dieu, telles Sansues sont tousiours creuees apres qu'elles ont esté bien pleines: & de faict presques tous ceux qui auoyent ainsi amassé argent, & remplis leurs bourses de telle trafique, ont esté pillez & rançonnez apres la reddition de la ville, par les soldats de l'ennemy. Il sẽble qu'on ne pourroit riẽ

adiouster

adiouſter pour deſcrire l'eſtat miſerable d'vne pauure ville aſſiegée, voire ſi biẽ enuironnée, trãchée & circuite de toutes parts, qu'il eſtoit bien malaiſé & preſques impoſſible d'en ſortir, ny d'y entrer, & moins y apporter ou amener viures. Mais helas! ce que dit le Prophete Ieremie au liure de ſes Lamentatiõs des habitãs de Ieruſalẽ, leſquels ayãs accouſtumé de mãger les viãdes delicates, perirẽt par les rues, & ſe paiſſoyent dela fiẽte des hõmes & des beſtes, durãt le ſiege: n'a il pas eſte veu & pratiqué dãs Sãcerre? Car ie puis affermer que les fiẽtes & excremẽs humains y ont eſté amaſſez & recueillis pour mãger. Et y en a-on veu qu'ayãs rẽpli leurs eſcuelles de fiẽte de cheual, la mãgeoyent de ſi grande auidité, qu'ils diſoyẽt la trouuer auſſi bonne qu'ils euſſent faict du pain de ſon: & au reſte amaſſoyent toutes ſortes d'ordures & vilenies par les rues, grattans ſur les fumiers, y cherchans les vieux os, vieilles cornes, & autres choſes, impoſſibles à croire à ceux qui ne l'ont veu: car ſeulement la puanteur de ces choſes eſtoit aſſez pour empoiſonner ceux qui les manioyent, & par plus forte raiſon ceux qui les mangeoyent. Mais, ô Dieu eternel! voicy encores le comble de

Lament. 4.5.

Excremẽs humains.

Leuitiq. 26 Deutero.28. toute misere & du iugement de Dieu. Car comme il proteste en sa Loy qu'il reduira ceux qui n'obeiront à ses Commandemẽs en tel estat, que durant le siege il fera que les meres mangeront leurs enfans. Les enfermez dans Sancerre (combien qu'ils fussent assaillis, non à cause de leurs pechez, ains pour sa querelle, & pour le tesmoignage de sa parole) n'ayans pas bien faict leur profit de la cognoissance qu'il leur auoit baillée, ny assez profité sous ses autres verges, & chastimẽs, & quoy que ç'en soit par le bon vouloir de Dieu, ont veu commettre ce crime prodigieux, barbare & inhumain, perpetré dans l'enclos de leurs murailles. Car le vingt vnieme de Iuillet il fut descouuert & aueré qu'vn vigneron, nõmé Simon Potard, Eugene sa femme, & vne vieille femme qui se tenoit auec eux, nommée Philippes de la Feüille, autrement l'Emerie, auoyẽt mangé la teste, la ceruelle, le foye & la fressure d'vne leur fille aagée d'enuiron trois ans, morte toutesfois de faim & en langueur.

Teste, ceruelle, & fressure d'vn enfant mãgez. Ce qui ne fut pas sans grand estonnement & frayeur de tous ceux qui l'entendirent. Et certes m'estant acheminé prés le lieu de leur demeurance, & ayant veu

l'os,

l'os, & le test de la teste de ceste pauure fille, curé, & rongé, & les oreilles mangées, ayant veu aussi la langue cuite, espesse d'vn doigt, qu'ils estoyent prests à manger, quand ils furent surpris : les deux cuisses, iambes & pieds dans vne chaudiere auec vinaigre, espices & sel, prests à cuire & mettre sur le feu : les deux espaules, bras & mains tenans ensemble, auec la poitrine fendue & ouuerte, apareillez aussi pour manger, ie fus si effroyé & esperdu, que toutes mes entrailles en furent esmeues. Car combien que i'aye demeuré dix mois entre les Sauuages Ameriquains en la terre du Bresil, leur ayant veu souuent manger de la chair humaine, (d'autant qu'ils mangent les prisonniers qu'ils prennent en guerre) si n'en ay-ie iamais eu telle terreur que i'eus frayeur de voir ce piteux spectacle, lequel n'auoit encores (comme ie croy) iamais esté veu en ville assiegée en nostre France.

Le pere, la mere & la vieille furent prins prisonniers : lesquels sans tergiuerser confesserent le faict : bien nierent-ils d'auoir tué & aduancé la mort à leur enfant, comme on les accusoit : &

outre dit la mere qu'à ſon grand regret on l'auoit ainſi decoupé : car l'ayant faict enſeuelir, & laiſſé ſur vn coffre, & s'en eſtant allée à la ville à quelque affaire, elle eſperoit de le faire enterrer à ſõ retour : mais eſtãt reuenue elle trouua le corps de ſondict enfãt decouſu du linge où elle l'auoit enueloppé, lequel eſtoit ouuert & fẽdu, la freſſure & les tripes oſtées hors du vẽtre, la teſte & la langue dans vn pot pres le feu, qui bouilloit. Ce que remonſtrant à ſon mary, il luy dit, qu'il auoit eſté incité à ce faire par ladicte Philipes, laquelle luy auoit dit, que ce ſeroit dommage de mettre pourrir ceſte chair en terre : & outre ce, que le foye eſtoit fort bon pour guerir ſon enflure. Et lors la vieille & luy en mangerent les premiers, & luy en ayant baillé elle en mangea auſſi.

La vieille mourut le lendemain en priſon. Et d'autant qu'il fut cogneu par les Iuges que le meſme iour que ledict Potard, ſa femme, & ladicte vieille auoyent commis ceſt acte prodigieux, ils auoyent eu l'aumoſne d'vn potage d'herbes, & du vin competemment, (car de pain on n'en parloit point lors) & que, veu la neceſſité où chacun eſtoit reduict, cela eſtoit ſuffi-

ſan

ſant pour paſſer ceſte iournée : brief que non ſeulement la famine, mais auſſi vn appetit deſordonné leur auoit faict commettre ceſte cruauté barbare & plusque beſtiale : le mary & la femme eſtans auſſi de long temps mal renommez, tenus pour yurongnes, gourmands, & meſmes cruels enuers leurs enfans, donnerent occaſion de rechercher leur vie paſſée. Et ainſi par vn iuſte iugement de Dieu ſur eux, on trouua en premier lieu, & apparant par le regiſtre du Conſiſtoire, que des l'année 1563. encores qu'ils fuſſent incertains, & qu'ils n'euſſent nul teſmoignage de la mort du premier mary de ladicte Eugene, nommé Sacré, ils auoyent promis mariage enſemble.

Ce que leur eſtant remonſtré par l'ordre de l'Egliſe reformée, & exhortez de deſiſter iuſques à ce qu'ils euſſent faict enqueſte, & euſſent eſté aſſeurez de la mort dudict Sacré, ils ne meſpriſerent pas ſeulement cela, ains parce qu'on ne les voulut receuoir à ladicte Egliſe, ils s'allerent eſpouſer à la papauté : pour leſquels ſcandales ils auoyent eſté pluſieurs fois appelez, admoneſtez, & cenſurez au Conſiſtoire, tant que le tout n'ayant de rien ſerui pour

les amener à la cognoissance de leur faict, & finalement on auoit esté contrainct de les excõmunier & retrancher de l'Eglise: & estoyẽt ainsi demeurez obstinez depuis dix ans.

Item ledict Potard fut conuaincu d'auoir tué vn homme depuis la ville inuestie, lequel ayant esté constitué prisonnier par le Conseil, parce qu'on le soupçonnoit d'estre espion, n'estant neantmoins trouué coulpable, ains declaré innocent de ce faict, fut eslargy par ledict Conseil : mais comme il s'en alloit, & fut hors la ville, ledict Potard le suyuit, & luy bailla vn coup de cousteau en la mammelle, puis fut assommé, & ietté dans vn puits, & ses habits rapportez à la ville. Ce que ledict Potard confessa librement : comme aussi d'auoir desrobé vn cheual depuis le siege, duquel il fut trouué saisi Pour tous lesquels crimes, le tout estãt meurement aduisé au Conseil, eu esgard au temps & au lieu ledict Potard pere fut cõdamné à estre bruslé vif, sa femme estranglée, & son corps, & celuy de la Vieille qui fut deterré, bruslez aussi. Ce qui fut executé le vingttroisieme dudict mois. Le mary & la femme & le corps de ladicte Vieille deterré, trainez de la prison

ſon ſur vne claye iuſques au lieu du ſupplice.

Si quelqu'vns trouuent ceſte ſentence trop rigoureuſe, on les prie de conſiderer l'eſtat où eſtoit lors reduicte la ville de Sancerre, & combien la conſequence eſtoit dangereuſe de ne punir à telle rigueur ceux qui auoyent mangé de la chair de ceſt enfant : car ſi on allegue qu'il eſtoit mort, & que ne l'ayant tué, cela eſtoit ſupportable en ceſte vrgente neceſſité : On reſpond, que ſi on euſt laiſſé paſſer cela, ou bien chaſtié de quelque legere peine, il eſtoit à craindre (comme on en voyoit deſ-ja aſſez d'indices) que la famine croiſſant les ſoldats & le peuple ne ſe fuſſent pas ſeulement addonnez à manger les corps morts de mort naturelle, & ceux qui euſſent eſté tuez à la guerre ou autrement, mais qu'on ſe fuſt tué l'vn l'autre pour ſe manger. Ceux qui n'ont point eſté en ces extremitez, ne peuuent pas ſi bien comprendre toutes les circōſtances de tel faict, & de telle matiere, que ceux qui les ont veu, & que Dieu en a retiré.

Annales de Bourgongne de Paradin, liure 3.

A ce propos on lict en quelque hiſtoire que durant l'aſpre famine qui aduint l'an 1438. il y eut vne femme payſane en

vnvillage aupres d'Abbeuille, laquelle n'ayant que manger, desroba plusieurs petits enfans, & les demẽbrãt par pieces les saloit cõme on faict les pourceaux. Et parce que sa maison estoit vn peu à l'escart des autres du village, il y logea vn soir quelques brigands qui trouuerẽt des pieces de ces petis corps salez; dont eux estans tous esperdus accuserent ceste homicide.

Elle estant prinse & interroguée, confessa qu'elle en auoit occis & salé plusieurs secretement en sa maison, qui furent trouuez au saloir en petites pieces, comme elle auoit confessé: à cause dequoy elle fut aussi condamnée à estre bruslée toute viue: & fut ainsi executée. Ce que ie pense que nul ne trouuera mauuais: ains plustost tous diront qu'elle meritoit vn plus dur supplice, s'il s'en fust peu excogiter. Mais quant au faict susdict, n'estant pas semblable, on dira tousiours que Potard & sa femme ont esté punis trop rigoureusemẽt: sinon qu'on ait esgard à ce qui a esté dit de leur meschante vie passée: & qu'on pese bien toutes les circonstances qui ont esté touchées.

Et faut encores noter sur cest exẽple que nous venons d'alleguer de ceste paysane d'au-

d'aupres d'Abbeuille, que combien qu'elle n'eust que manger, cela n'empeſcha pas ſes Iuges de la condamner d'eſtre bruſlée viue. Or pour retourner à Potard, lequel dit à ſa femme que la vieille l'auoit ſolicité de manger de ſon enfant : i'ay obſerué eſtant auec les Sauuages Ameriquains, que les vieilles femmes de ces pays là ſont beaucoup plus friandes, appetent & ſouhaittent plus de manger de la chair humaine que les hommes, ny que les ieunes femmes & enfans. Car d'autant (comme i'ay dit cy deuant) qu'ils mangēt les priſonniers prins en guerre, ſi toſt qu'elles en voyent vn, elles ne ceſſent de pourchaſſer qu'on le tue (auec la ſolennité qu'on y obſerue) meſmes la chair eſtant ſur le BOVCAN, qu'ils appellent, ceſt à dire, ſur vn gril de bois eſleué de trois pieds, elles ſont touſiours aupres & alentour pour lecher la graiſſe qui degoutte le long des baſtons, & diſent en leur langage, YGATOV, c'eſt à dire, il eſt bon. Mais ie laiſſe ceſte diſpute aux Medecins ; & diray pour la fin de ceſte piteuſe hiſtoire, que dés le vingtcinquieme de Iuin vn quidam preſſé de faim me demāda à Sācerre, s'il ne feroit point mal, & n'offenſeroit Dieu de manger en ceſte extre-

me neceſſité de la feſſe d'vn homme qui auoit eſté tué, laquelle luy ſembloit ſi belle. Ceſte demãde me ſembla ſi odieuſe, que le laiſſant au ſcrupule & remords de ſa cõſciẽce, ie luy alleguay les beſtes pour exemple, & les loups qu'on dit qui ne ſe mãgent l'vn l'autre. Or (comme il a eſté dit) des le mois de Iuin à cauſe de la grãd' diſette & penurie de viures, on auoit mis beaucoup de pauures hors la ville: ce qu'on cõtinua encores depuis à pluſieurs fois: mais ceux qui ſortoyent ne pouuans paſſer les tranchées & forts des aſſiegeans, (leſquels ne les empeſchoyent pas ſeulement, mais en tuoyent pluſieurs, bleſſoyent & renuoyoyent les autres à grands coups de baſtons) demeurans dehors, & ne pouuans ny ne voulans rentrer à la ville, mangeoyent & viuotoyẽt des bourgeons de vignes, de mores des hayes, d'eſcargots, de limaces rouges, & d'herbes ſauuages: & apres auoir langui la pluſpart moururẽt entre leſdictes trãchées & le foſſé de la ville. Mais entre autres choſes pitoyables on trouua les corps d'vn vignerõ & de ſa femme morts aupres l'vn de l'autre dans les vignes, & deux de leurs enfans aupres qui crioyẽt & pleuroyẽt: le plus ieune n'eſtãt aagé que de ſix ſepmaines, qui fut

ut enuoyé querir par Madame Portier, vef
ie de Millesés, laquelle le fit nourrir de ce
qu'elle peût. Et certes elle, la femme du ca-
itaine Martinat l'aisné, Fraçoise d'Orival
efue de Iehan Bourgoing, la féme de Ieha
Guichard, la bonne femme l'Esueillée, &
quelques autres honnorables dames de Sã-
erre, meritent bien que ie face icy men-
ion d'elles : car ayans exercé de grande
harité au milieu de ceste extreme famine,
& n'ayans espargné le laict de leurs vaches,
endãt qu'elles en ont eu, leurs biẽs & moy
ns qui leur restoyent, à grands ny à petits,
lles sont autant dignes de louãges, que les
utres auares qui ne tenoyẽt cõpte des pau
res en ceste si grande necessité, sont à con
lamner. Or si plusieurs mouroyẽt drus par
es vignes, aupres de la contrescarpe, & dãs
e fossé de la ville, beaucoup plus en mou-
oit-il dedãs les maisõs & par les rues, où ils
omboyent en grand nombre: & y auoit tel
our qu'on en enterroit vingtcinq ou tren-
e morts de faim. Mais sur tout les ieunes
nfans au dessous de douze ans sont
resques tous morts. Et croy que ceste
haleur naturelle qui est en la ieunesse,
ui appete tousiours de manger, ayant
estomac chauld, & digerant mieux que

les grands, ioint qu'ils n'auoyent telle patience ny discretion, estoit ce qui causoit la mort de ces pauures enfans : lesquels cependant subsistoyent & respiroyent iusques à ce que les os leur perçassent la peau, faisans piteuses clameurs, & crians d'vne voix lamentable auant que rendre l'esprit, Helas nous mourons de faim. Où eust esté le cœur (s'il n'eut esté plus dur que rocher & aimant) ou les oreilles qui oyans telles choses n'eussét esté esmues? Il y eut vn ieune enfãt aagé d'enuirõ cinq ans, lequel apres auoir langui long tẽps, cheminant & allãt tousiours par les rues pour chercher quelque chose à manger, finalement nature defaillãt, tomba en presence de ses pere & mere : lesquels tout soudain apperceurent à veue d'œil les nerfs & veines de leur pauure enfant se retirer: & mourut, cõbien qu'il eust parlé franchement demie heure auparauant. Et sur ce propos ie diray ce dont plusieurs se plaignoyent, & que i'ay mesmes souuent experimenté, qu'estãt couché pour prẽdre le repos (principalement si quelques fois on auoit relache pour se pouuoir mettre au lict) on n'osoit estendre les iãbes: car lors les goutes crampes, & les rates faisoyent extreme douleur à ceux qui

estoyent

ſtoyent deſnuez & deſcharnez de faim &
le diſette. Il y eut auſſi vn autre ieune gar-
on aagé de dix ans que ie cognoiſſoye, le-
quel eſtãt aux ſanglots & abois de la mort,
oyant & voyant ſes pere & mere plorãs au-
res de luy, & luy maniãs les bras & cuiſſes
uſſi ſecs que baſtõs, leur diſoit, Pourquoy
leurez vous ainſi de me voir mourir de
aim? Ie ne vous demãde point de pain, ma
nere, ie ſcay que vous n'ẽ auez point, mais
uis que Dieu veult que ie meure ainſi, il le
aut prẽdre en gré. Le ſainct perſonnage le
Lazare n'a-il pas eu faim? n'ay-ie pas leu ce
a en ma Bible? Et ainſi faiſãt fẽdre le cœur
& ouurir les entrailles aux pauures pere &
nere, qui le regrettoyẽt tant plus qu'ils co-
gnoiſſoyent que Dieu luy auoit donné vn
gentil eſprit, expira & rendit l'ame à Dieu
e 30. de Iuillet. Vous euſſiez ouy lors, &
lus de quinze iours au parauant, tant de
auures perſonnes languiſſantes & cou-
chées par les rues, hydeuſes, reſſemblans
lus corps morts deterrez que viuans: qui
l'vne voix rauque & piteuſe ſe lamentans:
es vns s'eſcrioyẽt, Helas ſi nous auiõs mã-
gé vn morceau de pain de ſon, nous nous
orterions bien. Les autres plus deſnuez di-
oyent, Helas encores que nous euſſiõs des

balles reſtantes du ſon (car on leur en don-
noit quelquesfois) ſi ne les ſçaurions nou[s]
piler ny deſtremper: car nous ſommes tro[p]
foibles. Les pauures meres cõduiſans leur[s]
enfans au cimetiere tenans & trainans pa[r]
la main ceux qui reſtoyent en vie, diſoyẽt
Helas mon enfant tu ne tarderas guere[s]
d'aller apres les autres. Qui a iamais ouy
ny entendu choſe plus pitoyable? mais le
plus grand regret qu'auoyent beaucoup de
ceux qui voyoyent & entẽdoyent ces cho-
ſes, eſtoit, qu'ils n'auoyent pour la pluſpart
dequoy y remedier. Et voyans bien la playe
n'auoyent l'emplaſtre ny les drogues pour
y appliquer, car nous eſtions à la pratique
La- de ce que dit le Prophete auoir eſté veu en
*mẽt.*4. Ieruſalem. Les petis ont demandé du pain,
4. mais nul ne leur en rompoit. Toutesfois au
milieu de ceſte grande deſtreſſe & cala-
mité, on en voyoit de merueilleuſement
conſtans, & faiſans ces exclamatiõs, Helas
Seigneur deliure nous de ces fleaux, & ver-
ges de famine & de guerre dõt tu nous bas
& chaties iuſtement à cauſe de nos pechez.
Aye pitié de ton pauure peuple, & au milieu
de ton ire ſouuiẽne-toy de ta miſericorde.
Que s'il te plaiſt que nous mourions ain-
ſi, fay-nous la grace d'eſperer en toy iuſ-
ques

ques au dernier souspir. Vray est qu'il y en
auoit aussi d'autres qui ne pouuoyent estre
dõtez, & qui ne laissoyẽt pas de suyure leur
mauuais train : ausquels certes aussi bien
propremẽt on alleguoit la sentẽce du Pro-
phete Amos, Ie vo⁹ ay dõné netteté de dẽts Amos
ẽ toutes vos citez, & faute de pain en tous 4.6.
vos lieux : mais vous n'estes point retour-
nez à moy, dit le Seigneur. Enuirõ le 15. de
Iuillet, & iusqu'à la fin dudit mois, & cõmẽ-
cemẽt d'Aoust, que la disette estoit plus
grãde, on acheua de tuer les cheuaux restãs
de ceux qu'õ auoit reserué pour l'extremi-
té : car la clameur du peuple, & principale-
mẽt des soldats (cõbiẽ que d'autres fussent
plus necessiteux) qui crioyent à la faim, fut
telle qu'à grãd'peine ceux à qui ils apparte-
noiẽt l'eussẽt peu empescher. Vray est qu'ils
les vendoyẽt excessiuemẽt: car tel cheual a
esté tué pour manger, duquel on n'eust pas
eu dix escus en autre temps, qui a este vẽdu
60. escus, autres 80. & 100. & aucuns ayans
monté à 150. Le dernier fut tué le 17. d'A-
oust. Mais il ne faut omettre qu'auparauãt,
& le 9 dudit mois vne chieure fut tuée, dõt
on vẽdit le quartier dix liures tour. la teste,
les tripes & le reste estãt si bien vendu, que
le tout reuint à 55. liures tournois, comme

la femme qui la fit tuer, le confeſſa: d'autres ſe ſont auſſi vendues ſeze & dixſept eſcus: & en achetay vn petit morceau qui ne peſoit gueres qu'vne liure, qui me couſta 20. ſols tournois. Six vaches qu'on auoit touſiours gardées pour du laict nourrir les enfans (leſquels autrement fuſſent morts, par ce que les meres maigres n'ayans que la peau, ne les pouuoyent allaicter ny nourrir autrement) furent nonobſtant tuées: & n'en demeura pas vne à la ville, eſtans à ſi hault prix qu'il y en eut qui furent vendues deux cens cinquante liures tournois la piece: voire vne monta iuſques à trois cẽs frãcs: tellement que le meilleur marché qu'on en auoit en detail, eſtoit 13, 14, & 15. ſols la liure. Quant aux tripes i'en achetay le 18. d'Aouſt vne demie liure qui me couſta dix ſols tournois: ce qui ne vaudroit vn liard en temps libre. La poule ſe vendoit vn eſcu, & trois francs. Le Coq & le Poulet autant. L'œuf cinq & ſix ſols tournois.

Durant ledict mois de Iuillet & commẽcement d'Aouſt, d'autant qu'il y auoit quelques champs de bled entre la ville & les trãchées des aſſiegeans, ceux qui eſtoyent eſpars par les vignes, & qu'on auoit mis hors la ville, auec les gouiats & autres qui ſor-

toyent

toyent de nuict, alloyent le plus coyement qu'ils pouuoyent, au grand danger de leurs vies, couper & glenner dudict bled: mais ils en apportoyẽt bien peu, parce que ceux qui gardoyent les trenchées ayãs leurs sentineles posées pres à pres les descouuroyent incontinent: & lors harquebouzades ne leur manquoyent, tellement qu'il y en a eu de tuez, qui sont demeurez sur le champ. Ce peu qu'on rapportoit, se vendoit excessiuement, & iusques à six & sept liures tournois vne petite gerbe, où il n'y auoit pas vn quart de boisseau. La poignée & petite glenne où il n'y auoit pas vne ioinctée de main, douze & quinze sols. Et a-on veu vn goujat qui a refusé cinq sols de cinquante espics de bled: que s'il estoit questiõ de le vendre au poids, on auoit vingtcinq sols de la liure, & bien heureux qui en pouuoit auoir encores à quelque prix que ce fust. Car nous pratiquions ce qui est dit en Iob, Que chacun donnera peau pour peau, & tout ce qu'il a pour sa vie. I'achetay encores le dixhuictiesme d'Aoust vne liure de bled vieux, qu'on tenoit biẽ caché, dixhuict sols huict deniers tournois. Mais la grande disette de bled se pourra mieux entendre de ce que plusieurs fẽmes ont osté la vieille paille de leurs licts,

Iob 2. 4.

& du berceau de leurs enfans pour recher-
cher quelques grains ou espics, lesquels e-
stoyent tous épluchez l'vn apres l'autre: que
s'il s'y trouuoit quelque chose, cela estoi
pilé dans des mortiers pour faire de la boüil-
lie auec du sel & de l'eau aux pauures enfan
de la mammelle, languissans, parce que le
tristes meres alangourées n'auoyent poin
de laict. La saison des verjus, dont plusieur
se nourrissoyent, vint bien à poinct: les vn
les mangeans cruds, les autres cuits au four
& boüillis en l'eau, les autres fricassez aue
suif, moustarde, & espices. Les mores de
hayes, les prunelles, & autres fruicts sauua-
ges qu'on pouuoit cueillir par les vignes &
buissons d'alentour la ville estoyent en grã
de requeste, & se vendoyent au mot de ceu
qui les apportoyent. Les chardons aussi e
stoyent mangez comme les artichaux, & le
orties comme espinars. Les graines de refor
verdes qu'on mangeoit auec du sel, & le
tendrons des vignes estoyent en grande re-
queste. Bref on fut vn temps que se trou-
uans encores quelques noix, chacun solda
se passoit bien à vne, pour le faire boire: mai
estans faillies, ils estoyent bien aises d'auoi
chacun vn porreau. Pour conclusion de c
chapitre on a tué pour manger dans San
cerr

erre en moins de trois mois durant le siege
nuiron deux cens que cheuaux, que iumes,
oulains, asnes & mulets, qui y estoyent a-
ant que la ville fust inuestie: & n'en est de-
neuré qu'vn en vie, au lieu duquel fut en-
ores tué vn asne de l'ennemy, qui fut prins
ux vignes par nos goujats au commence-
nent d'Aoust. La disette & famine a tué à
ancerre en moins de six sepmaines, six fois
lus de peuple que le glaiue n'a fait en sept
nois & demy qu'a duré le siege. Car par le
atalogue que i'ay fait de tous les soldats, &
utres morts & tuez iusques au vingtiesme
'Aoust, tant du canon, harquebuzade, que
utrement en guerre, il appert qu'il n'y en a
u que quatre vingts quatre de tuez: & i'ay
pinion qu'il est mort de faim dedans la vil-
, & à l'entour de ceux qui s'y estoyent en-
rmez, plus de cinq cens personnes, & plus
e deux cens alangourez, & presque morts:
llement que ie puis bien dire (suyuant la
ntence du Prophete) qu'il en estoit mieux *Lam.*
rins à ceux qui auoyẽt esté tuez par glaiue, 4.9.
u'à ceux qui furent occis de la famine. Qui
e sera maintenãt esbahy, & qui ne tremble-
oyant telles choses? Et certes comme tous
eux qui sont reschappez de ceste si dure &
t aspre guerre & famine ont grãde matiere

de recognoistre leurs fautes passées, & d
loüer Dieu toute leur vie, qui les a tiré tan
de fois du pas de la mort, aussi tous fideles e
doiuent faire leur profit, & ne penser pa
que ceux qui estoyent dans Sancerre enfer
mez en telle misere, & chastiez si rudemen
fussent les plus meschans du monde. Ca
Luc.13 comme disoit nostre Seigneur Iesus-Chri
1.2.3. aux Iuifs de son temps, ceux sur lesquels l
4.5. tour de Siloé tomba, & ceux desquels Pila
te mesla le sang auec les sacrifices, n'estoien
pas plus grands pecheurs que les autres: ma
que si ceux qui sçauoyent ces choses ne s'a
mandoyent & repentoyent, ils periroyen
tous malheureusement.

Chap. XI.

Comment les Sancerrois merueilleusemen pressez de famine & de la longueur d siege, ont leur recours à Dieu, implorer son ayde, & en enuoyent quatre d'entr eux soliciter le secours, dont deux, asse uoir le Capitaine la Fleur, & la Croix sont arrestez & pris prisonniers.

LE Dimanche septiesme de Iuin, à cau de la guerre, famine & calamité nous estions reduits, il fut aduisé au Con

stoir

oire, (qu'outre les presches & prieres par-
culieres qui se faisoyent tous les iours par
s maisons, & aux corps de gardes) qu'on
roit prieres publiques & generales les six
urs ouuriers à cinq heures du soir au tem-
e S. Iean, & fut vn chacun exhorté de s'y
ouuer autant qu'il pourroit, afin d'esleuer
bon escient son cœur à Dieu, & implorer
n ayde & sa misericorde en ceste vrgente
ecessité.

Le Lundy huictiesme il fut aussi arresté au
onseil, qu'on nourriroit de ce qu'on pour-
it le reste des pauures languissans par les
ës, qui ne trouuoyent plus rien allans mẽ-
er par les maisons. Pour ce faire la ville fut
spartie & distribuée en quatre, & y eut
ns deputez pour faire la liste & le roolle
s pauures, & pour aduertir vn chacun de
ranger & trouuer à son quartier à onze
ures, afin de receuoir tous les iours l'au-
osne aux maisons où volontairement on
ulut exercer ceste charité, desquelles mai-
ns il fut fait aussi roolle & catalogue. Or
donnoit seulement des potages d'herbes,
s cuirs, & peaux pellées qui estoyent cui-
dedans, & du vin: car de pain, non seule-
ent il estoit bien court, mais on n'en par-
t plus lors.

Le Ieudy dixhuictiesme, le fils de Iaques Finou de la ville, aagé d'enuiron douze ans declara à quelques vns que ses pere & mere luy auoyent cousu des lettres sous les aisselles, lesquelles il auoit portées par leur commandement à quelques Capitaines à sainct Satur: à cause dequoy ledit Iaques Finou & sa femme estans soupçonnez de trahison furent constituez prisonniers, & leur fut leurdit fils presenté & cōfronté, lequel leur soustint & maintint en presence des Iuges les choses susdites estre vrayes: ce que neantmoins ils desnierent entierement auec vne merueilleuse execration: toutesfois voyant la perseuerāce de leur fils auec quelques autres coniectures, ioinct qu'on sçauoit que Monsieur de la Chastre, & autres de son armée, taschoyēt lors plus que iamais à pratiquer quelques vns de la ville, & que sur tout on craignoit vne trahison, il fut arresté par le Conseil & par les Capitaines, que ledit Finou auroit la question, & qu'elle seroit presentée à sa femme. Ce qui fut fait, mais ayāt persisté en leur negation, ils furent quelques iours apres eslargis en leur maison en baillāt caution, & en faisant les submissions en tel cas requises: & demeura cét affaire indecis à cause de la redditiō de la ville, qui interuint

L

Le Samedy vingtiesme, d'autant qu'on en voyoit beaucoup, tant soldats, qu'autres, defaillir de faim, & plusieurs n'en pouuans plus, il fut conclud en l'assemblée generale, d'enuoyer au secours en toute diligence, tãt en Languedoc, qu'en tous autres lieux où il y auroit esperance d'en auoir, & qu'on prometttroit quelque bonne somme d'argent à ceux qui auroyent compassion des pauures assiegez, & qui les viendroyent deliurer & secourir, voire (d'autãt que chacun n'attendoit autre mercy de l'ennemy, que d'auoir la gorge coupée) qu'on leur abandonneroit & bailleroit plustost la moitié ou le totage des biens qu'vn chacun possedoit. Et parce que ceux qu'on auoit enuoyez auparauant n'auoyent rien faict, il fut trouué bon en ceste extremité d'y enuoyer des Capitaines & personnages qualifiez. Partant le Mercredy vingtquatriesme les Capitaines la Fleur, la Pierre, la Minée & la Croix, furent esleuz & priez de faire ces voyages: ce qu'ils accepterent. Vray est que plusieurs n'estoyent d'aduis, & ne trouuoyent pas bon que la Fleur (qui estoit Capitaine en chef) abandonnast la place: mais outre qu'il estoit affectionné à faire ce voyage, le Gouuerneur & autres y consentirent.

Et d'autant qu'il estoit necessaire d'aduiser à toutes les seuretez, pour la difficulté des chemins & des passages, on aduisa que chacun des quatre auroit sa procuration lettre de creance, & argent pour les despens à part, afin que si quelques vns estoyẽt prins (comme il aduint) les autres ne laissassent de poursuyure leur voyage.

Et parce qu'il estoit aussi question de faire vne merueilleuse diligence, ils delibererent & resolurent d'aller à cheual : mais d'autant qu'il estoit fort difficile & presque impossible de passer en cest equipage, il fut aduisé qu'on leur feroit escorte de cẽt ou six vingts harquebuziers, qui escarmoucheroyent dedans les tranchées & à l'entour des forts de l'ennemy, iusques à ce que les nostres fussẽt passez outre. Estans doncques ainsi preparez, & ceste resolution faicte, ils voulurent sortir ledit iour sur les huict heures du soir par porte sainct André : mais parce qu'on veit que la cauallerie de l'ẽnemy estoit desia en garde, & qu'on craignoit que quelques gens de cheual ne les poursuyuissent promptemẽt, cela fut remis au lendemain: auquel iour sur les neuf heures du soir, ils sortirent par le rauelin de porte Viel, & en faueur des harquebuziers qui les conduisoyent (en

la

la façon que nous auons dit) ils deſcendirent par dedans les vignes,& paſſerent ſur la chauſſée de l'eſtang au deſſous de la fontaine de Pignolles:tellement, que comme miraculeuſement & contre l'eſperance de plusieurs,biẽ qu'ils fuſſent deſcouuers,& qu'on tiraſt ſur eux,pendant que nos harquebouziers eſcarmouchoyent fort & roide, ils trauerſerent les tranchées, & paſſerent auec leurs cheuaux entre les forts de l'ennemy, duquel la ſentinelle qui fut ſurpriſe fut tuée, & vn autre ſoldat prins & amené priſonnier. En ceſte meſme nuict & enuiron deux heures apres que nos gens furent paſſez, les aſſiegeans nous penſans ſurprendre vindrent à grandes troupes & de grande furie, iuſques ſur la contreſcarpe du coſté de porte Serrure, enfilerent & ſe coulerent par le foſſé de la ville, iuſques à la grand' vieille breche du champ ſainct Martin,où ils firent grand effort, & peu s'en falut qu'ils ne fauſſaſſent la garde qui y eſtoit pour lors bien petite: car nos ſoldats apres auoir combatu pour donner paſſage à ceux qui eſtoyent ſortis, ſe rafraiſchiſſoyent & beuuoyent par les maiſons, & n'eſtoit encores vn chacun retiré à ſon corps de garde. Toutesfois l'alarme eſtant donnée, on y accourut de tou-

tes parts, & combien que le ſecours de ceux de la ville vint vn peu bien tard, ſi eſt ce que les autres furent repouſſez, & ſe retirerent ſans rien faire de ce qu'ils pretendoyent. Le priſonnier qui auoit eſté prins peu auparauant, dit qu'ils auoyent faict ceſte entreprinſe des le ſoir, de donner ceſte alarme, & que s'ils n'euſſent eſté aucunement preuenus par l'eſcarmouche à la ſortie des noſtres, cela euſt eſté beaucoup plus dangereux pour nous. Or le matin venu, ils recogneurent la piſte des cheuaux de ceux qui alloyent en pays, & feignans de les auoir prins, ils commencerent à nous crier qu'ils tenoyent nos gens, & qu'ils en auoyent prins dix-ſept qui s'enfuyoyent: mais tant parce qu'ils nommoyent auec la Fleur, le Buiſſon & de Claireau, miniſtre, qui n'eſtoyent pas ſortis, que parce qu'ils diſoyent en tenir dix-ſept, & il n'en eſtoit ſorty que quatre, nous concluſmes qu'indubitablement les noſtres eſtoyent à ſauueté, & qu'ils pourſuyuoyẽt leur chemin, comme il eſtoit vray. Cependant le Capitaine Cartier, & autres de l'armée eſtant deuant la ville, mõterent à cheual, & allerent apres en toute diligence, prenans iumens & cheuaux frais par tous les villages où ils paſſoyent: toutes-

ſois ils trauaillerent long temps en vain, & n'eurent ſi toſt nouuelles de ceux qu'ils cerchoyent comme ils eſperoient. Car eux pourſuyuans leur voyage, paruindrent iuſques à Diou ſur la riuiere de Loyre, diſtant de plus de vingt lieuës de Sancerre ſans aucun deſtourbier: auquel lieu ils ſe declarerent à vn nommé Gilbert de Diou hoſte, qui les adreſſa & conſeilla de paſſer à Nocle, vers le Capitaine Villeneuue, où arriuez, ils ne peurent parler à luy: car pour certaine occaſion, il luy auoit eſté commandé par le ſieur de Beauuoir, pere, de ne laiſſer entrer perſonne en ce temps-là au Chaſteau où il eſtoit, & leur fut dit à la porte qu'il le trouueroyent au Chaſteau de Ternan (qui n'eſt qu'à vne lieuë) mais s'y eſtans acheminez & ne l'y ayant trouué, eux las, & leurs cheuaux haraſſez, apres auoir prins ce pretexte, & auoir faict entẽdre aux aſſenſeurs dudict Ternan, qu'ils eſtoyent marchans de boys, & qu'ils deſiroyent de parler au Capitaine Villeneuue, pour acheter ceux de la Nocle, ils furent priez par eux de mettre pied à terre, ce qu'ils firent: & ayans prins leurs piſtoles, entrent au Chaſteau, & laiſſent leurs cheuaux hors la baſſe court, qu'ils enuoyent abbreuuer.

Or (comme nous auons dict) Cartier & d'autres estoyent à la poursuyte, lesquels estans arriuez à Diou en eurent nouuelles par ledict Gilbert, qui leur declara le tout: ce qui fut cause qu'ils les suyuirẽt iusques à la Nocle, où ils les virent bien parlans à la porte du Chasteau. Toutesfois Cartier ne les siens ne se descouurirent pas lors, parce que les cognoissans braues & vaillans soldats, ils ne les vouloyent attaquer sinon à leur aduantage. Partant cherchans meilleure commodité ils les suyuirẽt iusques à Ternan, où ils arriuerent comme on menoit abbreuuer leurs cheuaux, lesquels ils prindrent. La Fleur, la Pierre, & la Minée (la Croix n'estant encores entré) en estans aduertis, penserent aller à la recousse, mais ayans apperceu quinze ou seize cheuaux à la porte, & voyans qu'il n'y faisoit pas seur pour eux, ils rentrerent & se renfermerent audict Chasteau, en deliberation d'y tenir bon: toutesfois (combien que la place soit forte) n'y ayant trouué harquebouze, poudre, ny chose necessaire, estans aussi pressez par ceux qui s'y tenoyent, de sortir au plustost, & se sauuer au boys, parce qu'autrement ils seront incontinent inuestis: suyuant ce cõseil, ils changerent leurs habillemens, se firent

rent

rent couper la barbe, s'habillerent en paysans, laisserent leurs armes (sauf que chacun print vne pistolle en sa pochette) & en cest equipage conduits par vn varlet, ils sortirent par vne autre porte que celle par où ils estoyent entrez sans estre descouuers. Mais comme ils furent dehors, oyans quelque bruit, & pensans qu'on les poursuyuist, ils se ietterent vn peu auant dans le boys, & perdirent leur guide, qui s'en retourna au Chasteau. Ainsi apres s'estre resolus, ne se pouuans toutesfois accorder du chemin qu'ils deuoyent tenir, la Pierre & la Minée s'en allerent du costé de Suysse, où ils arriuerent en fin, & se sauuerent. La Fleur seul (car comme i'ay dict, la Croix n'estoit entré à Ternan) rebroussa chemin contre la riuiere de Loyre, & arriué qu'il fut sur le port de Diou, où il estoit ja passé auec les autres, il appela & importuna tant le pontenier (qui ne le vouloit aller querir seul, par ce que c'estoit vn iour de foire) luy criant qu'il auoit du bestail de dela l'eau, qu'il faisoit conduire à la foire, qui se pourroit esgarer, qu'il l'alla querir, & le passa sans le recognoistre. Mais au lieu qu'ayant euité ce danger, il se deuoit soudain despayser, & oster de ce lieu où il estoit aucunement cogneu, il pria &

pressa tant ledit pontonier d'aller boire auec luy au logis qu'il luy accorda : & comme il eut loisir de le recognoistre, le regardant fort attentiuement, il commença à luy dire, Vous estes la Fleur : ce que luy niant, finablement comme il voulut payer l'hoste, le pontonier le recogneut encores mieux à sa bourse qu'il auoit remarquée, lors qu'il auoit payé premierement, passant auec ses compagnons: & lors il commença à persister & à s'asseurer que pour certain c'estoit celuy dont il doutoit aucunement auparauant. La Fleur doncques se voyant apertement descouuert, laissant sa chaussure de paysant, sortit du logis par vne porte de derriere, & se pensa sauuer à la fuyte. Mais le pontonier s'asseurant lors entierement que c'estoit la Fleur qui estoit sorty de Sancerre, & poursuyuy par Cartier, (lequel l'auoit aduerty en passant, de ne passer personne incogneuë) cria lors, Au voleur, au brigant. Or faut-il noter (comme i'ay dit) que c'estoit vn iour de foire, & que les chemins estoyent pleins de gens, tellement que la Fleur fut tout soudain enuironné de toutes parts, toutesfois courageux & vaillant qu'il estoit, n'ayant ne verge ne baston pour se defendre, s'efforça d'oster l'espée à vn passant, mais il ne peût

à cause de la multitude, laquelle non seulement l'enueloppa, mais aussi le chargea à coups de pierre. Mesmes le pontonier suruenant luy bailla de toute sa force vn coup du grand baston ferré, dont il conduisoit son basteau, & le blessa bien fort, tellement qu'en ceste façon accablé, il fut prins, & mené prisonnier à Moulins en Bourbonnoys, par le Preuost des Mareschaux du lieu, lequel fut enuoyé querir expres en toute diligence. La Croix aussi d'autre costé, ayant perdu son cheual à Ternan, & estant demeuré caché hors le Chasteau, ne sçachant que ses trois compagnons estoyēt deuenus, retourna à la Nocle, où s'estant derechef caché à l'hostellerie, il fut finalement trouué par les gens de Cartier (lesquels s'en retournoyent auec les quatre cheuaux des nostres, qu'ils auoyent prins en opinion que les maistres s'estoyent sauuez) & ramené prisonnier à sainct Satur vers Monsieur de la Chastre.

Chap. XII.

Des desolations & desordres qui aduindrēt entre les asiegez, tant à cause de la fuyte de plusieurs, qui sauterent la mu-

raille, & s'alloyent rendre à l'ennemy, que pour les tristes nouuelles de la prise de la Fleur & la Croix: & tout ce qui s'est passé entre-deux, iusques à la capitulation.

Iuillet. LE Mecredy premier iour de Iuillet, sur les cinq heures du soir, vn nõmé Pierre du Boys, de la ville, sauta & s'escoula par la plateforme de porte Viel, & s'alla rendre à l'ennemy, lequel apres auoir sceu de luy ce qu'il voulut, & l'ayant gardé quelques iours, le fit pendre & estrangler pour son salaire.

Le second iour, parce que plusieurs murmuroyent dans la ville, à cause de la grand' disette & faute de viures, il fut crié à son de tabour, qu'il estoit permis à tous ceux qui voudroyent sortir, de s'en aller où ils pourroyent. Et de faict, il en sortit ce iour-là vingt quatre ou vingt cinq, qui ne furẽt pas seulement arrestez & empeschez de passer aux tranchées, mais aussi ils furent traitez comme ceux qui estoyent sortis au parauant.

Le Sabmedy quatriesme sur le soir, vn petit garçon vint du village de Cheueniol

à la

à la ville, lequel apporta deux lettres de la Croix, l'vne adreſſante à ſa femme, & l'autre au Capitaine Montauban, par leſquelles il mandoit comme il auoit eſté pris, & eſtoit priſonnier entre les mains de l'ennemy: que le Capitaine la Fleur eſtoit auſſi pris, mais pour eſtre fort bleſſé, on ne l'auoit peu mener au Camp, & outre que les Capitaines la Pierre & la Minée auoyent eſté tuez en ſa preſence: ce qui toutesfois ſe trouua faux: car (comme nous auons dit) ces deux ſe ſauuerent, & luy auoit-on faict eſcrire cela. Il enuoya auſſi copie de la procuration, & lettre de creance qu'on auoit baillé à chacun d'eux à part. Choſes certes qui faſcha merueilleuſement les aſſiegez, toutesfois aucuns ne pouuoyent croire telle priſe, & penſoyent que ce fuſſent lettres ſuppoſées, & que quelque traiſtre euſt enuoyé copie à l'ennemy, deſdictes procuration & lettre de creance: car on eſtoit aſſeuré que la Croix & ſes compagnons auoyent paſſé les tranchées en toute ſeurté, ce qui eſtoit le plus dangereux, & ce qu'on craignoit le plus. Mais huict iours apres, la Fleur fut auſſi amené à ſainct Satur, d'où il eſcriuit ſa priſe, & manda qu'on luy enuoyaſt des habillemens, ce qu'on fit, & lors ayant

recogneu sa lettre& son seing,& ne doutant plus de sa prinse & de celle de la Croix, on fut fasché au double de telles nouuelles.

Le treziesme, il fut resolu à la ville que quoy que s'en fust on tiẽdroit bon, & qu'on ne se fieroit ny mettroit-on aucunement à la mercy de l'ennemy: toutesfois ne voulant retenir personne par force, il fut crié, Que tous ceux qui ne voudroyent & pourroyent contenter, du peu de viures & moyens qui restoyent dans la place, & endurer patiemment la disette & famine, où Dieu nous auoit reduicts, eussent à sortir, autrement s'ils murmuroyent, on les ietteroit par dessus la muraille. Ceste sepmaine on rempara le rauelin de porte Viel, les plateformes prochaines, & l'escarpe du fossé: fut aussi remis vn corps de garde à la Chiffre sainct Denis,& fit-on couper la petite Cerisaye,& les arbrisseaux qui estoyent au dessous dans le fossé, parce qu'on craignoit vne surprinse de ce costé-là.

Le seiziesme on eut nouuelles que le Ministre qui estoit party des le sixiéme d'Auril pour aller au secours, auoit escrit il y auoit plus de six sepmaines, mais que le messagier auoit esté pris à Erry à quatre lieuës de Sãcerre,& de là mené à Bourges, où il auoit

est

esté pendu : ce qui fascha aussi tant plus les assiegez, que pour estre enuironnez de toutes parts, ils ne sçauoyent aucunes certaines nouuelles de l'estat des affaires de ceux de la Religion. Le soir du mesme iour il y eut quelques mescontentemens de certains soldats, lesquels on fit changer de corps de garde, tant parce qu'on craignoit vne trahison, que pource qu'on sçauoit que l'ennemy (qui estoit tous les iours aduerty de nos deportemens par ceux qui sortoyent d'heure en heure) taschoit par tous moyens de gaigner ceux qu'il sçauoit endurer plus mal à gré la faim.

Le dix-huictiesme, vn nommé Monsieur de S. Pierre (qui me cognoissoit seulement, pour m'auoir veu à Nismes au Synode national, au mois de May mil cinq cens septãte & deux, & depuis à la Charité, où il auoit passé en poste, vn peu auant les massacres) estant arriué en l'armée de Monsieur de la Chastre, m'escriuit, & me fit entendre qu'il auoit enuie de communiquer auec moy, tant pour le particulier, que pour seruir au public, en ce qu'il pourroit. Sur cela par la permission du Gouuerneur ie luy fis responce : & apres que nous eusmes escript l'vn à l'autre, trois ou quatre fois, l'ay-

ant prié de s'approcher en toute ſeureté, vint ſur ma promeſſe parler à moy, pres la contreſcarpe & foſſé du rauelin de porte Viel. Durant noſtre abouchement & parlement (qui dura enuiron vne heure) preſques tous nos Capitaines & ſoldats parurent, & ſe tindrent ſur la plateforme, & ſur le rempart dudict rauelin, & fit-on ceſſer tout acte d'hoſtilité, & ne tira-on point de coſté n'y d'autre, iuſques à ce que nous fuſſions retirez.

Or il me dit en ſomme, que pour certain les Rochelois, ceux de Niſmes, & de Montauban, auoyent capitulé & poſé les armes, & que la paix eſtoit faicte, mais que ceux de Sancerre (ne ſçay pourquoy, comme auſſi il ne ſçauoit pas bien toutes les conditions de ceſte paix, de laquelle il me deuoit enuoyer les articles incontinent qu'il les auroit receus) n'y ſont comprins. Dauantage m'aſſeura que Monſieur le Duc d'Anjou eſtoit eſleu Roy de Pologne, où il ſe deuoit acheminer bien toſt. Ie luy fis reſponſe qu'encores que pour mon regard ie ne doutaſſe de ſon dire, qu'à peine toutesfois les noſtres voudroyent-ils croire ces choſes, qu'ils eſtimeroyent attrapoire, & eſmorces pour les deceuoir. Surquoy il me dict que ie ne l'e-

ſtimaſſe

ſtimaſſe iamais homme de bien, ſi les choſes qu'il m'auoit dictes n'eſtoyent vrayes: & qu'en cas qu'on ne l'en vouluſt croire, on enuoyaſt gens en pays pour en eſtre plus aſſeurez. Et parce que ie luy repliquay qu'il nous eſtoit du tout impoſſible de faire ſortir aucuns des noſtres, & que la Fleur & la Croix allans ſoliciter nos affaires, auoyent eſté prins de n'agueres, de façon que nous eſtions incertains comme les choſes paſſoyent. Il me promit que ſi on trouuoit bon, & ſi on l'en prioit, il s'eſſayeroit d'obtenir de Monſieur de la Chaſtre qu'oſtages nous ſeroyent baillez, iuſques à ce que ceux que nous voudrions enuoyer fuſſent de retour: & qu'il y employeroit le ſieur de Sarrieu ſon voyſin, & le Capitaine Pybonneau ſon parent, ayant tous deux grand credit & commandement en l'armée, & ainſi apres pluſieurs autres propos, luy ſe retira au grand fort d'où il eſtoit venu, & moy à la ville, où ie fis rapport de tous ces propos au Gouuerneur & aux Capitaines, par l'aduis deſquels i'eſtois ſorty pour parlementer: mais cela fut tellement meſpriſé par aucuns, qu'à cauſe de leur opiniaſtreté, on laiſſa eſchapper ceſte belle occaſion, fort propre cependant pour ſçauoir la verité, tant des Roche-

loys, que de l'eſtat de toutes autres affaires dont nous eſtions incertains.

Ce qui nous preiudicia grandement: car comme on a ſceu, & comme i'ay oüy dire depuis à Monſieur de la Chaſtre, nous euſſions eu beaucoup meilleur traittement en ce temps-là, que nous n'auons eu lors que nous capitulaſmes.

Le vingt-vnieſme, le Caporal la Motte, & huict ſoldats, aſſauoir, vn nommé Sellier, le Paſteur, la Plante, le Lorrain, la Forge, la Loge, la Grauiere, habituez, & Delo, de la ville, quitterẽt leurs corps de garde la nuict, deſcendirent & ſauterent la muraille, pour s'en aller & abandonner la place, dont aduint que quelques-vns paſſerent la tranchée de l'ennemy & ſe ſauuerent, d'autres furent tuez en combattant au paſſage, & autres prins priſonniers & pendus.

Le vingt-troiſieſme ſur les neuf heures du ſoir, quelques harquebouziers, conduits par le Capitaine Paquelon, ſortirent pour faire eſcorte aux vignerons, & autres qui penſoyent aller moiſſonner & glenner de nuict dans vn champ de bled, ioignant les tranchées des aſſiegeans de noſtre coſté: mais eux en ayant eſté aduertis auparauant par quelques traiſtres, dreſſerẽt vne ambuſcade

de

de trois à quatre cens ſoldats, leſquels deſcouurans les noſtres, au ſortir & dans les vignes tirerent deſſus, & les chargerent à bon eſcient, tellement que l'eſcarmouche attaquée, il y eut force harquebouzades tirées d'vne part & d'autre: toutesfois ceux de la ville firent la retraitte, ſans qu'il y en demeuraſt vn ſeul des leurs: bien y en eut-il quatre de bleſſez, d'ont l'vn mourut deux iours apres. Durant ce combat, en faueur des tenebres de la nuict, l'ennemy nous penſant eſpouuanter, en approchant de nos foſſez du coſté de la grande breſche, crioit, Dedans, dedans, c'eſt à ce coup que nous y ſommes: & firent tirer vn coup de couleurine, qui tranſperça le rempart, & paſſa droict ſous les pieds du Capitaine Montauban & ſous les miens, tellement que nous en branſlames, ſans toutesfois qu'il nous fiſt aucun mal.

Or i'obſeruay lors, qu'encores que nous fuſſions tous bien foibles & attenuez de famine & de diſette, ſi eſt-ce que le courage ne manquoit point à nos ſoldats, leſquels au beſoin reprenoyent touſiours cœur, & ay opinion que ſi on fuſt venu aux mains, & que l'ennemy ſe fuſt preſenté à la breſche, qu'il euſt eſté bien receu.

Le vingt-cinquiesme vn nommé Bayard, autrement Daniel d'Orleans descendit, & se ietta par la plateforme de porte Viel, & s'en alla rendre au grand fort de l'ennemy.

Le vingt-neufiesme, sur les neuf heures du matin le Sergent la Tale, & vn nommé Bourdier, soldat, prisonniers de guerre, qui auoyent esté prins à deux diuerses sorties, vn nommé Gyuri, & vn garçon de Fontenay aussi prisonniers. Item Naulet, Colombier, Caillon, & le Tabour du Capitaine la Fleur detenus pour quelques malefices : ces huict estans tous ensemble en vne Tour au Chasteau, trouuerent moyen d en sortir : & estans entrez en la chapelle prochaine où l'on faisoit vn corps de garde, & n'y ayans troué vn seul soldat, prindrent trois harquebouzes, puis auec vne corde descendirent par vn trou qui estoit en ladicte chapelle, & eurent le loisir de se sauuer ainsi tous, & se ranger vers l'ennemy auant que ceux de la ville (qui en furent aduertis trop tard) y fussent accourus. Le Caporal qui commandoit en ce corps de garde fut constitué prisonnier, pour la faute qu'il auoit faicte de l'auoir aban-

abandonné : mais parce qu'il dit la faute e-ſtre venuë des ſoldats de ſon eſcoüade, & non de luy, & qu'on l'auoit en bonne opi-nion, il n'eut autre punition. Enuiron ce temps, le ſoldat la Croix priſonnier de l'en-nemy qui auoit eſté prins en allãt au ſecours (comme nous auons dit) fut roüé & executé à Bourges, & luy impoſant & mettant à ſus ce qu'on voulut, on luy fit ſon procés com-me à vn voleur & brigand.

Le trentieſme, la compagnie du Capitai-ne Buiſſon fit monſtre au champ S. Martin, le nombre (comprins les Capitaines, Ser-gens, Caporaux, & autres membres) eſtant encores de ſeptante-cinq ſoldats. Cela ſe fit pour deux cauſes principales : la premiere, pour accommoder les ſoldats des logis de ceux qui eſtoyent morts, & de ceux qui s'e-ſtoyent allez rendre à l'ennemy; la ſeconde, pour faire reiterer le ſerment à vn chacun de viure & mourir pour la conſeruation de l'Egliſe & de la place. Toutesfois le Gou-uerneur fit vne longue remonſtrance, & dit, que ſi aucuns ne pouuoyent, ou ne vouloyẽt endurer la faim & la diſette, où nous eſtions iuſtement reduicts à cauſe de nos pechez, qu'ils le diſſent librement ſans murmurer, ne meſme ſe hazarder de ſauter par les bre-

ches & murailles, comme d'autres auoyent faict : car à tels il promettoit faire faire ouuerture des portes, & bailler escorte pour les conduire iusques au pied de la montagne au bas des vignes & pres la trenchée de l'ennemy. Tous iurerent & promirent de demeurer pour viure & mourir dans la ville, quelque disette qu'il y eust, mais plusieurs ne tindrent pas promesse : car dés le lendemain les murmures recommencerẽt: comme aussi dés le troisiesme d'Aoust, vn nommé l'Orme, soldat de la compagnie de la Fleur, se sauua par la breche de Baudin. Semblablement la Bertrange & la Chapelle, de la compagnie du Capitaine Buisson, laissans de nuict leurs sentinelles, deuallerent auec vne corde par vn creneau pres porte Cesar, & s'en alla ledict la Chapelle rendre à l'ennemy, qui le fit pendre, comme on nous dit : la Bertrange n'ayant peu passer demeura dans les vignes, où il fut repris le lendemain, & ramené dans la ville, sans qu'il fist aucune resistance : toutesfois estant emprisonné, & son procés faict, (en consideration de la necessité des viures où on estoit, & nonobstant ses lourdes fautes, d'auoir abandonné sa garnison, faussé son serment reiteré, & laissé de nuict sa garde) il

eut la vie ſauue, & fut ſeulement degradé
es armes par le Sergent Major, à la teſte
es gardes, & auec vn pic ſur l'eſpaule, me-
é par les Sergens par toute la ville.

Le Vendredy dernier iour, maiſtre E-
ienne Rondeau, priſonnier dés le mois de
anuier, (ſoupçonné, & non conuaincu de
rahiſon) eſtant chez le Capitaine Martinat
on couſin, qui l'auoit cautionné & retiré de
riſon, ſe ſauua, & ſortit de la ville, ſans
u'on s'en apperceuſt. Il dit depuis qu'il a-
oit faict cela, non pour autre cauſe que
ource qu'il mouroit de faim : toutesfois le-
it Martinat (qui en penſa auoir de la faſ-
herie) afferma qu'il auoit touſiours eſté
ourry comme luy-meſme, & comme le
emps le portoit.

Le lendemain, & les iours ſuyuans, les
oldats de la compagnie du Capitaine Mar-
ignon de la ville, en nombre encores d'en-
iron deux cens : ceux de la compagnie du
Capitaine la Fleur priſonnier, en nombre
e treize de cheual, & quarante-huict de
ied, & ceux de la compagnie du Capitai-
e d'Oriual, qui commandoit aux volon-
aires habituez, en nombre de cinquante-
eux (non comprins dix Miniſtres & enui-
on vingt ſoldats de ſainct Satur, & lieux

circonuoisins, qui faisoient garde auec ceux de la ville) furent tous appellez au logis du Gouuerneur, où semblables remonstrances leur furent faictes qu'à ceux du Capitaine Buisson. Tous firent les mesmes promesses que les autres, mais beaucoup ne s'en acquitterent non plus. Or il appert par la supputation, qu'il y auoit encores aux quatre susdictes compagnies enuiron quatre cens dix-huict soldats, & autres: & i'ay dit ailleurs qu'il y auoit enuiron huict cens hommes portans les armes dans la ville quand elle fut inuestie: partant on peut voir que les gens de guerre estoyent diminuez presques de la moytié auant la reddition: & croy qu'il estoit ainsi de tout le reste du peuple, que la famine (plus que la guerre) auoit merueilleusement esclarcis.

Chap. XIII.

Des parlemens, negotiations, accord & capitulation des Sancerrois, à quelles conditions ils se sont rendus, & pourquoy.

VN certain personnage s'estãt employé durãt le siege à faire neuf ou dix voya-

ges

ges, au grand danger de ſa vie, ſortit la derniere fois de la ville, le Lundy vingtſeptieſme de Iuillet, auec eſcorte de trente harquebouſiers, qui luy firent paſſer les tranchées, mais d'autant qu'on deſeſperoit qu'il peuſt rentrer, on auoit aduiſé de luy bailler vn ou deux pigeons appriuoiſez à la ville, auſquels il mettroit des petits billets de papier eſcrits au col, contenans les nouuelles qu'il auroit appriſe, puis s'approchant le plus pres de la ville qu'il pourroit, les laſcheroit: & ainſi voleroyent par deſſus les forts & tranchées des aſſiegeans ſe rendans à la ville: mais quand ſe veint à cercher par les colombiers & volieres, on ne ſçeut trouuer vn ſeul pigeon: car ils auoyent eſté tous prins & mangez: toutesfois ledit perſonnage (cõtre ce qu'on s'attendoit) reuint, & rentra dextrement le Lundy ſixieſme d'Aouſt, ayãt fauſſé la ſentinelle de l'ennemy, & ſauté la tranchée. Or il rapporta lettres & nouuelles (ſuyuant ce que m'auoit dit Monſieur de ſainct Pierre) que Monſieur le Duc frere du Roy, eſtoit eſleu Roy de Pologne, où il s'acheminoit en brief, auec ſix mille harquebouziers, & douze cens Gentils-hommes François: que pour tout certain la paix eſtoit faicte auec ceux de la Rochelle, Montau- *Aouſt.*

ban & Nismes : mais pour l'esgard de ceux de Sancerre, encores assiegez, qu'ils estoient remis à Monsieur le Comte leur Seigneur toutesfois il asseuroit qu'il faloit que le siege se leuast de deuant la ville dans huict iours, ce qui n'aduint. Et diray sur cecy qu'on nous a escrit & fait souuent entendre des nouuelles fausses, qui nous ont beaucoup nuyt.

Ledict iour sixiesme d'Aoust, apres les nouuelles susdictes, Loys de Martignon grenetier, Sergent Maior dans la ville, & le Capitaine Buisson, sortirent au Rauelin de sainct André, où ils parlementerent auec les Capitaines Verrieres, & la Fontaine beaufrere dudict Buisson, lesquels auoyent demandé asseurance pour y venir. Et encores le lendemain le Bailly Iohanneau Gouuerneur, les deux susdicts, & autres des nostres parlementerent auec lesdicts Capitaines Verrieres & Fontaine, au mesme lieu où furent tenus les premiers propos de nostre accord.

Le huictiesme dudict mois ledict Gouuerneur sortit de la ville auec douze harquebouziers (ayant ainsi conuenu) & all[a] trouuer le Sieur de Montigny qui en auoi[t] pareil nombre auec luy, à la place sainct La

dre, où ils parlementerent & discoururent des moyens de nostre deliurance, depuis les trois heures apres midy, iusques à quatre. Et comme ainsi soit que ledict Sieur de Montigny ait reputation de ne rien faire contre sa promesse, & que les habitans & habituez de Sancerre se fiassent autant en luy qu'en nul autre de l'armée: ayans oüy le rapport du Gouuerneur, qui disoit auoir entendu de luy, que (contre ce qu'on esperoit) on se deuoit asseurer que ceux de Sancerre seroyent traitez doucement, chacun se resioüyt en sa misere, loüans Dieu, qui auoit eu soin de nous au besoin, & auoit ainsi conduit & adoucy les affaires: car il en auoit bien peu qui ne fist estat d'estre desia comme au sepulchre. Et de faict, n'eust esté ceste paix dont on nous asseuroit, nonobstant que la famine & disette fust non seulement grande, mais extréme, si est-ce que plusieurs auoyent faict ceste resolution, de plustost mourir de faim l'vn apres l'autre, & tenir bon iusques à demie douzaine de personnes, que de se rendre aux aduersaires, desquels (attendu les massacres perpetrez aux autres villes, & l'enuie & la dent qu'on sçauoit qu'ils portoyent à celle de Sancerre)

on n'attendoit nul autre mercy, ny meil-
leur marché, que passer au fil du glaiue, si on
tomboit entre leurs mains. Et quant à moy,
ie tiens pour vn miracle, qu'il soit aduenu
autrement. Car comme dict le sainct Apo-
2. Cor. stre de soy & de ses compagnons, Nous e-
1.8.9. stions en extréme perplexité, mesmes de la
vie, & auions eu en nous-mesmes la senten-
ce de mort, c'est à dire, que nous estions tous
resolus de mourir. Comme aussi i'ay enten-
du depuis (d'vn personnage digne de foy,
qui estoit pour lors à la Cour) qu'il nous
veint bien à poinct, que les Seigneurs Po-
lonois estoyent arriuez en France en ce
temps-là, pour venir querir Mõsieur le Duc
d'Anjou qu'ils auoient esleu pour leur Roy.
Car ayans sçeu que Sancerre estoit encores
assiegée, ils interpellerent les Sieurs de Mõt-
luc, Euesque de Valence, & Lansac, qui
leurs auoyent esté enuoyez en Ambassade,
de la promesse qu'ils leur auoyent faicte &
iurée au nom du Roy leur maistre, de met-
tre en liberté toutes les villes & personnes
molestées en France pour la Religion. Ce
que ne leur pouuant estre honnestement
desnié tout à plat, les pauures Sancerrois at-
tenuez, & à demy morts de famine, furent

deli-

deliurez en partie par ce moyen-la, & par ces bons persõnages, que Dieu leur suscita enuoya de lointain pays, & cõme du bout du monde: leurs voysins, & ceux des pays plus proches ne les ayans secourus. Sur ceste esperance de deliurance, le Lundy dixieme, en plein Conseil les Capitaines Buisson & Montauban, alleguãs qu'ils ne pouuoyent plus tenir les soldats, & qu'on tardoit trop de capituler, dirent ouuertement qu'ils s'en vouloyẽt aller, & que grãd nombre d'habitans & habituez, (de contraire opinion à ceux qui auoyent deliberé de tenir bon) aymans mieux mourir du glaiue que de la famine, sortiroyent auec eux. On les pria de patiẽter, & cõsiderer que si l'ennemy estoit aduerti de ce qu'ils disoyent vouloir faire, il s'en tiendroit plus fort, & prendroit de là occasion de nous tenir plus grande rigueur: là où au contraire, s'il nous voyoit vnis, nous pourrions auoir meilleure & plus auantageuse composition. Eux repliquerent qu'on trainoit trop les choses, & qu'ils ne pouuoyent ny ne vouloyent plus attẽdre. Et là dessus il y eut debat, iusques à tirer espées & dagues dans la chambre dudict Cõseil, tellement qu'à cause de cela l'alarme se donna par la ville, & fu-

rent ſoudain les ſoldats aſſemblez deuant le logis du Gouuerneur. Sur le ſoir du meſme iour ledict Montauban (diſant qu'on luy en vouloit, & qu'on l'auoit menacé de tuer) auec trente ou quarante ſoldats qui le ſuyuirent, ſe retira en ſon logis, où chacun d'eux porta ſes armes: à cauſe dequoy y pêſa auoir trouble & ſedition à la ville. Et ne faut point douter que le diable ne nous ayant peu deſunir, ny abatre autrement, voyant que nous n'auions peu eſtre ſubiuguez par l'ennemy de dehors, ne nous dreſſaſt ce diſcord domeſtique, pour noſtre dernier metz. Toutesfois Dieu par ſa bonté, nous ayant deliurez de tant d'autres dangers, adiouſta encores pour le comble de ſes benefices, que le tout ſe rappaiſa peu à peu.

Le Mardy onzieme Monſieur de la Chaſtre dit à quelques vns, & fit entendre de bouche & par lettres à la ville, que quoy qu'on craigniſt de ſe rendre à luy, il aſſeuroit & promettoit, que tous ceux qui eſtoyent dans Sancerre auroyent la vie ſauue, ce que beaucoup n'attendoyent pas. Et comme ainſi ſoit que les Miniſtres de la Parole de Dieu, euſſent prins & choiſi durant le ſiege & la famine, paſſages de l'Eſcriture

ſainct

ſaincte, propres & expres tāt pour faire ſentir les pechez du peuple, que pour le conſoler: le Ieudy trezieme, maiſtre Frāçois de la Mare, dict de Claireau, Miniſtre du lieu, ayant au parauant commencé le Prophete Ioel, eut pour ſon texte, & luy eſtant venu à ſon rang de preſcher (car nous auions ceſt ordre d'exhorter chacun deux iours la ſepmaine par tour) le dixhuictieme verſet du ſecond chapitre, où Dieu parle ainſi par ſon prophete. Le Seigneur a eſté ialoux de ſa terre, & a pardonné à ſon peuple. Et le Seigneur a reſpondu & dit à ſon peuple, Voicy, ie vous enuoyeray du froment, & du vin, & de l'huile, & en ſerez raſſaſiez, & ne vous abandonneray plus en opprobre entre les gens, &c. comme on pourra voir en la ſuitte du Prophete. Et comme ledict de Claireau eſt vn bō & fidele ſeruiteur de Dieu, auſſi ſceut il bien tirer doctrine pour conſoler ſon poure troupeau, pour lequel il eſtoit merueilleuſement affligé, le voyāt ainſi languir & mourir de faim de iour en iour. Ce que i'ay bien voulu noter en paſſant, pour monſtrer comment Dieu par ſa prouidence ſçait bien faire venir les choſes à poinct pour la conſolation des ſiens : car à peine pouuoit on choi-

ſir paſſage ne texte plus propre pour ce temps, & ſur la fin de ceſte famine extreme, où preſques tous ceux de la ville auoyent perdu eſperance de voir ny manger iamais pain. Nous auons eſte aſſeurez que le meſme iour trezieme d'Aouſt, le Capitaine la Fleur priſonnier à Bourges, apres auoir eſte rompu & briſé les iours precedens à la torture, où maiſtre Antoine Fradel, ſieur de Loye Lieutenant criminel audict lieu, le frappant d'vne latte de bois ſur le ventre, luy vouloit faire confeſſer les maiſons de certains Gentils-homes, où il diſoit que ceux de Sancerre auoyent intelligence: & meſme ſi le Sieur d'Iſſartieux & Madamoyſelle de Neuuy leur bailloyent pas aduertiſſement : ce que luy ayant nié, il fut finalement tiré de nuict de la priſon, & mené à la maiſon du bourreau, lequel luy ayant mis vne corde au col, & voyant la Fleur qu'il falloit mourir, il pria qu'on luy donnaſt loiſir de inuoquer Dieu, ce qu'ayant obtenu, il fit vne priere contenant confeſſion de ſa foy, s'aſſeurant de la miſericorde de Dieu, & proteſtant de mourir en la Religion pour laquelle il auoit combatu : & apres cela il fut pendu & eſtranglé, & ſon corps encores remuant

iett[...]

ietté dans vn foſſé, au lieu appellé le pré Fichaud. Ie ne me puis tenir de dire pour ſes funerailles, que le cognoiſſant de long temps, voire auant qu'il euſt iamais commandé à la guerre, ie l'ay touiours veu faire actes de Ceſar au maniement des armes, & l'ay veu à ſouſtenir deux aſſauts en deux diuerſes villes, auſſi reſolu & aſſeuré en tel affaire qu'homme pourroit eſtre. Ceux auſſi qui ſont iuges plus competens que moy en ceſte matiere, & les Capitaines qui l'ont cogneu, luy rendent ce teſmoignage, que s'il euſt ſuiuy les armes des ſon bas aage, & qu'il euſt eu la conduite comme il eſtoit vaillant & hardy au combat, c'euſt eſté l'vn des premiers Capitaines de ce temps. Et certes c'eſt dommage non ſeulement pour ceux de la Religion, mais pour la France (qui n'a pas maintenant beaucoup de tels hommes,) qu'il ſoit ainſi mort: & n'ont pas acquis grand honneur ceux qui le cognoiſſant tel, & ſi braue ſoldat, l'ont faict traitter & mourir de ceſte façon.

Les iours ſuyuans, Monſieur de la Chaſtre eſcriuit trois ou quatres lettres, contenans en ſomme, qu'encores que tous ceux qui eſtoyent dans Sancerre, euſſent biẽ me-

rité d'eſtre paſſez au fil de l'eſpée, à cauſe de leur rebellion & obſtination, tant y a, que puis qu'il leur auoit promis la vie ſauue, il aſſeuroit de rechef chacun, qu'il tiendroit ſa promeſſe. Et parce qu'on ne s'y pouuoit fier, & que beaucoup en doutoyēt, on luy fit entendre qu'on craignoit fort tel traictement que celuy qui auoit eſté faict aux autres villes du Royaume, & meſmes à Bourges, ville principale de ſon gouuernement. Il reſpondit, que voirement aucuns dudict lieu voyans l'occaſion fort propre pour venger la mort de leurs parens, tuez par ceux de la Religion aux autres troubles, & auoir leur reuēge de ce qu'on auoit abbatu leurs temples, chapelles, images & autels, ils l'auoyent gayemēt empongnee: mais que pour cela nous ne doutiſſions point de ſa parole: car quand il voudroit faire autrement en noſtre endroict que ce qu'il a promis, il ne le diſſimuleroit, nous aſſeurant que pour choſe du monde il ne voudroit faire du contraire, & qu'il ne faulſeroit point ſon ſerment ne ſa promeſſe. Mais pour en dire le vray, on voyoit bien à la contenance d'vne grande partie des aſſiegez, qu'ils ne s'attendoyent d'en eſtre quittes à ſi bon marché.

Les

Les iours ſuyuans il enuoya force paſſeports, & pluſieurs allées & venues par certains deputez ſe firent de la ville à S. Satur vers luy, où l'on commẽça de negocier l'accord : plus toutesfois à cauſe de l'aſſeurance qu'on auoit de la paix auec ceux de la Rochelle, Montauban & Niſmes, que pour la neceſſité où l'on eſtoit reduict: car autrement (comme i'ay dit) pluſieurs euſſent mieux aimé mourir de faim. Le Sabmedy quinzieme, ſuyuãt ce que ledit Sieur de la Chaſtre auoit mãdé auparauant, il enuoya à la ville le Capitaine Pibonneau, cõmãdant à vne vieille bãde au Regiment de monſieur de Sarrieu, & le Capitaine Verrieres, cõmandant à vne compagnie entretenue: mais auant qu'ils fuſſẽt arriuez, on enuoya pour eux en oſtage à S. Satur, Pierre Bourgoin l'aiſné, maiſtre Roch Raueau, Robert Minot de la ville, & pour les habituez M. Beroald profeſſeur en langue Hebraique au parauant les troubles à Montargis. Leſdicts Pibonneau & Verrieres arriuerẽt enuiron midy, & furent conduicts au logis du Gouuerneur, où ils diſnerẽt : toutesfois parce que noſtre cuiſine eſtoit pour lors biẽ maigre, & que no⁹ ne leur pouuiõs gueres dõner que du bõ vin (dõt nous auiõs encore

grande quãtité) ils firent apporter leur disner de leur Fort. L'apresdinée il se fit assemblée generale au temple S. Iean, où lesdicts Capitaines firent entendre aux habitans & habituez (qui s'y trouuerent presques tous) la volonté du Roy & celle de Monsieur de la Chastre, son Lieutenant en l'armée deuant la ville, touchant leur deliurance. Furent aussi leuz publiquement les articles de paix (imprimez) auec ceux de la Rochelle & Montauban, qu'ils auoyent apportez, lesquels nous n'auions encores veuz. Or on ne resolut rien en ceste assemblée la, ains furent seulement lesdicts Capitaines priez de supplier Monsieur de la Chastre d'enuoyer par escrit les articles de l'accord qu'il pretendoit faire auec nous, proposez par eux à l'assemblée: ce qu'ils promirent faire. Et de faict, le soir du mesme iour les sommaires furent apportez par les ostages qui reuindrent apres que les susdicts Capitaines furent de retour en l'armée. On verra cy apres les articles de la Capitulatiõ tout au lõg. Le Dimãche sezieme, autre assẽblée generale se fit au temple Sainct Iean, enuiron les huict heures du matin, où fut aduisé de la respõse ausdicts articles. Les Procureurs Pineau,

Raueau,

Raueau, Minot, le Capitaine Martignon, & Pierre Bourgoin l'aiſné ſõt deputez pour ceux de la ville : les Capitaines Buiſſon & Chaillou pour les ſoldats ſoudoyez. Le Capitaine d'Oriual, & M. Beroald pour les habituez volontaires. Et d'autant que leſdicts Bourgoin, Raueau & Minot, qui eſtoyẽt reuenus le iour precedent, me dirẽt que monſieur de la Chaſtre vouloit parler à moy, & que le Capitaine Pibonneau (lequel monſieur de ſainct Pierre à ſon partement auoit prié de me faire plaiſir) me cõduiroit & raconduiroit en toute ſeureté, ie deſcendy & allay auec eux. Or nous auiõs procuration ſpeciale & pouuoir ſigné de l'aſſemblée, pour conclurre & accorder auec monſieur de la Chaſtre, auquel les ayant baillé, & les ayant veu & leu, aſſembla auec luy les gentils-hommes & Capitaines que bon luy ſembla, puis en leur preſence nous eſclarcit verbalement plus au long ſon intention ſur chacun article, leſquels furent debatus l'vn apres l'autre. Il demandoit pour lors Soixante mille liures tournois aux Sancerrois, moyennant laquelle ſomme, il leur offroit toutes les ſeuretez qu'ils luy demanderoyent, pour conſeruer leurs vies, pudicité de leurs femmes, virgi-

nité de leurs filles: & autres choſes portees par les articles, cõme il ſera veu. Et ainſi rẽuoya les deputez, & les chargea de luy faire au pluſtoſt reſponſe. Cela faict, il m'appela à part en vne ſalle, où il n'y auoit que luy & moy, & me pourmenay auec luy enuiron demie heure. Il me dit en premier lieu, qu'il auoit ſceu que c'eſtoit moy qui auoit faict opiniaſtrer ceux de Sãcerre, leur ayãt enſeigné la façon de manger les cuirs & peaux, ainſi que i'auois autrefois faict ſur mer, au retour d'vn voyage de la terre du Breſil, qu'il auoit entendu que iay faict. Ie luy fis reſponſe que ſans me vouloir excuſer, que ie n'euſſe faict tout ce que i'auois peu & deu dans Sancerre, ie n'auois point trouué ceſte inuentiõ, & n'y auoit eu autre induſtrie ny enſeignement pour manger les peaux & autres choſes encores plus eſtranges, dont nous auions veſcu depuis quelque temps, que la neceſſité maiſtreſſe des arts. Surquoy il me dit, qu'encore que ie l'euſſe faict, il ne m'en ſçauroit mauuais gré, & que cela pourroit ſeruir en quelque autre ſiege: & parce qu'on l'auoit auſſi aduerti que ie faiſois memoire & recueil de toutes ces choſes, il me cõmanda de luy faire vn diſcours de la famine: ce que ie luy promis, & luy portay quelques iours apres, comme ie

diray tantoſt. Me dit dauantage, que pour ce qui regarde le general, s'il vouloit auoir eſgard à ce que ceux de la Religiõ ont faict courir le bruict, & ſemé dans & dehors le Royaume, que le Roy eſtoit vn maſſacreur & bouchier de ſon peuple, aux brocards & iniures qu'on luy auoit dites par deſſus les murailles, à ce qu'on luy auoit nõ ſeulemẽt retenu le tabour qu'il enuoya des le cõmẽcemẽt du ſiege, mais auſſi tué de ſãg froid, apres l'auoir lõguemẽt gardé, ce qui auroit eſté auſſi faict de pluſieurs autres de ſes ſoldats qui auoyent eſté pris par les noſtres, il auroit biẽ matiere de ſe reſſẽtir, & en faire vẽgeãce, cõme il en auoit biẽ le moyẽ, mais qu'il feroit paroiſtre qu'il n'eſt point ſãguinaire, ainſi qu'on a opiniõ: cõme auſſi il l'auoit deſia bien mõſtré aux autres troubles lors qu'il auoit en ſa puiſſance les Srs d'Eſpau, Baron de Renty, & le Capitaine Fontaine qui eſt en ſõ armée: car encores que le Parlemẽt de Paris, luy fit cõmãdemẽt de les repreſẽter à peine de 2000. marcs d'or, il ne le voulut faire: & pluſieurs autres propos, tẽdãs là qu'il ne vouloit prẽdre les choſes à la rigueur: meſmes qu'encore qu'il en peuſt recercher quelqu'vns qui auoyẽt failly plꝰ lourdemẽt que les autres, tant y a qu'il tiẽdroit promeſſe à tous. Là deſſus ie reſpon,

& luy remonſtre que comme il n'ignoroit pas qu'il ne ſe diſt & fiſt beaucoup de choſes entre gens de guerre, où on ne pouuoit remedier, qu'auſſi n'approuuions-nous le mal & defaut qui pourroit auoir eſté en pluſieurs des noſtres, leſquels n'ont iamais eſté aduouez d'auoir mal faict, ny mal parlé: le suppliãt que ſans s'arreſter aux particularitez & acceſſoires, il luy pleuſt auoir eſgard au principal, à la iuſtice & equité de noſtre cauſe, & conſiderer qu'eſtans reſchapez des lieux où la pluſpart de ceux de la Religiõ ſans auoir mesfait, ny tranſgreſſé l'Edict du Roy, auoyẽt cruellement eſté meurtris, craignãs qu'on ne nous en fiſt autant, & ne ſachans ou aller ailleurs, nous n'auions peu moins faire que de nous retirer à Sancerre, où nous eſtions demeurez enuirõ ſix ſepmaines paiſibles, & ſans prendre les armes, iuſques à ce que nous y ayõs eſté contraincts, qu'on nous y ſoit venu aſſaillir. Il dit lors que voirement il y auoit quelque apparence à ce que nous auions faict du commencement, mais qu'attendu qu'on n'auoit pas continué de tuer ceux de la Religion, nous ne nous pouuions excuſer de ce que nous auions faict, ayans tenu ſi long temps ſans vouloir rendre la place:

ce

ce qui auoit causé la ruine du pays, qui a esté gasté & mangé à plus de douze lieuës à la ronde par ce moyẽ: mais sur tout il trouuoit estrange que nous n'auions voulu entendre aux offres que monsieur de S. Pierre nous auoit faict lors qu'il parla auec moy : car luy craignant lors qu'on ne nous cõprint en la paix & negociation qui se faisoit à la Rochelle, & pour l'enuie qu'il auoit de faire le voyage de Pologne où il pensoit que mõsieur le Duc, qui en auoit esté esleu Roy, se deust acheminer en brief, il nous eust cõme baillé la carte blanche, ou quoy que ce soit, fait beaucoup meilleur traitemẽt qu'àpresent. Surquoy ie luy repliquay encores que nous ne nous pouuiõs asseurer en cela, & que nous n'auiõs eu aucun argumẽt pour nous fier en façon que ce fust en ceux desquels nous n'auions entendu autre chose, sinon qu'ils vouloyent du tout exterminer ceux de la Religiõ, & ceux qu'ils appelent Huguenots. Voila le sommaire des propos que me tint monsieur de la Chastre ceste premiere fois.

Le Lundy dixseptieme enuiron les cinq heures du soir, les deputez auec deux Escheuins de la ville ayans charge de l'assemblée generale retournerẽt vers ledict sieur

pour luy faire entendre l'impoſſibilité de pouuoir trouuer & fournir ceſte ſomme de ſoixante mille liures qu'il demandoit,& le ſupplier de la moderer : ce que luy ayãs remõſtré il les rẽuoya le lendemain matin auec ſa derniere reſolution de trente ſix mil liures tournois pour ſoudoyer les ſoldats de ſon armée, & deux mil eſcus pour ceux qui auoyẽt eſté bleſſez & eſtropiats durãt le ſiege.

Le matin du meſme iour, auant que les deputez fuſſent reuenus du premier voyage, le Capitaine Martignõ fut mandé pour parler au ſieur Gaſſot, de Bourges, lequel luy dit que le Dimanche au ſoir apres que nous fuſmes partis de S. Satur, monſieur de la Chaſtre auoit receu lettres du Roy,& auoit eſté mandé pour faire le voyage auec le Roy de Pologne : qu'en ce cas le ſieur de Sarrieu commanderoit à l'armée, & acheueroit deuant Sancerre:& partant qu'on ſe haſtaſt de conclurre auec ledict ſieur de la Chaſtre beaucoup plus affectionné, diſoit-il, enuers ceux de Sancerre que ledict ſieur de Sarrieu. Leſquels propos on interpreta comme vn moyen pour faire pluſtoſt & plus promptement condeſcendre ceux de la ville à ce qu'on requeroit d'eux.

Le

Le 18. les deputez estãs de retour, firẽt entendre leur charge en autre assemblée generale au temple S. Iean, où il fut resolu, que pour obuier au sac de la ville, pour racheter les meubles (lesquels en cas de defaut de payer ladicte somme de 36. mil liures & 2. mil escus, monsieur de la Chastre declaroit cõfisquez à luy & à sõ armée) pour asseurer les vies, & pour les autres choses portées par les articles de Capitulation, on bailleroit ce qu'il demandoit: aux cõditiõs toutesfois qu'il permettroit que les marchans estrangers viendroyent acheter les vins (y en ayant encores lors plus de mille poinsons à la ville) & autres meubles, sans la vente desquels on ne sçauroit satisfaire. Il y eut aussi difficulté sur ce que les habitans naturels requeroyẽt que les refugiez dans Sãcerre payassẽt le tiers de la sõme, & qu'ils fissẽt leur taxe à part: mais le tout debatu, & estãt remõstré par les habituez, qu'il constoit par les articles de l'accord, que ceste somme se bailloit pour racheter les meubles, & que la pluspart d'eux auoyẽt ia perdu les leurs en leurs maisons, lesquelles auoyent este pillées, & qu'ils auoyẽt abandõnées, il fut conclud & arresté en assẽblée generale, que la taxe se feroit en commun,

le fort portãt le foible, & furẽt esleus pour faire ladicte taxe, l'escheuin du Puys, maistre Charles Mesurier, & Loys Roy pour les habitans, Estienne Tollier pour le quartier de ceux de la Charité & enuirons. Des champs pour ceux de Berti & enuirons. Iean Merlin pour ceux d'Orleans & enuirons. Merlin absent, les cinq presens presterent le serment, & promirent de s'y porter fidelement, sans acception de personne: & pour commencer s'assemblerent le lendemain à six heures du matin au logis dudict du Puys. Toutesfois parce que les habitãs par l'aduis du Bailly Iohanneau (comme on disoit) en estoyent tousiours-là, (nonobstant la resolution & remonstrance qui auoit esté faicte en l'assemblée) de vouloir separer les habituez, leurs deputez ne voulurent poursuyure à la taxe, laquelle cependant fut depuis faicte de puissance absolue par Iohanneau Gouuerneur, sur les habituez, lesquels il cottiza à son plaisir, au grand mescontentement de plusieurs. Et parce que monsieur de la Chastre auoit commandé qu'on luy fist respondre finale dans les quatre heures du soir du mesme iour (ce que le temps ne permettoit) les Capitaines Martignon & Buisson descen-

dirent

dirent vers luy, pour le ſupplier d'auoir patience iuſques au lendemain, qu'on ne faudroit de l'aller trouuer, tant pour luy faire entendre ce qui auroit eſté reſolu, que pour auoir de luy toute ſeureté requiſe ſelon ſa promeſſe.

Suyuant donc cette reſolution, le Mercredy dix-neufieſme, le Bailly Iohanneau Gouuerneur, auec autres ſignez & denommez aux articles de l'accord, deſcendirent & allerent trouuer Monſieur de la Chaſtre à ſainct Satur, où fut faite la concluſion finale, & rapporterent les articles ſignez & accordez comme s'enſuit:

Articles de la Capitulation & Reddition de la ville de Sancerre.

PRemierement, que ceux de dedans la ville de Sancerre, tant habitans, qu'habituez, refugiez, Capitaines & ſoldats eſtrangers, pourront iouÿr & exercer la Religion pretenduë reformée, tout ainſi, ſelon la forme & maniere qu'il eſt permis & accordé pour la generalité, tenant le party de ladicte Religion pretenduë, par l'Edict faict par ſa Majeſté ſur la pacification des troubles de ce Royaume dernierement donné

au moïs de Iuillet an present au Chasteau de Boulongne.

Sa Majesté pardonnera & remettra l'offense faicte à elle par lesdicts habitans, habituez, Capitaines refugiez, & soldats qui ont esté dans ladicte ville de Sancerre, durant que le siege y a esté & seiourné, & mesmes depuis le vingtquatriesme d'Aoust dernier 1572. sans que pour raison des ports d'armes, & exploicts faicts par iceux ils puissent estre recherchez, inquietez, ny molestez, en aucune maniere que ce soit: & en ce faisant receura à sa clemence, misericorde & bonté accoustumée les dessusdicts, à la saluation de leur vie, qu'ils tiendront par grace speciale faict par icelle Majesté, par laquelle seront aussi conseruées & tenuës les femmes & filles en toute seureté de leur honneur, pudicité & integrité de leurs personnes, sans que par aucuns, ny pour quelque raison ou occasion que ce soit, il leur soit faict force, violence, ny attentez en aucune maniere.

Rentreront les dessusdicts en la proprieté & ioüyssance de leurs biens immeubles heritages & patrimoniaux, tout ainsi qu'il faisoyent auparauant les troubles: sans qu'i

ceu

ceux ſoient ſuiects à confiſcation: & où ſadicte Majeſté en auroit fait aucun don pretendant icelle, ſera le don reuoqué, & de nul effect & valeur.

Et pour le regard des meubles deſdicts habitans, habituez, refugiez, Capitaines & ſoldats eſtans dedans ladicte ville, ledict Sieur de la Chaſtre a eſté requis par iceux, pour euiter au ſac de leurſdicts meubles, & deſordre qui ſe pourroit commettre, donnant licence aux ſoldats eſtans dedans ladicte ville, qu'ils ſe vouluſſent contenter de la ſomme de quarante mille liures, à payer dedans le vingtcinquieſme iour de ce preſent mois, ou pluſtoſt s'il ſe peut: pour icelle eſtre diſtribuée & departie par forme donatif aux Capitaines & ſoldats bleſſez, & autres qui ont demeuré durant le ſiege dudit Sancerre, ſelon & ainſi que ledict Sieur de la Chaſtre verra eſtre bon & raiſonnable, ſelon le merite de chacun: ce qu'ayant accepté ledit Sieur icelle, ſera loiſible & permis auſdicts habitans, habituez, & autres, de vendre, aliener, oſter, enleuer, faire mener, charrier & diſpoſer de leurſdicts biens meubles, ainſi que bon leur ſemblera: ſans que pour ce il leur ſoit beſoin auoir autre paſſeport de ſadicte Majeſté, ou dudit Sieur de la Chaſtre.

Et pour rendre les presens articles plus authorisez & en pleine valeur, a promis ledit Sieur de la Chastre faire ratifier & auoir agreable au Roy ce qui est contenu cy-dessus : ce que cependãt pour asseurance a esté signé desdicts Sieur de la Chastre, des Seigneurs & Cheualiers de l'Ordre estans pres luy à ce appellez, par l'aduis & conseil desquels ledit Sieur s'est conduit.

Et moyennant ce que dessus, ont lesdicts habitans, habituez & refugiez, Capitaines & soldats de ladicte ville de Sancerre, promi & promettent audict Sieur de la Chastre luy rendre & remettre ladicte ville en se mains & possession, pour y entrer auec tell force qu'il aduisera & bon luy semblera, tost & incontinent que ladicte ratificatio de sadicte Majesté leur sera presentée & ex hibée par escrit, & signée d'elle, laquelle at tendant ce que ledit Sieur de la Chastre leu a promis bailler & fournir dedans le vingt quatriesme du present mois, a esté accordé vne suspension & cessation d'armes, sans en treprendre les vns sur les autres, demeuran chacun és termes & limites où ils sont d present, sans que les soldats de ceste armé se puissent approcher plus pres de ladict ville, qu'ils ont accoustumé ; & de mesm

n

ne sera loisible à ceux de Sancerre de descendre plus bas qu'ils ont accoustumé faire, sans qu'ils ayent permission expresse dudict Sieur de la Chastre.

Et pour ostages, sur l'accomplissement desdicts articles & contenu en iceux, sera enuoyé par ceux de dedans, demain heure de midy, douze desdits habitans & habituez de ladicte ville par luy esleuz, & nommez de leur consentement, assauoir, Louys de Martignon grenetier, Iean Guichard, François Guichard, Pierre Bourgoin l'aisné, Samuël d'Orival, Michel Mosnier, Iean l'Esueillé, Iaques Crochet, Claude la Lande, Pierre Ioffrenet, Pierre Spaux, & Iean Née, pour demeurer en ceste armée pres dudict Sieur de la Chastre, iusques à la response & declaration de la volonté de sadicte Majesté: demeureront neantmoins tenus & obligez à l'execution & entretenement du contenu cy-dessus les deputez & nommez cy-apres.

Aussi pour seureté de toutes choses promises, ont esté reciproquement signez les presens articles dudict Sieur de la Chastre, Lieutenant general susdict, du Sieur de Sarrieu, maistre de camp, & commandant à l'Infanterie estãt en ladite armée, des Sieurs

de Menou, de Montigny, de Vitry, Cheualiers de l'Ordre de sa Majesté, des Sieurs de Paraſſis, de Maupas, Vauurille, de Menetou, de Peſſeliere, de Bonnault, Enſeigne dudict de la Chaſtre, d'vne part; Et deſdicts habitans, habituez, & Capitaines de la ville, maiſtre André Ioanneau, Gouuerneur par election de ladicte ville, Louys de Martignon le ieune, commandant aux habitans de ladite ville, Laurent du Buiſſon, commãdant à vne compagnie de gens de pied, Nicolas d'Argent, & Pierre Marinier, Eſcheuins de ladicte ville, M. Robert Minot, Iaques Guedin, Charles Ioanneau, auſſi habitans d'icelle ville, Iean Merlin, & Macé du Cheſne, habituez d'icelle, d'autre part, tous deputez & deleguez par la communauté des habitans de ladite ville, comme il eſt apparu par procuration ſpeciale d'iceux du dixhuictieſme d'Aouſt dernier. Faict au Camp deuãt Sancerre le dixneufiéme iour d'Aouſt mil cinq cens ſeptante trois.

Ces articles furent leuz le Ieudy vingtieſme, en l'aſſemblée generale au temple ſainct Iean à ſept heures du matin, où apres que le Gouuerneur eut fait entendre de bouche le tout plus au long, & dict qu'en cas que les oſtages

ostages nommez de la propre bouche de Monsieur de la Chastre (comme il disoit) ne voulussent aller de leur gré, on les enuoyeroit querir pieds & mains liez. Parquoy sur le midy du mesme iour les douze choisis & esleuz descendirent, & s'en allerent à sainct Satur. Ce iour, toutes les troupes de gens de pied de l'armée de Monsieur de la Chastre firent monstre au champ S. Ladre, & aupres des autres forts, & pouuoyent estre enuiron douze ou treize cens soldats. Ceux de la ville commencerent lors d'auoir du pain & de la viande de ceux de dehors: & le Vendredy suyuant on commença de communiquer les vns auec les autres. Le mesme iour le Capitaine Pibonneau pria quelques vns de nos Capitaines & moy, d'aller disner au grand fort auec luy, où plusieurs autres Capitaines des leurs nous firent aussi bon accueil & bõne chere. Le lendemain Monsieur de Sarrieu nous dõna derechef à disner audit lieu, & comme nous nous pourmenions l'apresdinée parmy le camp & parmy les soldats, il me demanda qu'il m'en sembloit, & si i'esperois d'estre ainsi traitté & receu d'eux. Ie luy dy que non, & que nous voyons en cela les merueilles de Dieu, qui auoit tellement

besongné, que ceux qui estoyent venus en esperance de nous tuer & esgorger, nous estoyent comme peres nourrissiers, apres vne dure & aspre famine que nous auions soufferte. Il se print lors à rire, & dict, que luy, ny beaucoup d'autres Capitaines & soldats de ceste armée, n'estoyent si mauuais qu'on les faisoit.

Le Lundy vingt-quatriesme, suyuant le commandement que m'auoit faict Monsieur de la Chastre, ie luy portay & presentay à sainct Satur le discours de nostre famine, lequel receu, il me dict, que d'autant qu'il esperoit qu'en brief le Roy luy commanderoit de l'aller trouuer, & qu'il craignoit qu'en son absence, quelques vns de l'armée (ausquels ma vocation estoit odieuse) ne me fist desplaisir, i'auisasse du lieu où ie me voulois retirer, afin qu'il m'y fist conduire seurement par deux ou trois de ceux de sa compagnie, si mieux ie n'aymois choisir moy-mesme des Gentils-hommes ou Capitaines de ceux que ie cognoissois en son armée. Toutesfois, parce qu'il auoit promis au Bailly Ioanneau (qui deuoit receuoir les quarante mille liures tournois, qu'on luy auoit promis) de ne laisser passer personne sortant de Sancerre sans son congé, que

ie

ie prinſe vn mot ſigné de ſa main, & que le retournant trouuer, il me bailleroit paſſeport, & gens pour me conduire. Et de faict, le Mardy vingt-cinquieſme, apres auoir prins congé dudict Ioanneau, ie party de Sancerre, & deſcendi à ſainct Satur, où ayãt eu le paſſeport dudit ſieur de la Chaſtre, il commanda au Capitaine Fontaine (que i'auoy prié de me conduire) de me mener ſeurement au lieu que i'auoys eſleu, & luy rapporter nouuelles de moy. Ainſi donques le lendemain matin ledit Capitaine Fontaine luy troiſieſme à cheual, ayant auſſi preſté deux monſtures à mon compagnon & à moy, nous mena en toute ſeureté à Blet, lieu que i'auoys choiſi au gouuernement de Monſieur de la Chaſtre, pour me retirer.

Chap. XIV.

De ce qui eſt aduenu à Sancerre depuis la reddition, & quel eſt à preſent l'eſtat de la ville.

IVſques icy, i'ay recité ce que i'ay veu & ſceu, eſtant à Sancerre: Le reſte, & ce qui s'enſuit, m'a eſté rapporté & recité par gens dignes de foy, qui l'ont auſſi veu & ſceu ſur

le lieu auant qu'en partir. Le Vendredy vingt & huictiesme, les Capitaines Buiſſon, Chaillou, & Montauban, ſortirent de Sancerre, & emmenerent auec eux cent ou ſix vingts ſoldats, ayans leurs armes & l'harquebouze ſur l'eſpaule, pour s'en aller où bon leur ſembleroit, ſuyuant la compoſition & promeſſe qu'on leur auoit faicte. Et eſtans au bas de la campagne, entre le grand fort du champ ſainct Ladre, & le fort de Monte vieille, pluſieurs ſoldats tant deſdicts forts, qu'autres de l'armée, s'aſſemblerent pour les voir paſſer, & s'entreſalüoyent les vns les autres, ſe diſans, Adieu compaignon. Et d'autant que Monſieur de la Chaſtre demanda les drapeaux qui eſtoyent dans la ville, leſdicts Capitaines Buiſſon & Chaillou (Lieutenant du Capitaine la Fleur) luy baillerent les deux Enſeignes de leurs deux compagnies de gens de pied, & la Cornette de la Caualerie. Puis leur fit à tous leuer la main & faire ſerment, qu'il ne porteroyent iamais les armes contre le Roy. Cela faict, il les fit conduire auec enuiron cinquante cheuaux: meſmes par l'vn de ſes maiſtres d'hoſtel, lequel enuoya querir des charettes, pour mener les femmes, & enfans, & quelques ſoldats bleſſez. Et apres les auoir

con-

conduicts quatre lieuës du costé de Chastillon sur Loyre, prenãs congé d'eux & leur disant à Dieu, leur dirent, Soldats, allumez vos mesches des deux costez, & si aucun vous charge, defendez vous, & tirez, car vous serez aduoüez: & ainsi s'en allerent, & paruindrent tous sans nul destourbier, iusques audict lieu de Chastillon sur Loyre, distant de six à sept lieuës de Sancerre.

Le Lundy dernier iour d'Aoust enuiron les dix heures du matin, Madame de la Chastre entra à Sancerre par porte Oyson, & fut salüée à coups de mousquetades & harquebouzades, & conduite par quelques prestres (qui se rendirent à Sancerre incontinent apres la reddition, car au parauant, il n'y auoit prestres ne moines) auec la Croix, depuis la porte iusques à son logis. Vn peu apres, Mõsieur de Sarrieu, maistre de Cãp, suyuy de deux compagnies de gens de pied, l'Enseigne desployée, & le tabour sonnant, entra par ladicte porte. Monsieur de la Chastre, suyuy de sa compagnie d'hommes d'armes, de la noblesse du pays, & d'autre Caualerie, la trompette sonnant, entra incontinent apres, lequel fut aussi salüé de force coups de mousquets, & scopeteries d'harquebouzades, & receu par les prestres, reue-

ſtus de leurs ornemens, qui le conduirẽt iuſques à ſon logis, pres la halle, chantans Te Deum laudamus.

On obſerua, que comme il entroit à la ville, quelques-vns eſtans ſur la muraille, du coſté de ſainct Denys, firent tomber & rouler du haut en bas des pierres de la courtine & parapet, qu'aucuns interpreterent, que c'eſtoit le ſignal qu'on demanteleroit Sancerre. Et de faict, incontinent apres ceſte entrée, on commença à rompre les forterеſſes, bruſler les portes de la ville, & remplir les tranchées que ceux de dedans auoiẽt faictes durant le ſiege : tellement que les portaux, murailles & tours, ſappées & miſes par terre, tout à l'entour de la ville, Sancerre eſt faict vn village, voire à demy ruyné. Car outre ce que le canon durant les grandes batteries auoit preſque abatu la quarte partie des maiſons, ceux qui y entrerent auec promeſſe de n'attenter aux biẽs de perſonne, n'ont pas laiſſé d'en abatre beaucoup d'autres. L'orloge, les cloches, & toutes autres marques de ville, furent auſſi oſtées: & fut le bruit grand (comme on ne ſçait pas qu'il en ſera encores faict) qu'on la vouloit raſer, y ſemer du ſel, & mettre vn pillier au milieu de la place, où ſeroyent engrauez ces

mots, ICY FVT SANCERRE. Le Sabmedy douziesme de Septembre enuiron les neuf heures du soir, les Archers du Preuost vont au logis du Bailly Ioanneau, luy disent que Monsieur de la Chastre veut parler à luy, & qu'il s'en aille auec eux : il fait allumer vn falot, contre leur gré, sort de sa maison, & s'achemine quant & quant. Et comme ils furent à cent pas de sa maison, & à my-chemin du logis dudict Seigneur de la Chastre, ils le destournent en vne petite ruette en montant au Chasteau, renuoyent le garçon qui portoit le falot, & luy disent qu'il faut qu'il meure. Luy sans autrement s'effrayer, leur dict, que puis qu'ainsi est, il les prie luy donner temps d'inuoquer Dieu, & luy demander pardon de ses pechez. Ce que luy estant accordé il se mit à genoux, & pria d'vn tel zele & d'vne telle affectiõ, que les meurtriers qui le tenoyẽt & entẽdoyẽt, ont confessé depuis, qu'ils n'auoyent iamais oüy mieux parler, ny prier Dieu de telle sorte. Là dessus, & auant qu'il eust acheué, ils se ruent dessus, & le massacrent à coups de dagues, puis le trainent & iettent dans le puis au bout de la halle. Toutesfois aucuns disent qu'il fut mené au logis dn Lieure pres la halle, où il fut gardé ius-

ques à minuict passé, & la interrogé, & enquis de plusieurs poincts, mesmes contraint d'enseigner certaines lettres, papiers, & autres choses d'importance auant que mourir, & dit-on encores qu'auant qu'estre frappé, on luy mit vne corde au col qu'on serra pour l'estrangler, & garder de crier. Mais celuy qui m'a recité ce que dessus, assauoir, qu'il fut tué bien tost apres qu'il fut sorty de son logis, dit l'auoir oüy dire aux Archers mesmes qui estoyent à sa mort. Sa femme qui ne pensoit rien moins que la mort de son mary, voyant qu'il n'estoit retourné le soir en son logis, va le lendemain parler à Monsieur de la Chastre, se iette à genoux deuant luy, & auec grand pleur, prie qu'on luy rende son mary, & qu'elle abandonne tout son bien. Response luy est faicte, qu'il s'est sauué, & qu'on est bien marry de cela, pour le doute qu'on a qu'il n'ait mal, & que plustost il se deuoit fier en la promesse qu'ō luy auoit faicte, que ne bougeant il n'auroit point de mal.

Or on parle diuersement de ceste mort du Bailly Ioanneau: car comme ainsi soit que Monsieur de la Chastre eust non seulement iuré en general, (comme portēt les articles:) mais aussi promis de ne recercher

personne en particulier, aucuns disent que cela n'est point venu de luy, mais qu'à la poursuite de quelques Gentilshommes du pays, & autres qui luy en vouloyent, on la fait ainsi mourir. Toutesfois plusieurs trouuent merueilleusement estrange, que cela se soit faict, ledit sieur de la Chastre estant encores à la ville, & logé à cent pas pres du lieu où il fut tué:& doute-on qu'il ne se soit ressenty de la mort de son Tabour, qui luy fut retenu, & tué dans la ville durant le siege, (comme il a esté dit cy dessus:) car il en a esté tousiours merueilleusement fasché.

Ce Bailly Ioanneau, (comme i'ay dit cy deuant) auoit ja esté esleu Gouuerneur de la ville de Sancerre (d'où il estoit natif) aux autres troubles: & comme le plus propre, auoit encores esté continué, & remis en ceste charge, ceste derniere guerre. Et de fait, il estoit homme graue, ayant l'entendement bon, comprenant bien vn faict, & ayant acquis vne merueilleuse authorité entre les habitans du lieu, & en ceste ville-là, les affaires de laquelle il conduisoit entierement: brief, il estoit des premiers de sa robbe. Cela auoit-il, qu'il estoit trop particulier en son opinion, & n'expedioit pas assez tost les affaires concernans la guerre; tellement

que les Capitaines luy ont souuent dict, que Mars ne se manioit pas à la façon de Bartole.

Le quatorziesme, Monsieur de la Chastre alla à Bourges, où l'artillerie ioüa à son arriuée, & fut receu comme victorieux de la ville de Sancerre, laquelle cependant ne fut pas prise par assaut, canon, ny force d'armes, mais par famine, & encores sous l'asseurance d'vne paix auec les autres de la Religion.

Le second iour d'Octobre, maistre Pierre de la Bourgarde, Ministre de la Parole de Dieu, & sa femme, sortirent de la ville & furent conduicts par vn soldat nommé le Suisse, que nous auions tenu prisonnier, & estoit vn de ceux qui eschapperent à la surprinse du Chasteau, (comme il a esté veu du commencement) iusques au dela du Bourg de Menetreol, distant d'vn quart de lieuë de Sancerre, où apres leur auoir demãdé la bourse, qu'ils baillerent volontairement, ils furent tuez l'vn apres l'autre (le mary le premier) à coups de pistoles, puis acheuez de massacrer de coups d'espée & dagues, furent iettez en la petite riuiere appellée la Vauuille, qui passe audict lieu. Ils emmenoyent auec eux vne petite fille Allemã-

de

de,aagée d'enuiron ſix ans, qu'ils nourriſſoyent pour l'honneur de Dieu, la tenant comme leur fille, d'autant qu'ils n'auoyent point d'enfans, laquelle ayant veu ce piteux ſpectacle, s'en retourna à la ville bien eſplorée, où elle recita ce que deſſus, & commẽt ſes pere & mere (ainſi appelloit-elle la Bourgade, & ſa femme) auoyent eſté tuez de ceſte façon. Cepẽdant que ces choſes paſſent, & que les payſans qui furent mandez de dix ou douze lieuës à la ronde, demantelloyent & ruinoyent Sancerre, le Bailly de Berry, qui y auoit eſté laiſſé, & eſtably Gouuerneur, le Capitaine Durbois, ſa compagnie, vne Enſeigne des vieilles bandes, & autres du pays, qui y demeurerent, pillerent pluſieurs logis, iuſques aux meubles de boys, ſur tout où ils trouuoyent les maiſons vuides, ou bien n'eſtoyent traittez à leur appetit, vendirent le tout à vil prix, & firent charrier fort grande quantité, & la plus grand' part des biens & meubles de Sancerre (qu'on auoit rachetez de quarante mille francs) à Coſne, aux autres villes & villages voyſins. Outre cela, les poures gens qui eſtoyent retenus par force, & demeurez parmy ceſte deſolatiõ, penſans ſortir de la ville, furent pour la pluſpart rançonnez. Qui plus

est, le Bailly de Berry, pour espuiser les poures Sancerrois de fond en comble, & leur oster tout moyen de se pouuoir iamais releuer, ny mettre sus, les accablant du tout auec les murailles & maisons de leur ville, fit deux ou trois tailles montans à grãdes sommes, lesquelles il a falu promptement trouuer: & entre autres vne de dix à douze mille liures tournois, en laquelle la poure vefue de Ioanneau, ja affligée au possible, principalement de la mort de son feu mary, a esté taxée & cotizée à douze ou treize cens liures tournois. Brief, les habitans naturels de Sancerre, & plusieurs de ceux qui s'y estoyent retirez, n'ont pas seulement perdus leurs meubles, mais ont esté contraincts pour la pluspart, vendre & engager leurs heritages, & sont entierement demeurez appouris. Mais le principal est qu'ils sont aussi priuez des biens spirituels, par la ruine & dissipation de leur Eglise, laquelle auoit fleury des si long temps au milieu, & comme au centre de la France: l'idolatrie, & les superstitions Papales, qui en estoyent comme bannies, y estans maintenant establies, & plusieurs menacez & contraincts d'y assister contre leur conscience. Et comme ainsi soit que le Chasteau dudict lieu n'ait pas
esté

esté demoly, on y a mis vingt cinq ou trente soldats en garnison, aux despens des habitans, desquels par ce moyen on acheuera de succer le sang & la moëlle.

Voyla l'estat deplorable de la poure ville de Sancerre, jadis refuge & retraitte de beaucoup de poures fideles & enfans de Dieu, fugitifs & chassez pour sa parole, laquelle a subsisté, tenu, & enduré autant pour la doctrine du Fils de Dieu, que ville ny place qui ait iamais esté, comme on peut iuger par les choses susdictes. Vray est que comme le sainct Prophete Ieremie, au liure de ses Lamentations, ne s'arreste pas tant à condamner les cruautez, sacs & rauages des Chaldeens, qui ruinerent la ville de Ierusalem, qu'il ne taxe aussi & face entendre aux Iuifs habitans, qui se disoyent le peuple de Dieu, que leurs pechez en sont cause: aussi de mesme pouuons-nous dire que la ruine de l'Eglise de Sancerre, & des autres dissipées en la France, est aduenuë non seulement par la cruauté des aduersaires, mais aussi & principalement à cause du mespris des graces de Dieu, qu'elles auoyent receuës en si grande abondance, & nommément à cause de ceste maudite auarice, qui y a tant eu la vogue. Et pleust à Dieu

qu'elle n'y regnast plus: car bien souuent ceux qui ont refusé d'assister à leurs poures freres, n'ayans voulu donner vn sols à Dieu, ont prouoqué son ire, qui a faict que le Diable & les ministres de l'Antechrist ont tout eu. Or le Seigneur qui a accoustumé de ruiner ses ennemis, en chastiant ses enfans, vueille appaiser son courroux, & auoir pitié des reliefs, & du reste de son poure peuple, & de son Eglise Françoise, par Iesus Christ son Fils.

FIN,

NOMBRE DES COVPS DE CANONS *tirez deuant & contre la ville de Sancerre, depuis le Vendredy treiziesme de Feurier 1573. iusques au Vendredy quatorziesme d'Aoust suyuant, lesquels i'ay compté & marqué par volées & par coups, l'vn apres l'autre pendant que le Canon ioüoit.*

Feurier 1573.

LE Vendredy 13. dudict mois, l'artillerie estant encores à S. Satur, distant de plus de quinze cẽs pas de Sancerre, tira quatre coups, l'vn desquels perça à iour la courtine & parapet de la muraille de la ville pres porte Cesar, & du vent de l'vne des balles (lesquelles pesoyent 35. & 36. liures) bondissant sur le paué fut tuée vne fille, pres les moulins à cheuaux, quatre coups. 4

Sabmedy 14. dudict mois, vn coup. 1

Dimanche 15. fut tiré dudict lieu vn coup. 1

Ieudy 19. les asiegeans ayãs charié & placé les trois iours precedens leurs douze pieces de baterie, & leurs quarre coleurines, assauoir, dix au champ S. Ladre, & six sur la mõtagne dit l'Orme au loup, tasterent la muraille entre porte Viel & porte S. André, & fut tiré ce iour trente huict coups. 38

Vendredy trente sept, & treize la nuict. 50

Sabmedy 21. dudict mois que la baterie plus furieuse commença, sept cens cinquante vn, & quinze la nuict. 766

Dimanche huict cens septãte six, & sept la nuict. 883

Lundy neuf cens septante six, & neuf la nuict. 985

Mardy 24. dudict mois la batterie continuant de merueilleuse furie, fut tiré neuf cens octãte trois,

& trois la nuict. 986
Mercredy cent & dix, & la nuict dix. 120
Ieudy 69
Vendredy 65
Sabmedy dernier iour du mois, dix & huict, & deux la nuict. 20

Mars.

Dimanche premier de Mars, vingt & ſept, & deux la nuict. 29
Lundy 56
Mardy 24
Mercredy 46
Ieudy douze, & ſept la nuict. 19
Vendredy quarante trois, & cinq la nuict. 48
Sabmedy 7
Dimanche 8. 19
Lundy dix & ſept, & la nuict quatre. 21
Mardy 40
Mercredy trente ſept, & huict la nuict. 45
Ieudy quarante & quatre, & la nuict quatre. 48
Vendredy 24
Sabmedy vingt & ſept, & douze la nuict. 39
Dimanche 15. du mois, quinze, & la nuict trois. 18
Lundy 16
Mardy 27
Mercredy ſix cens quarante quatre, & la nuict huict 652

En la nuict ſuyuante on charia & placea 6. pieces au deſſous de la montagne de l'Orme au Loup, au lieu appellé le Carroy mareſchaux, ſur le chemin de Menetreol, où fut dreſſée vne troiſieſme batterie.

Ieudy

Ieudy 19. du mois, iour de l'aſſaut (qui commença à vne heure trois quarts apres midy, & dura iuſques à trois heures) auant qu'on vint au combat, i'auois deſia conté quatre cens coups, & durant ledit aſſaut que ie n'eu le loiſir de conter, fut tiré enuiron deux cens coups. 600

Vendredy 9

Dimanche 22. 13

Mardy 3

Mercredy 5

Ieudy 6

Vendredy 1

Sabmedy 4

Dimanche 29. huict pieces furent emmenées, & le lendemain encores ſix, & fut tiré deux coups. 2

Or il ne reſta plus que deux Coleurines qui furent miſes, & ont touſiours eſté au grand fort iuſques à la fin du ſiege, deſquelles furent tirez tous les coups ſuyuans.

Mardy dernier de Mars. 3

Auril.

Mercredy premier. 4

Ieudy 6

Vendredy 4

Dimanche 5. 1

Lundy 6

Mardy 4

Vendredy 8

Sabmedy 1

Ieudy 16. 2

Lundy 20. 1

Mardy 2

Mercredy			1
Lundy 27.	4	Ieudy dernier du mois	1

May.

Vendredy 1. du mois	1	Lundy 25.	2
Dimanche 3.	1	Sabmedy 30.	1
Mercredy 6.	2	Dimanche dernier iour. 1	
Sebmedy 16.	5		

Juin.

Ieudy 4. dudict.	4	Dimanche 21.	1
Lundy 8.	4	Mardy 23.	2
Mardy	1	Mercredy	2
Mercredy	1	Ieudy	1
Ieudy	1	Lundy 29.	2
Sabmedy 13.	1	Mardy dernier.	1

Juillet.

Ieudy 9. dudict.	1	Ieudy	1
Vendredy	1	Vendredy	2
Dimanche 12.	3	Ieudy 23.	3
Mardy 14.	1	Mardy 28.	1
Mercredy	1	Vendredy dernier.	2

Aoust.

Dimãche 2. dudict mois. 2		Vendredy 7.	2
		Lundy 10.	1
Mardy 4.	4	Vendredy 14.	2

Nombre total de tous les coups de canons tirez deuant & contre la ville de Sancerre, cinq mille neuf cens & quinze. 5915.

Catalogue des soldats & autres qui ont esté tuez dans Sancerre, & aux sorties qui s'y sont faictes depuis le neufiesme de Ianuier 1573. que la ville fut inuestie, iusques au vingtiesme d'Aoust suyuant qu'elle fut renduë, non compris ceux qui sont morts de mort naturelle, & de famine.

I'ay esté tant plus soigneux de faire ce recueil, & obseruer les noms, surnoms, qualitez, estats & demeurances de ceux qui ont esté tuez à ceste guerre: que i'ay veu plusieurs vefues en grand' peine de se remarier, pour ne pouuoir prouuer suffisamment la mort de leurs marys, comme aussi les peres, freres & parens ne pouuoir iouyr des successions, pour mesme raison.

Morts de la compagnie des gens de cheual (& autres n'estans sous escoüades) du Capitaine la Fleur.

1 LE Capitaine la Buyssiere enseigne du Capitaine la Fleur, nommé Dominique Buyssiere de Cortoison pres Oranges, frappé à la mammelle d'vn coup de harquebouze au rauelin de porte Viel, dont il mourut le second iour de Mars.

2 Simon Robin d'Irancy pres Creuan, valet dudict Capitaine la Buyssiere, aussi

blessé à la cuisse d'vne harquebouzade, dont il mourut.

3 Michel de Beauregard, vieil soldat, manchot du bras droict, d'aupres Borgueil en Anjou, tué d'harquebouze le douziesme de Mars.

4 Iean Pannes de Lymoise pres Bourbon l'Archimbault, frappé d'harquebouze le vingt-vniesme Mars, dont il mourut la nuict suyuante.

5 Iean de la Roche, dict la Roche, natif d'aupres la Rochelle, marié à Bloys sur Loyre (lequel estoit arriué deuant la ville auec l'ennemy, & depuis s'estoit rendu dedans) eut vne harquebouzade en l'ayne hors le rauelin de porte Viel, le vingt-sixiesme Mars, dont il mourut.

De la compagnie des gens de pied du Capitaine la Fleur.

De l'Escoüade du Caporal Mariette.

6 René de Baromuille de Choisy aux loges en la forest d'Orleans, tué du canon au rauelin, le premier de Mars.

7 Alexandre Cassegrain d'Estampes, tué d'harquebouze le second iour de Mars au rauelin.

8 Martin Alain ia aagé, de sainct Formy sur Loyre,

Loyre, tué du canon, le dixneufiesme Mars iour de l'assaut.

9 Vn nommé le Iardin, vieil homme de S. Satur, tué le mesme iour, & du mesme coup que le precedent.

10 Fabian Bondet dict la Framboyse, de Mezeuille en Beausse, frappé du canon le iour de l'assaut, dont il eut le bras gauche couppé, & en mourut.

11 Iaques de Montigny Gentil-homme de Picardie natif à Geneue, blessé d'vne harquebouzade à la cuisse gauche à vne sortie le seiziesme May, dont il mourut le dixhuictiesme dudit mois.

De l'Escoüade du Caporal Paul tondu.

12 Barbe Thau, dict le Ion, Cardeur de Bourges, tué d'harquebouze.

13 Anthoine Gaillo dict la Platte, de sainct Satur, tué du canon.

14 Pierre Beauuoys dict la Bouloyre, soldat vigneron de S. Satur, frappé d'vne harquebouze, dont il mourut le seiziesme d'Auril.

De l'Escoüade du Caporal la Rosine.

15 Pierre Colombet dit S. Amour, cordonnier, de S. Amour en la Franche Comté,

marié à la Charité, tué d'harquebouze au rauelin, le ſeizieſme Mars.
16 Eſtiẽne Dauid, menuiſier d'auprés Beauuoys en Beauuoyſis, tué d'vne harquebouzade.
17 François des Fourneaulx, dict Guygnedame de Boyſiancy, demeurant à Mer ſur Loyre, tué d'harquebouzade.
18 Charles Iacqueteau, dict la Riuiere, de Boyſiancy, tué d'harquebouzade au rauelin.
19 Claude Alemain, dict d'Alegre (Sergent de la compagnie du Capitaine la Fleur) de la Charité, tué d'harquebouze, le 26. hors le rauelin.
20 Anthoine Mercier (auparauant les maſſacres) Iardinier chez Madamoyſelle de Deuxlyons, bleſſé à la teſte d'harquebouzade, dont il mourut.
21 André Robelin, marchand hoſtellier, natif de S. Satur (qui eſtoit marié, & demeurant à Aubigny) tué à vne ſortie le ſeiziéme de May.

De l'Eſcoüade du Caporal l'Eſcu.

22 Vrin Bouet, dict l'Eſcu, de Gergueo, fut le premier tué du canon au rauelin.
23 Pierre Semellé, dict la Broſſe, de Sancerre, tué du canon le iour de l'aſſaut.

De

De la compagnie du Capitaine Buiſſon.

De l'Eſcouade du Caporal l'Arable.

24 André Regnaud, dict le Pont, Fourbiſſeur, de Tours en Touraine, tué d'harquebouze le iour de l'aſſaut.

25 Loüys Edoüard, dict le Bourguygnon, Cordonnier, natif de Chaalons ſur Saone, tué à vne ſortie le 16. de May.

26 Vn nommé Perceuaux, bon & vaillant ſoldat de la Charité, tué à vne ſortie & embuſcade que les noſtres firent le 29. May.

De l'Eſcoüade du Caporal la Motte.

27 Claude Grolier, dict le Pariſien, de Paris, tué d'harquebouze le iour de l'aſſaut.

28 Vn nommé la Chaſſe (duquel ie n'ay ſçeu ſçauoir le Nom propre) de Gyen, tué d'harquebouze le iour de l'aſſaut.

29 Anthoine Odot, Conrayeur d'Aubigny, tué d'harquebouze au rauelin.

30 Iean Valet, dit la Vallee, d'aupres Chaumon en Baſſigny, taillendier de ſon eſtat, qui eſtoit marié à Baugis, frappé d'harquebouze au rauelin dont il mourut le 20. de Feurier.

31 Pierre Luquereau, dit la Vigne, de Chably, tué d'harquebouzade l'onziéme de

Feurier à vne ſortie. Ce fut le premier tué de l'ennemy durant le ſiege.

De l'Eſcoüade du Caporal la Fontaine.

32 Iean Batonnier ia aagé, dict la Bolle, de Bourges, tué du canon le Vendredy ſixieſme Mars.

33 Gilles Argis dict la Bonniniere, Notaire de Gergueo, tué d'harquebouzade.

34 Iean Mets dict Tery, Pelletier de Bourges, tué d'harquebouze le iour de l'aſſaut.

35 Raoul Ardouyn dict Roſelles, marchant boucher de Mer ſur Loyre, frappé d'harquebouzade à la teſte, dont il mourut le Mardy 7. Auril.

36 Iean le Beau natif d'Aubigny, marié à Orleans, tondeur de ſon eſtat, tué d'harquebouze à vne ſortie le 6. de May.

37 Claude heritier dict Colier, mercier, marié, & demeurant à Mer ſur Loyre auant les maſſacres, fut bleſſé, & eut l'os de la cuiſſe caſſé à vne ſortie le 23. de Iuillet au ſoir, dont il mourut, & fut enterré le 25. ſuyuant.

De l'Eſcoüade du Caporal du Santoir.

38 Loys Robert, autrement trouué, dict la Loge, de la Charité, frappé du canon, le

iour de l'aſſaut, dont il eut le bras droict coupé, & mourut le 24. de Mars.

De la compagnie du Capitaine d'Orival, ſous lequel eſtoyent les volontaires habituez.

39 Henry le Brun, dit S. Iean, natif de Darneſtal pres Roüen, marié, & hoſte de S. Iean à Aubigny, frappé à la teſte d'harquebouzade, mourut le 15. Mars.

40 Pierre Alard, teinturier, d'Aubigny, frappé d'harquebouzade le iour de l'aſſaut, dont il mourut le 25. Mars.

41 Iean le Gay, marchand de Bourges, frappé du canon, dont il eut la iambe gauche coupée, & mourut le Mercredy 4. de Mars.

42 Guillaume Rifaud, muſnier de Vinary, paroiſſe de Ialongue en Berry, tué du canon.

43 Pierre Quinaut, ſerrurier de S. Benoiſt ſur Loyre, demeurant à Aubigny, tué du canon.

44 Iean Chaſtron, dict le Verd, demeurant à S. Formy ſur Loyre, tué par vn des noſtres d'vn coup d'eſpée, pour vne querelle particuliere.

45 Maiſtre Yues Barier Aduocat d'Orleãs, demeurant à Gyen auparauant les maſ-

ſacres, fut frappé par vn des noſtres, (duquel l'harquebouze delaſcha inopinément, comme on diſoit) en la cuiſſe gauche, le Lundy huictieſme Iuin, pendant que l'ennemy faiſoit reueuë, dont il mourut le treizieſme dudit mois.

De la compagnie du Capitaine Martignon, qui auoit dix Eſcoüades de la ville.

De l'Eſcoüade de Charles Joanneau.

46 Guillaume Guichard, dit Guichon, autrement la Iagoyſſe, de la ville, frappé d'harquebouzade le iour de l'aſſaut, dont il mourut.

47 Pierre Bougros l'aiſné, vigneron, ſoldat de la ville, tué d'harquebouzade.

48 Pierre Metron, vigneron, frappé d'harquebouzade, dont il mourut.

49 Pierre Mercier, tailleur d'habits, ſergent de ladicte compagnie, fut le premier tué de ceux de la ville d'vn mouſquet qui creua.

50 Le Capitaine Claude Pillard, Lieutenant du Capitaine Martignon, frappé d'vne harquebouzade le vingtdeuxieſme Auril, mourut le vingtneufieſme dudict mois.

51 Guil-

51 Guillaume Pelin hostellier, tué en sa maison par vn de la ville en trahison.

52 Iulian Guichard tué le dernier iour de Mars inopinément par vn des nostres, (comme on disoit) d'harquebouzade sur la plate forme de porte Viel.

53 Iean Pamseron boucher, frappé à la bouche l'onziesme Iuin d'vne harquebouze à Croc, que l'ennemy tira sur la grand' vieille breche de Martinangue, enuiron les trois heures apres midy, mourut deux heures apres.

De l'Escouade du Caporal Pierre de Mileron, dict la Passe.

54 Louys Gaufinet, vigneron, soldat, tué du canon en sa maison.

55 Iean Grolier, boulenger de S. Satur, tué d'harquebouze le iour de l'assaut.

56 Iean Godon, vigneron, tué du canon.

57 Iean Bessin, menuisier, soldat, tué d'harquebouze le iour de l'assaut.

58 Estienne Brunet dit Mingraine, de S. Satur, tué du canon le iour de l'assaut.

59 Pierre Mileron, dict la Passe, Caporal, blessé d'harquebouzade au rauelin le 27. Auril, dont il mourut le quinziesme de May suyuant.

60 Lancelot Gaufinet, vigneron, fils du suf-

dict Louys Gaufinet, blessé à vne sortie le seiziesme May, dont il mourut la nuict suyuante.

61 Iean Tasche, dict la Faction, parcheminier, blessé à vne sortie, & mourut le quinziesme May.

De l'Escoüade du Caporal Robert Rableau, dict le Caporal le Ieune.

62 Fiacre le Brun, huillier, soldat, tué d'harquebouzade.

De l'Escoüade de Charles Mesurier.

63 Paul Bourgoin, tué d'vn coup de coule-
urine, qui luy emporta la teste sur la peti-
te vieille breche, le Dimanche second
iour d'Aoust enuiron les sept heures du
soir.

De l'Escoüade du Caporal André Durand.

64 Iean Doucet, Sergent Royal, Caporal, tué d'vne harquebouzade le Lundy 23. de Feurier.

65 Iean Doucet Tanneur, qui succeda Caporal au lieu du precedent, tué du canon le 19. Mars auant l'assaut.

De l'Escoüade du Caporal Nicolas Mosard Poillier.

66 Iean Paquet mareschal, du canon mourut le 21. Mars.

67 Simon Yuon, cordonnier, ſoldat, tué du canon, le 15. Mars.

De l'Eſcouade du Caporal François Charretier, dict Cabinaut.

68 Iaques Iubin, dit Gaillard, Mercier, ſoldat, tué d'harquebouze le premier iour de Mars.

69 Pierre Andras, Serrurier, ſoldat, tué d'harquebouzade.

70 GuillaumeBourgin, ſoldat, vigneron, tué d'vne harquebouzade le premier Auril.

De l'Eſcoüade du Caporal Maſsé Finou, dit Marolle.

71 Charles Iofrenet, Diacre de l'Egliſe reformée, Marchand, fort diligent pour les affaires politiques, meſmes aux fortifications, tué du canon le dernier iour de Feurier.

72 Pierre Iofrenet, fils de Pierre Iofrenet, nepueu du precedent, deuiſant (contre les defenſes) hors la ville, auec l'ennemy au deſſoubs de porte Oyſon, tué d'harquebouzade le 22. Auril.

De l'Eſcouade du Caporal Pigou, qui eſtoit au Chaſteau où commandoit le Capitaine Martinat l'aiſné.

73 François Latte Cordonnier, ſoldat, fut

blessé le 27. Feurier, au rauelin, d'harquebouzade, dont il mourut.

75 Pierre Bougros le ieune, vigneron, soldat, tué d'harquebouze le iour de l'assaut.

75 Estienne Menuet dict la Caille, vignerõ, soldat, frappé du canon le 22. Auril, dont il mourut quatre ou cinq iours apres.

76 Iean du Muis, peletier, frappé à la teste & au bras, d'vn coup d'harquebouze, à vne sortie au mois de Iuin, par vn des nostres, qui pensoit que ce fust l'ennemy (comme on disoit) dont il mourut la nuict suyuãte.

De l'Escoüade du Caporal Paul Gaudino, qui estoit au Chasteau.

77 Ledit Caporal Paul Gaudino, tué d'harquebouze.

78 Anthoine Tremeau, marchand de la ville, frappé d'vne harquebouzade à la teste le dernier iour de Mars, dont il mourut le 2. Auril.

Autres hommes, femmes & enfans n'estans sous charge de Capitaines.

79 Ieanne Bordonne, chambriere de Pierre Andras de la ville, mourut du vent de l'vn des quatre premiers coups de canon qui furent tirez de S. Satur à porte Cesar, le Vendredy 13. de Feurier.

80 Anne femme de François Mory tuée du canon.

81 Simonne fille de Iean Coillard Pouldrier, tuée du canon le 19. Mars enuiron deux heures auant l'aſſaut.

82 Iean de S. Paul nepueu de Madame la Grangiere, aagé d'enuiron dixhuict ans, tué d'harquebouze le iour de l'aſſaut.

83 Eſtienne Coiffo, dict Braſillon d'Aſmigny, tué d'vn moſquet de la ville qui creua.

84 Vn enfant aagé d'enuiron trois mois receut vne harquebouzade, & fut tué entre les bras de ſa mere, en la place de la paneterie au milieu de la ville: la balle eſtant veuë de ſix ou ſept cens pas par deſſus les murailles de la ville.

Entre les ſuſdits morts (en nombre de 84.) il y en eut dixhuict tuez le iour de l'aſſaut: & tant ledit iour, que durant tout le ſiege, il n'y en a eu que vingtdeux tuez du canon.

Item faut noter, que (comme il a eſté veu en ce Catalogue) les ſept ſuyuans, aſſauoir, Pellin, Iulian Guichard, du Muys, Chaſtron & Barier, ont eſté tuez par ceux de la ville, & le ſergent Mercier & Braſilon tuez auſſi de deux moſquets de la ville qui creuerent. Partant n'en a eſté tué que ſeptante-ſept de

l'ennemy. Vray eſt qu'il y en eut beaucoup de tuez par les vignes, dont ie n'ay ſçeu ſçauoir les noms, comme auſſi (ainſi qu'il a eſté veu au Chapitre 10.) la famine en a emporté & tué ſix fois plus que le glaiue.

Ie ſçay auſſi qu'vn nommé Corhomoan d'Yſſoudun, mourut de maladie à l'hoſpital. Semblablement vn nommé Garguet d'Auignon qui auoit eſté mis priſonnier, (comme il a eſté touché en l'hiſtoire) apres auoir eu la queſtion mourut en priſon au Chaſteau.

Du coſté de ceux qui aſſiegerent Sancerre, on nous a aſſeuré qu'il a eſté tué, & eſt autrement mort de maladie deuant la ville, de douze à treize cens perſonnes. Et (comme il a eſté veu és ſeptieſme & huictieſme chapitres) entre les ſignalez Queriers Lieutenant du ſieur de Goas, la Lobiere Guidon du Comte de Brienne, & le Capitaine Cabaſſole y ſont demeurez. Le nombre de ceux qui y ont eſté bleſſez eſt beaucoup plus grãd.

Cata-

Catalogue des blessez dedans la ville de Sancerre, & és sorties qui s'y sont faictes depuis le neufiesme iour de Ianuier 1573. qu'elle fut aßiegée, iusques au vingtiesme iour d'Aoust suyuant.

Ie n'ay esté si soigneux de mettre les Noms, surnoms, demeurances, & qualitez des blessez, comme i'ay faict des morts & tuez, parce que la raison qui m'a meu de specifier les autres, cesse en ceux-cy.

1 Paul Cortot de Chastillon sur Loire, blessé en la iambe de la ruine d'vne maison.
2 Beaugrain dict le Matou de Paris, blessé en la cuisse, d'vn mosquet de la ville qui creua.
3 Le Pasteur blessé deux fois, la premiere à la main, dudict mousquet.
4 Estienne Belleuault, vigneron de la ville.
5 La Rosse, vigneron.
6 La femme d'Estienne Pasquier.
7 La Theroardiere de Gergueo blessé à la cuisse d'vne harquebouzade à vne sortie.
8 Le seruiteur de François Poisson.
9 Le seruiteur de Toussainct Panceron.

10 Ieanne Ioanneau de la ville.
11.12 Freguin & sa femme de la ville.
13 Le Capitaine la Pierre blessé deux fois: la premiere, à la teste, des pierres & ruines du canon. La seconde, d'vne harquebouzade au bras gauche, en escarpant le fossé la nuict.
14 Robin Messeriou de la ville.
15 Pousange soldat.
16 François Menyngaud de la ville.
17 Romble Ferbou de la ville.
18 Le Caporal Paul Tondu.
19 Le Sergent la Renaudiere.
20 Gilles du Cloux de la ville.
21 Le Seruiteur de Toussainct Scard.
22 La niepce de Madame Marget.
23 Le Capitaine Montauban blessé à la teste des cailloux & pierres de la ruine du canon, qui fausserent sa bourguignotte.
24 La Touche soldat, blessé deux fois.
25 François Guichard de la ville.
26 Brazy soldat, blessé d'vne harquebouzade à la iambe.
27 La femme de Germain Molins.
28 Le Sergent de Rome.
29 La chambriere de Pierre Bourgoin.

30 Estienne Commaille.
31 Estienne Gibelin de la ville.
32 Iamet Moreulx de la ville.
33 François d'Argent.
34 La vefue Guillaume Grand Iehan de la ville.
35 Champ Carre Fourrier de la compagnie du Capitaine la Fleur.
36 Le Capitaine la Fleur blessé à la teste hors le rauelin, d'vne harquebouzade qui faulsa l'oreille de sa Bourguignotte.
37 Iulian Bernard.
38 Le Prouençal blessé deux fois.
39 Le Sergent la Rosine.
40 Guillaume Boyteau de la ville.
41 Iehan Bouzu de la ville.
42 Le Tabour du Capitaine la Fleur.
43 Iean Thilland.
44 Imber Ryuereau de la ville, blessé deux fois, & estropiat d'vne iambe, emportée du Canon.
45 Iehan Cheualier.
46 Michel Grangier.
47 Simon Saulnay, de Cheueniol.
48 François Tranchant.
49 Marc Alexandre soldat.
50 Iaques Guedin, de la ville,
51 Sainct Aubin, soldat.

52 La fille de maistre Denys Brion.
53 Le fils de Iehan Roy de la ville.
54 Iehan Champion de la ville.
55 L'horme soldat, deux fois.
56 Le seruiteur de la vefue Rolet Miie.
57 Le fils de Romble Fourau de la ville.
58 George Maré.
59 Gilles Moynault.
60 Bayard d'Orleans.
61 Iehan Rousset soldat.
62 Estienne Brion.
63 Ville Sus.
64 François le Duc de Belgues.
65 Pierre Marinier de la ville.
66 La vefue de Iehan Doucet boucher.
67 Le seruiteur de Iehan Guichard.
68 Iehan Ratery vigneron.
69 Iaques Pyuard.
70 Anne Iobert seruante de Thioland.
71 Le fils de Loys Pyotte.
72 Iehan Molycre le ieune.
73 Toussainct Paneron.
74 Lamy soldat.
75 Vincent Peronnet dict brunes.
76 Rolan Poursin.
77 Iehan Bery soldat.
78 Le Caporal la Fontaine.
79 Iehan Pelerin Cardeur.

80 Lancelor Auril.
81 Dun le Roy soldat.
82 De Ville blessé d'vne harquebouzade à la iouë de nuict au Rauelin.
83 Leonard Gaulcher.
84 Bernard Giraud.
85 La petite Motte soldat.
86 Anthoine Mareschal de S.Satur.
87 Le fils de la Corne.
88 Pierre Fontaines, soldat.
89 Mathieu Benoist tabour du Capitaine Buisson blessé à la cuisse d'vne harquebouzade.
90 Maistre Iehan Minier d'Orleans.
91 Le Capitaine Leon.
92 Le fils de Ioseph Noir.
93 Le Puy soldat.
94 Guillaume Naulet.
95 La seruante de la Grangere.
96 Robert Thesieres de S. Satur.
97 Sainct Ouyn soldat.
98 La Rochepot.
99 Pierre de la Bertouche.
100 Iehan Maré de la Charité.
101 Guillaume le Blanc.
102 La Baulme vigneron de la ville.
103 Monsieur du Mont, ministre de Chastillon sur Loyre blessé à la teste, aux reins

& autres parties du corps, de la ruine d'vne maiſon, que le canon abbatit ſur luy.
104 Loys Grand Iehan.
105 La Cloche, ſoldat.
106 Loys le Moyne.
107 Abriual de S. Satur.
108 Le gendre d'Eſtienne Roger.
109 Nicolas Diion, ſoldat.
110 S. Marc, ſoldat de Mer.
111 La Grauiere, ſoldat.
112 Corcelle, ſoldat.
113 Galetas, ſoldat de Poully.
114 Montampuis, ſoldat.
115 La Piſſotiere, ſoldat.
116 Vadé d'Aubigny.
117 Michel de Suys dict la Caue, de la Charité, eſtropiat d'vne main, & vn œil perdu le iour de l'aſſaut.
118 Le ſeruiteur de Monſieur Turpin.
119 Le Crets, ſoldat d'Aubigny.
120 Le Cheſne Mareſchal des logis, bleſſé à la iouë d'vne harquebouzade le iour de l'aſſaut.
121 Le ſeruiteur du Sergent Vergier.
122 Le fils de Iaques Patou.
123 La Bertrange, ſoldat.
124 S. Marceau, Bonnetier.

125 Le fils de la vefue Iehan de Viaton.
126 Maiſtre Pierre, le Libraire de Gien, eut le bras rompu du Canon au Rauelin.
127 Le Bourguignon, ſoldat.
128 Colombier, ſoldat.
129 Iehan de Tours, Cordonnier.
130 La Veruelle.
131 Le Sergent Vergier.
132 Pierre Picard, vigneron de la ville.
133 Monſieur de Petitbois, d'Orleans bleſſé d'vne harquebouze à la cuiſſe, d'vne ſortie le 23. Iuillet.
134 La Baratiere.
135 Landas, d'Aubigny.
136 Lancelot Clement, vigneron.
137 Claude Sauarry, bonnetier.
138 Eſtienne Richou, de S. Satur.
139 Vincent Gauchier, Couureur.
140 La fille de feu Loys Rigau.

FIN.

CORRIGEZ AINSI LES FAVTES *en aucuns Exemplaires. Le premier nombre signifie la page, le second la ligne.*

page 11. lign. 17. receuez, lisez receuiez 13. 2. ostez qui 46. 5. reprochoyent, lisez reprochoit 47. 20. ietterent, lisez iettoyent 52. 9. & leurs, lisez de leurs 69. 9. descendus 72. 9. cartier, lisez quartier 81. 22. bonnet, lisez boulet 101. 1. lisez ruine & 104. lisez qu'il en 119. 9. lisez, quittez & abandonnez 124. 27. tiennent, lisez tient 131. 9. de tous ceux qui 159. 18. lisez vendoyent excessiuement 161. ligne derniere, 2, lisez la 173. 25. on, lisez qu'il 180. 1. vient lisez vint 193. 1. urez, lisez deliurez 218. 7. syuant, lisez suyuant 236. 14. lisez vingt sixiesme Mars.

